



© X. Pagès / Pnr Pilat

PLAN PAYSAGE DE LA CÔTIÈRE RHODANIENNE



DIAGNOSTIC COMPRENDRE LES PAYSAGES DE LA CÔTIÈRE RHODANIENNE



SOMMAIRE

INTRODUCTION 4

PARTIE 1 : LA MATRICE GÉOPHYSIQUE 7

1.1. La topographie	8
1.2. La géologie	10
1.3. Le climat	12
Les températures	12
Les précipitations	12
Le vent	12
Les autres phénomènes climatiques	12
Les évolutions climatiques	12

PARTIE 2 : LES PAYSAGES DE LA CÔTIÈRE 15

2.1. Présentation générale	17
Approche d'ensemble	20
2.2. Analyse détaillée des entités et unités paysagères	22
Séquence 1 : De la vallée du Gier à Ampuis	
La vallée du Gier	22
Le plateau d'Échalas	24
Les combes boisées de Loire-sur-Rhône	26
La vallée du Rhône de Givors à Ampuis et la côteière boisée	28
Séquence 2 : D'Ampuis à Saint-Pierre-de-Boeuf	
La côteière vitivole et la vallée du Rhône d'Ampuis à Saint-Pierre-de-Boeuf	30
Les crêts	40
Le plateau des Haies	41
Le plateau de Chuyer	41
Séquence 3 : De Saint-Pierre-de-Boeuf à Andance	
La vallée du Rhône et la côteière de Saint-Pierre-de-Boeuf à Andance	42
Le plateau de Maclas	48
Le plateau du Haut Vivarais	49

PARTIE 3 : LES TISSUS URBAINS DU TERRITOIRE 53

3.1. Les raisons de l'implantation humaine	54
3.2. Les évolutions majeures modifiant le paysage du territoire	56
3.3. Les morphologies urbaines	61
L'implantation des bourgs en sortie de ravin	61
L'implantation des bourgs sur le coteau	62
L'implantation des bourgs sur le plateau	63
L'implantation spécifique de Mallevall	64
L'implantation des hameaux du plateau	65
L'implantation des constructions perchées du coteau	66
3.4. Le développement de la vallée	68

PARTIE 4 : LE PAYSAGE PERÇU/VÉCU 73

4.1. Approche culturelle et sociale	74
Les reflets du territoire	74
4.2. Approche de découverte	76
Séquence n°1 : de Saint-Romain-en-Gier à Givors	77
Séquence n°2 : de Givors à Tupin-et-Semons	78
Séquence n°3 : de Tupin-et-Semons à Limony	80
Séquence n°4 : de Félines à Andance	82
4.3. Équipements touristiques et patrimoine architectural	84
Les chemins touristiques	84
Le patrimoine archéologique et bâti	86

An aerial photograph of a landscape featuring terraced vineyards on a hillside, a small village with red-roofed houses, and a winding road. The image is partially covered by a white rectangular box containing the title and a green-to-white gradient bar on the right side.

INTRODUCTION

QU'EST-CE QUE LE PLAN PAYSAGE ?

Soucieux de **valoriser et protéger** leur patrimoine paysager en proposant des recommandations et des outils de gestion à court, moyen et long terme, les élus du Parc du Pilat et du Scot des Rives du Rhône ont choisi d'élaborer un Plan paysage, en **continuité de la Charte du Parc « Objectif 2025 »** et en même temps que le Schéma de secteur. Axe stratégique de la Charte, ce **schéma directeur du paysage** fait partie intégrante du **projet de territoire**. Sa principale fonction est d'intégrer en amont la préoccupation paysagère en tant que composante de toute intervention d'aménagement de l'espace : projet de planification, d'urbanisation ou de construction, de voirie, de requalification environnementale et de développement agricole ou touristique.

Le « paysage » fait partie de ces termes familiers sur la définition desquels il est difficile de s'accorder du fait de sa dimension transversale et de la multiplicité des acteurs qui interviennent sur le territoire. La langue française offre néanmoins une définition assez précise du mot paysage.

La notion a évolué au cours des siècles et suivant les disciplines (géographie, peinture, littérature, ...). Du paysage pittoresque, à la carte postale et au paysage urbain, la définition s'est étendue des seuls paysages exceptionnels vers une notion de paysage omniprésents et faisant partie de notre quotidien.

Au plan européen, la définition du mot « Paysage » a été formalisée par la **convention européenne du paysage**. Ainsi, la notion de « **Paysage, désigne la partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations** » (article 1). La perception est au centre de ces deux définitions, mettant en avant le caractère subjectif du paysage. Aussi, afin de dépasser la nécessaire étape de réflexion sur le concept de paysage, une autre façon de poser l'action administrative serait de trouver les réponses à la question suivante : « Qu'est-ce que ce paysage-ci ? » (cf. « Politique des paysages » du MEDD, 2005).

Cette formulation amène donc à réfléchir plus précisément sur l'évolution d'un territoire et de l'image qu'on en perçoit pour établir des propositions d'actions de mise en valeur des paysages.

Le plan de paysage, expression d'un projet de territoire, constitue ainsi une des entrées à privilégier.

*Extrait de : Eléments de Bilan / Plan de Paysage,
Ministère de l'Ecologie et du développement Durable.*

LES OBJECTIFS

- ▲ Identifier et maintenir les structures paysagères.
- ▲ Orienter l'évolution du territoire, sa valorisation et son développement urbain.
- ▲ Mettre en place un programme d'intervention et donner des recommandations en matière d'aménagement et de valorisation des paysages.





PARTIE 1

LA MATRICE GÉOPHYSIQUE

1.1

LA TOPOGRAPHIE

La cœtière rhodanienne se trouve à l'interface de trois entités géographiques, entre le massif du Pilat, contrefort du Massif central, la vallée du Rhône côté est, et la vallée du Gier côté ouest.

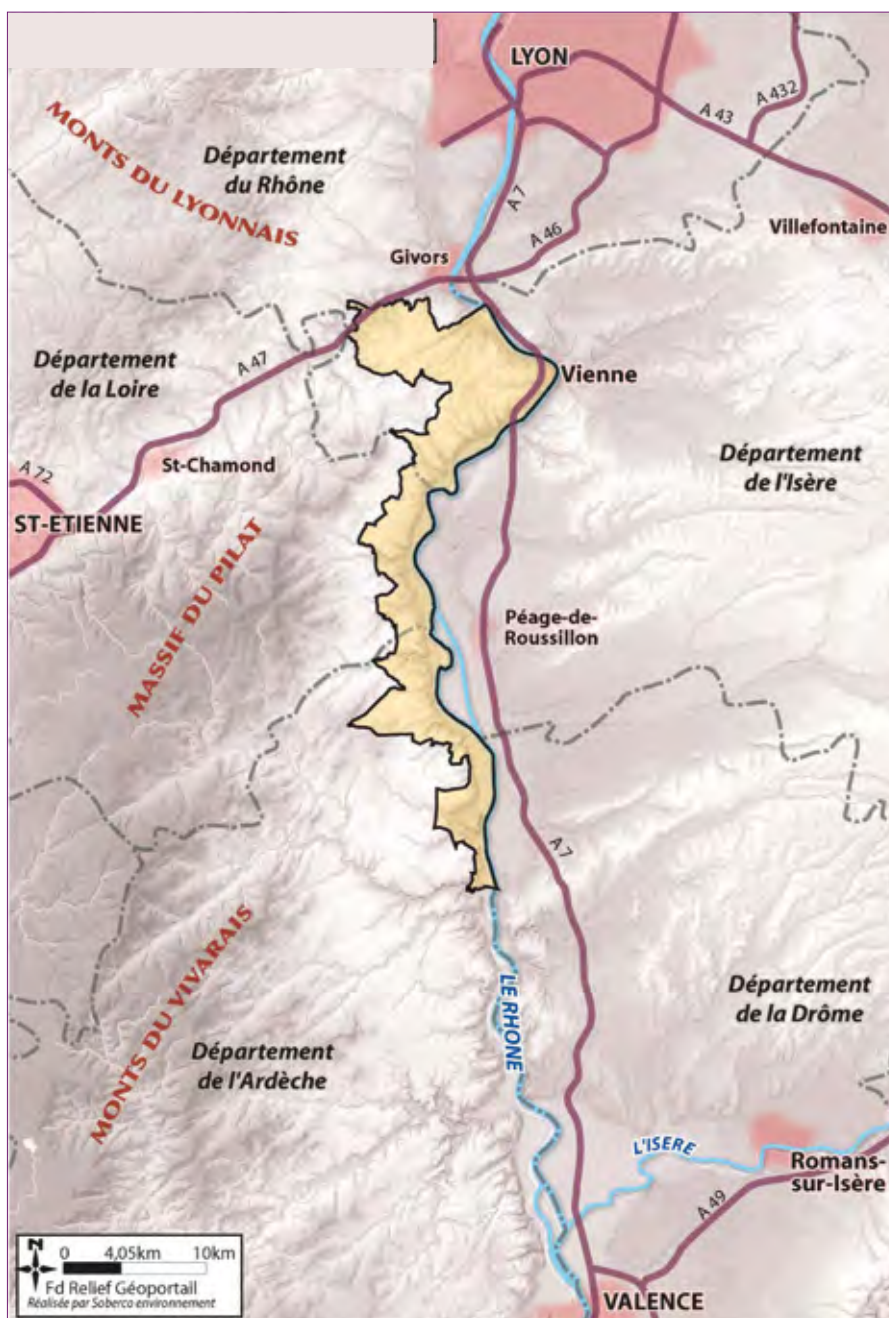
En tant qu'interface topographique, la cœtière présente une organisation qui permet de distinguer trois grands ensembles en fonction de critères d'altitude et de pente :

▲ entre le Rhône et les coteaux, **le lit majeur du fleuve forme une plaine alluviale relativement étroite** d'une altitude moyenne de l'ordre de 150 mètres. Ce secteur présente une topographie relativement plane. Le corsetage du Rhône et les principales infrastructures de transports ont toutefois remanié cette topographie.

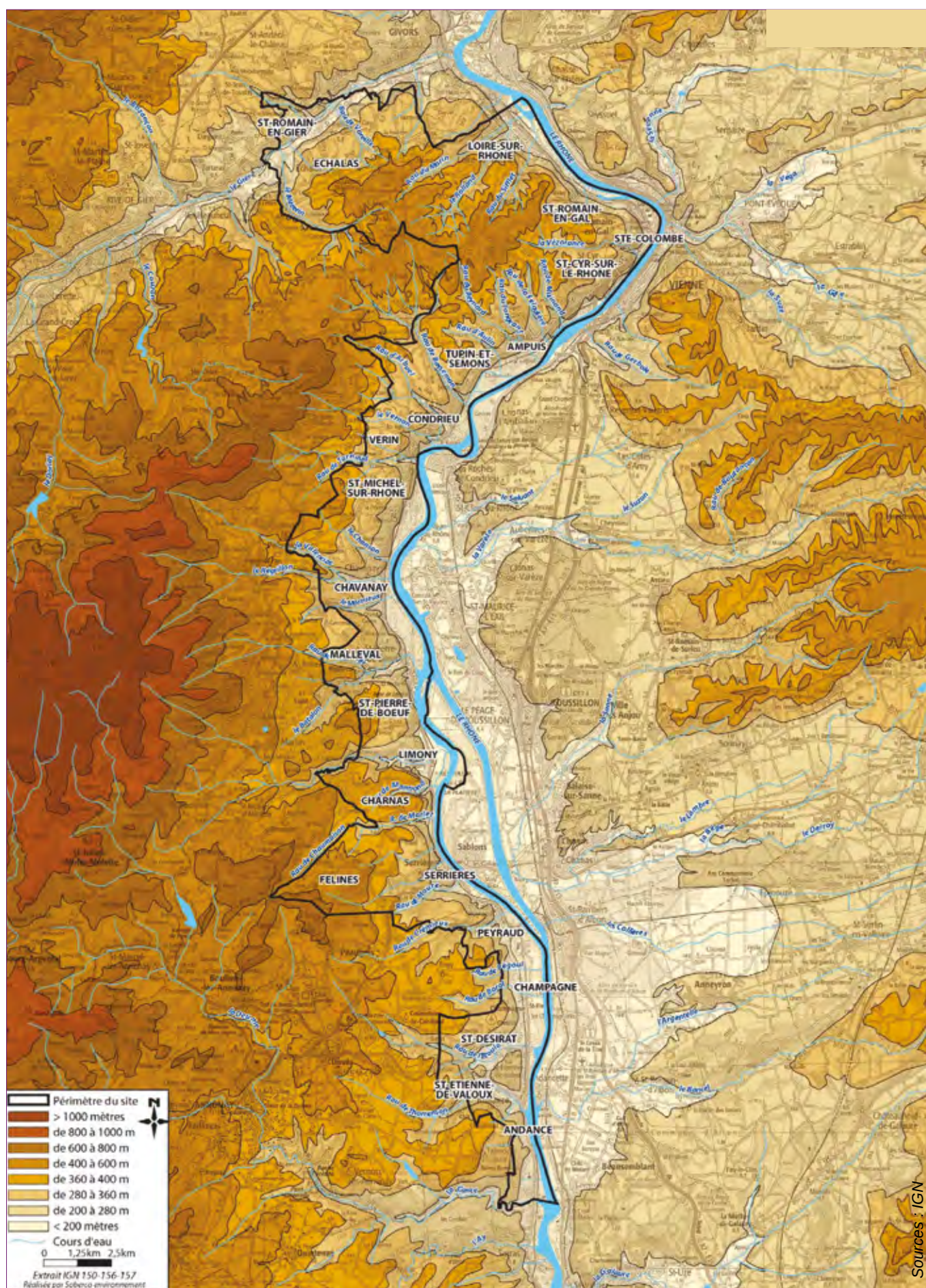
▲ **les coteaux viticoles et boisés dominent la vallée du Rhône et la vallée du Gier.** Ils atteignent une altitude de 400-500 m et présentent des pentes importantes de l'ordre 30 à 60%. Ils sont découpés par de multiples ravins creusés par les ruisseaux affluents du Rhône et du Gier qui servent d'accès au plateau de Condrieu et au plateau pélussinois.

▲ **le plateau pélussinois et le plateau de Condrieu** dominent la vallée du Rhône à environ 500 mètres d'altitude et présentent une topographie collinéenne issue du creusement de vallons par les ruisseaux affluents du Rhône et du Gier. Les zones d'inflexion entre coteau et plateau présentent des pentes de l'ordre de 15 à 30 %.

Sur le plan topographique, les secteurs les plus favorables à des aménagements correspondent à la plaine alluviale et à la zone de plateau. Néanmoins, les développements récents de l'urbanisation se sont réalisés sur les parties basses des coteaux au contact des zones urbaines et sur les rebords des plateaux malgré des pentes de l'ordre de 15 à 30%, qui posent des contraintes notables à l'aménagement : terrassement pour intégrer les bâtiments dans la pente, problématique de ruissellement des eaux pluviales, risques d'éboulement...



CONTEXTE TOPOGRAPHIQUE



LE RELIEF

1.2

LA GÉOLOGIE

Trois grandes entités géologiques sont distinguées :

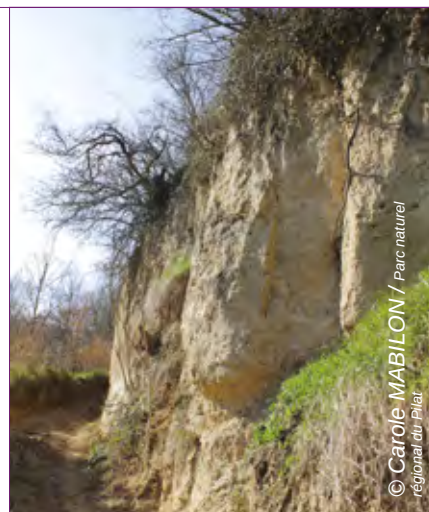
▲ **La vallée du Rhône est essentiellement constituée de dépôts fluviaux quaternaires** (argilo-sableux sur une vingtaine de mètres) sur un substratum tertiaire où vient ponctuellement affleurer le socle cristallin du massif du Pilat. Les alluvions du lit mineur, du lit majeur et de la plaine d'inondation sont peu différenciées mais les rebords de ces terrasses peuvent localement être identifiés. Au niveau de Champagne, des terrasses plus importantes sont identifiables. Elles sont formées de galets. On notera enfin, à la hauteur de Serrières, la présence de formations morainiques. La proximité de la nappe d'accompagnement du Rhône, associée à la qualité agronomique des dépôts fluviaux font de la vallée du Rhône un excellent terroir agricole.

▲ **Le sillon schisto-houiller de Givors à Saint-Etienne forme la vallée du Gier** qui constitue la limite nord du site d'étude.

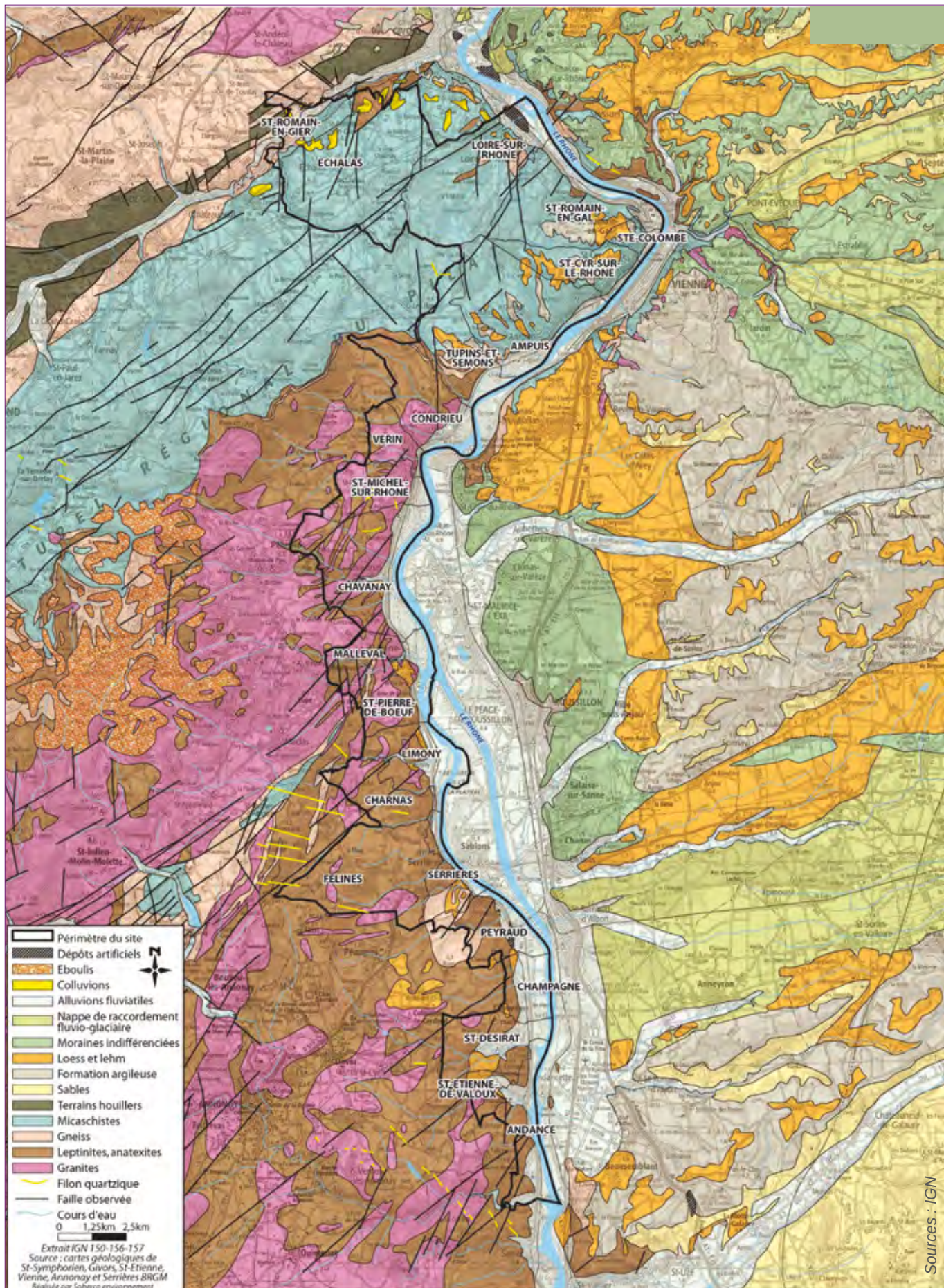
▲ **Le massif cristallin du Pilat forme la bordure orientale du Massif central.** Ce massif vient buter sur la vallée du Rhône où l'orogénèse alpine a créé une série de fractures d'orientation nord-sud qui est à l'origine des coteaux viticoles et boisés de la cote rhodanienne. Par la suite, l'érosion a nivelé les granites et les gneiss du Pilat à partir d'un réseau de fractures anciennes d'orientation sud-ouest/nord-ouest sur le tracé desquelles les cours d'eau sont venus creuser leur parcours. Deux grands ensembles géologiques peuvent être distingués sur la bordure est du massif du Pilat :

- **Le plateau de Condrieu, entre Saint-Romain-en-Gier et Condrieu, est essentiellement constitué de roches métamorphiques** (micaschistes et leucogneiss) ponctuellement recouvertes de formations loessiques ou de galets d'origine glaciaire (formation de Bonnevaux l'Amballan).
- **Le plateau de Pélussin et sa continuité nord-ardéchoise, de Condrieu à Andance voient les formations magmatiques-plutoniques** (granites) s'affirmer avec ponctuellement quelques affleurements gneissiques.

Ces caractéristiques de sol influencent les différents paysages de la cote. Ainsi, on notera par exemple que suivant la nature de la roche affleurante, le couvert végétal ou les aménagements vont prendre des formes différents. La densité et la taille des murs et terrasses sur le coteau en témoignent par exemple.



Murs en pierre (granite et schist) et loess



LA GÉOLOGIE

1.3

LE CLIMAT

Le climat du territoire est de type semi-continental avec des influences méditerranéennes. Les étés sont chauds et ensoleillés et les hivers rigoureux. Aucune station météorologique n'est installée sur le périmètre de la côte rhodanienne, mais les données climatiques proviennent des stations les plus proches (Lyon Bron, Lyon Saint-Exupéry et Saint-Etienne Boutheon).

LES TEMPÉRATURES

Les températures moyennes se situent entre 10,4°C et 10,8°C avec des températures moyennes maximales en juillet (entre 19°C et 21°C) et des températures moyennes minimales en janvier (entre 2°C et 3°C). Les températures maximales dépassent toutefois les 25°C durant une cinquantaine de jours par an tandis que les températures minimales sont inférieures à 0°C durant une dizaine de jours. Cette douceur des températures permet un démarrage précoce de la végétation et une période végétative longue (environ 10 mois où la température moyenne annuelle de l'air dépasse les 5°C).

LES PRÉCIPITATIONS

La pluviométrie dans le secteur de la côte rhodanienne est répartie sur l'ensemble de l'année de manière relativement hétérogène. Sur la zone de plateau, les données recueillies sur la commune de Pélussin sur la période 1972 – 1992, indiquent des précipitations annuelles d'environ 930 mm. Plus en aval, le poste météorologique de la commune de Saint-Pierre-de-Boeuf, située à 140 mètres d'altitude, témoigne d'une pluviométrie moyenne annuelle de 767.8 mm, pour la période de référence de 19712 – 2000. La répartition des précipitations le long de l'année est assez irrégulière. En effet les écarts saisonniers sont assez importants, la saison hivernale (décembre, janvier, février et mars) est la moins arrosée mais avec des précipitations

mensuelles régulières d'une moyenne de 43.6 mm, et deux pics sont à noter au printemps (mai : 82.3 mm) et à l'automne (octobre : 98.9 mm). A noter que les précipitations jouent un rôle majeur sur le régime des cours d'eau du bassin. Les étiages y sont marqués et les crues peuvent se montrer brutales et brèves.

LE VENT

La côte rhodanienne profite du couloir formé par la vallée du Rhône qui canalise le vent du nord. Le vent y souffle donc de manière régulière avec des vents à plus de 60km/h près de 50 jours par an (Lyon). Les vents supérieurs à 100km/h sont relativement peu fréquents et concentrés sur la période automnale.

LES AUTRES PHÉNOMÈNES CLIMATIQUES

L'ensoleillement

Avec un ensoleillement moyen de l'ordre de 2200 h/an, la côte rhodanienne bénéficie d'un ensoleillement moyen pour la région. Toutefois, l'orientation nord/sud du territoire lui permet de bénéficier d'un ensoleillement matinal très intéressant notamment pour la culture de la vigne.

Orage

Une trentaine de jours d'orage sont comptabilisés sur le territoire entre mai et septembre. Ils sont souvent accompagnés de pluies violentes pouvant occasionner des dégâts.

Neige et gel

Le territoire connaît entre 60 jours (Lyon) et 80 jours (Saint-Etienne) de gel par an et une vingtaine de jours de neige entre novembre et avril. On notera toutefois que les plateaux de Pélussin et de Condrieu sont plus régulièrement concernés par ces événements climatiques.

Le brouillard

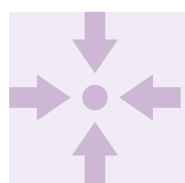
Des phénomènes de brouillard sont présents entre 20 et 40 jours par an principalement entre les mois d'octobre et de janvier. Ils concernent plus particulièrement les abords des cours d'eau (Rhône, Gier et fond de vallons rhodaniens)

LES ÉVOLUTIONS CLIMATIQUES

Ces caractéristiques de sol influencent les différents paysages de la cote. Ainsi, on notera par exemple que suivant la nature de la roche affleurante, le couvert végétal ou les aménagements vont prendre des formes différents. La densité et la taille des murs et terrasses sur le coteau en témoignent par exemple. Selon les projections du modèle Arpège-Climat de Météo France, fondé sur les hypothèses du scénario B2 du GIEC, le territoire connaîtra d'ici 2050 :

▲ **une augmentation globale des températures** avec une croissance marquée des températures maximales (+1,9°C en moyenne) principalement au cours des mois estivaux. De la même manière, les **températures minimales augmenteront** (+1,1°C en moyenne) principalement au cours du printemps et de l'automne. Sur le territoire, ces évolutions pourraient avoir **une incidence sur la typologie des espèces présentes, mais également sur les calendriers agricoles.**

▲ **une relative stabilité du volume de précipitations** mais associée à une modification de leur répartition dans l'année. Ainsi, elles seront ponctuellement plus importantes mais plus inégalement réparties dans l'année. **Sur le territoire, cette évolution pourrait se traduire par l'apparition de problématique vis-à-vis de la disponibilité de la ressource, mais également par une accentuation des risques de crue torrentielle dans les vallons rhodaniens.**



SYNTHÈSE DES ENJEUX DE LA MATRICE GÉOPHYSIQUE

Atouts

Un territoire au relief marqué mais présentant des expositions favorables à la viticulture et offrant des vues sur le grand paysage.

Un croisement d'influences climatiques, de géologie et de topographie à l'origine d'une grande diversité écologique et paysagère.

Faiblesses

Une topographie aux pentes relativement abruptes, qui conditionne l'occupation du territoire et son accessibilité.

Un contexte topographique et géologique qui rend la gestion de l'eau plus contraignante (eau potable, eaux pluviales, crues torrentielles, crues du Rhône et du Gier,...).

Opportunités

Des secteurs de fortes pentes difficilement aménageables laissant de larges espaces au développement agricole et naturel.

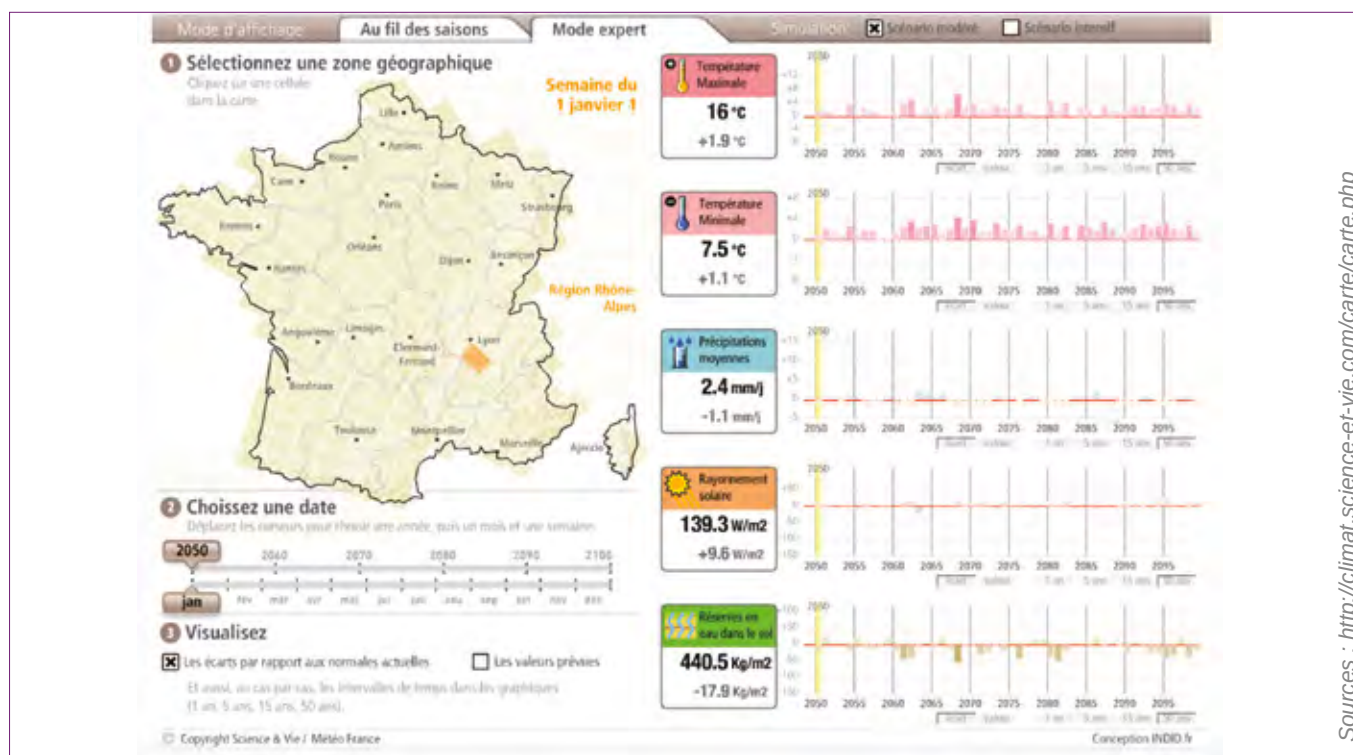
Menaces

Un risque d'amplification du report de la pression urbaine sur les rebords des plateaux.

Une accentuation des besoins d'accès aux plateaux (eau, transport) en lien avec leur développement urbain.

➔ Enjeux

Intégration des contraintes topographiques et climatiques dans les choix de développement urbain de la côtère.



Projection de l'évolution du climat à l'horizon 2050 au sud de Lyon

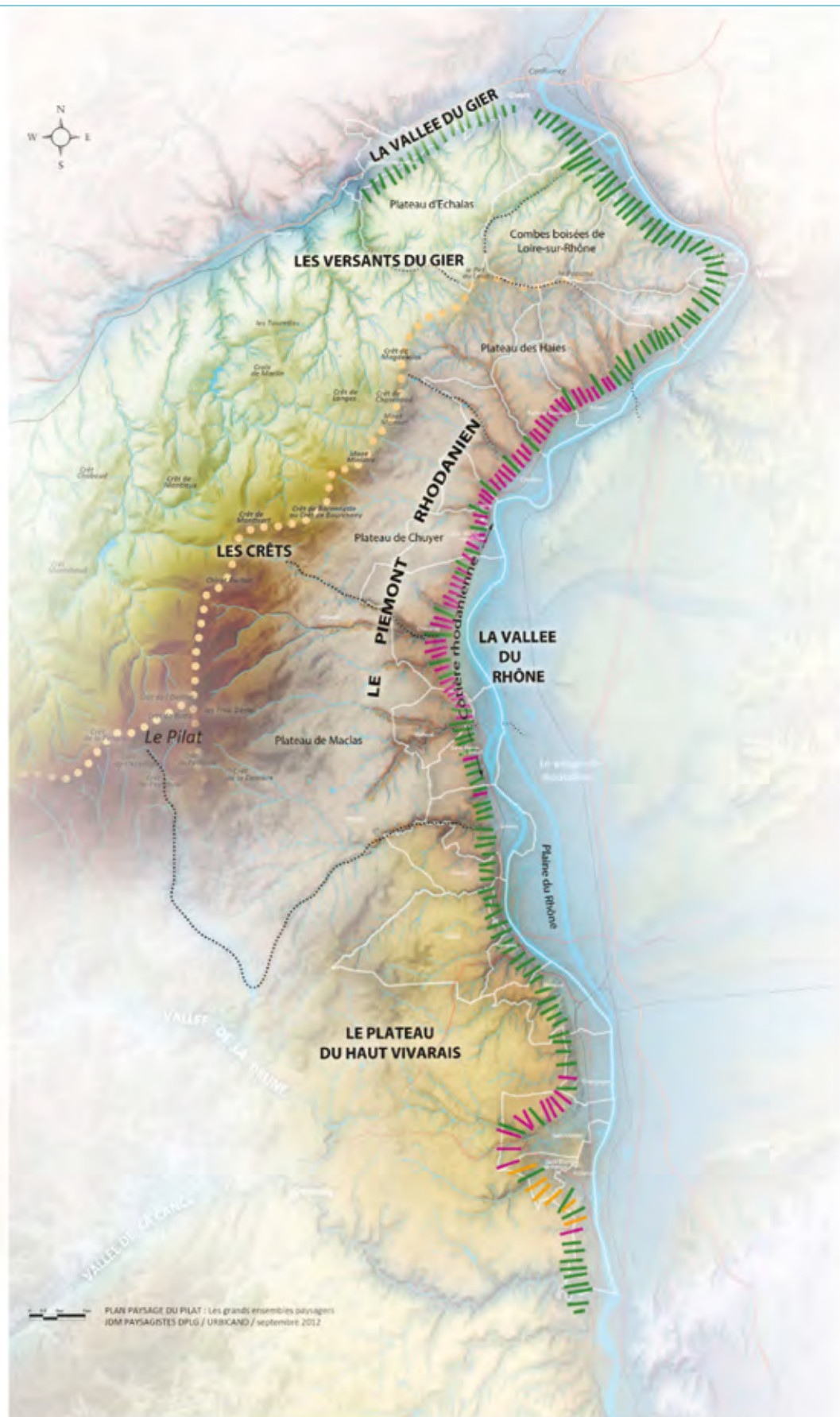
Sources : <http://climat.science-et-vie.com/carte/carte.php>





PARTIE 2

LES PAYSAGES DE LA CÔTIÈRE



Ligne de partage
des eaux (limite
bassins versants
Gier/Rhône)



Ravins et vallées faisant la transition
entre les plateaux du Piémont Rhodanien



Coteau arboricole



Coteau boisé



Coteau viticole
et ravins boisés

RÉPARTITION DES GRANDS ENSEMBLES PAYSAGERS

2.1

PRÉSENTATION
GÉNÉRALE

Les paysages de la cote rhodanienne sont riches par leur diversité. Ils se lisent, s'observent et se vivent au fil du Rhône, véritable colonne vertébrale qui entaille le plateau pour dessiner la cote, et qui s'étend parfois pour dessiner de larges plaines, permettant le recul nécessaire pour observer les crêtes du Pilat qui veillent fièrement sur leur territoire, et animent l'arrière plan du tableau. Depuis les crêtes jusqu'au Rhône, ce sont d'autres ambiances paysagères que l'on traverse, des paysages remarquables dont la géomorphologie fait tout le caractère de ce secteur du Pilat.

Ainsi, les paysages font apparaître des nuances et des caractères propres à la fois dans le sens nord/sud au fil des boucles du Rhône, mais aussi d'ouest en est, en suivant l'étagement géographique du territoire qui présente successivement les crêtes, les plateaux du piémont rhodanien, la cote entaillée de ravins et enfin de la vallée du Rhône.

DÉFINITIONS DES ENTITÉS ET UNITÉS PAYSAGÈRES

Le territoire est caractérisé par des grandes entités paysagères divisées en plusieurs unités :

« Les unités paysagères sont définies comme des paysages portés par des entités spatiales dont l'ensemble des caractères de relief, d'hydrographie, d'occupation du sol, de formes d'habitat et de végétation présentent une homogénéité d'aspect. Elles se distinguent des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de forme de ces caractères. »
Y. Luginbühl / 1994.

Une unité paysagère tire son identité de ses paysages, au sens le plus large du terme.

Elle correspond donc :

- ▲ à une homogénéité de relief (plateau, vallon, coteau...);
- ▲ et-ou à un mode d'occupation du sol ;



Terrasses viticoles (chaillées) dans le secteur de Condrieu

▲ et-ou à des limites bien marquées (ruptures de pente, lisières, lignes de force...).

Le nom par lequel elle est reconnue traduit souvent ces caractéristiques visibles ou bien des caractéristiques plus symboliques liées à son histoire.

Les enjeux paysagers sont généralement importants aux limites entre les différentes unités.

Le secteur étudié se situe à l'extrémité est du massif du Pilat et présente cinq grandes entités paysagères dont trois se singularisent en neuf unités aux caractères paysagers propres et souvent identitaires :

▲ LA VALLÉE ET LES VERSANTS DU GIER

(La vallée du Gier, Plateau d'Échalas et Combes boisées de Loire-sur-Rhône).

▲ LE PIÉMONT RHODANIE

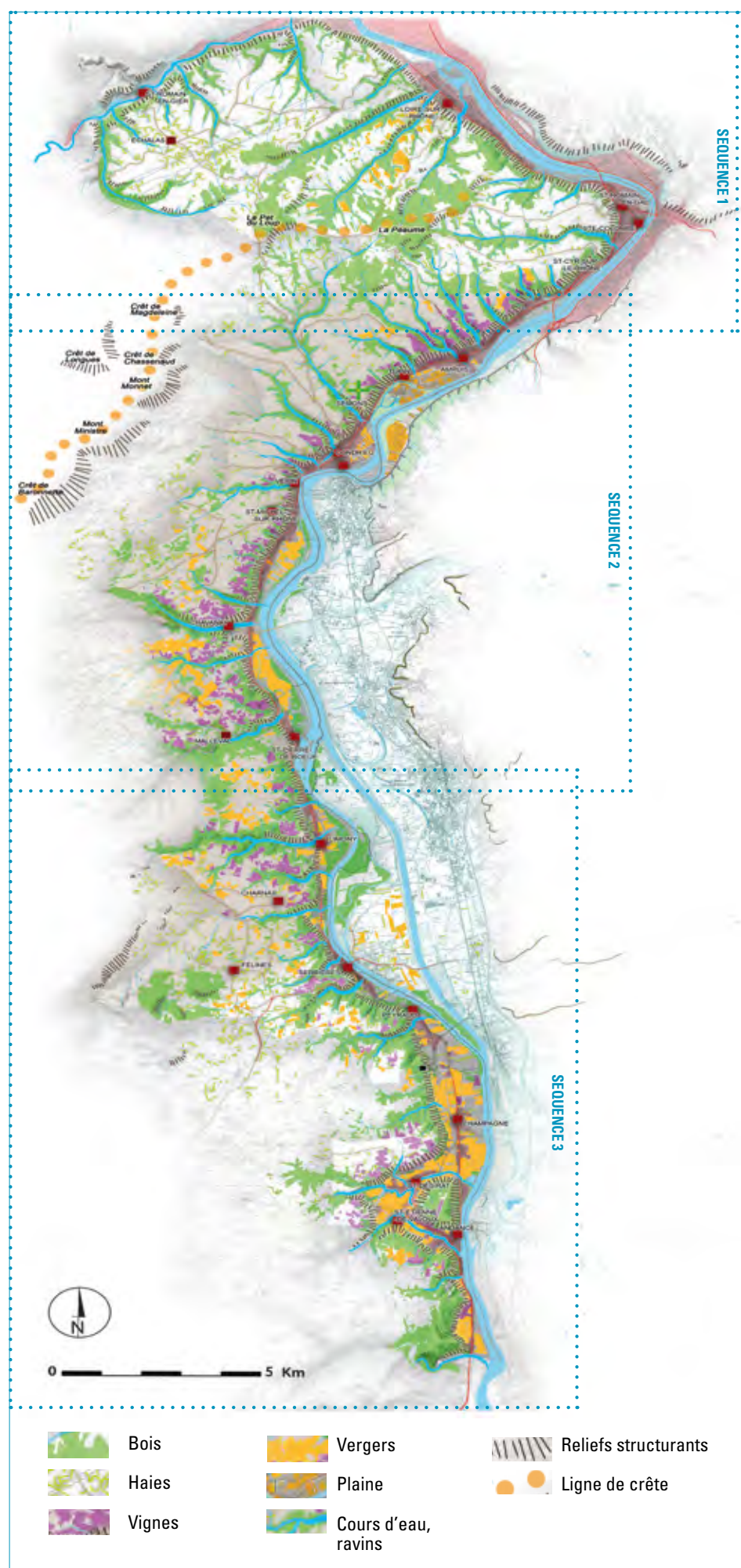
(Plateau des Haies, Plateau de Chuyer, Plateau de Maclas).

▲ LES CRÊTS

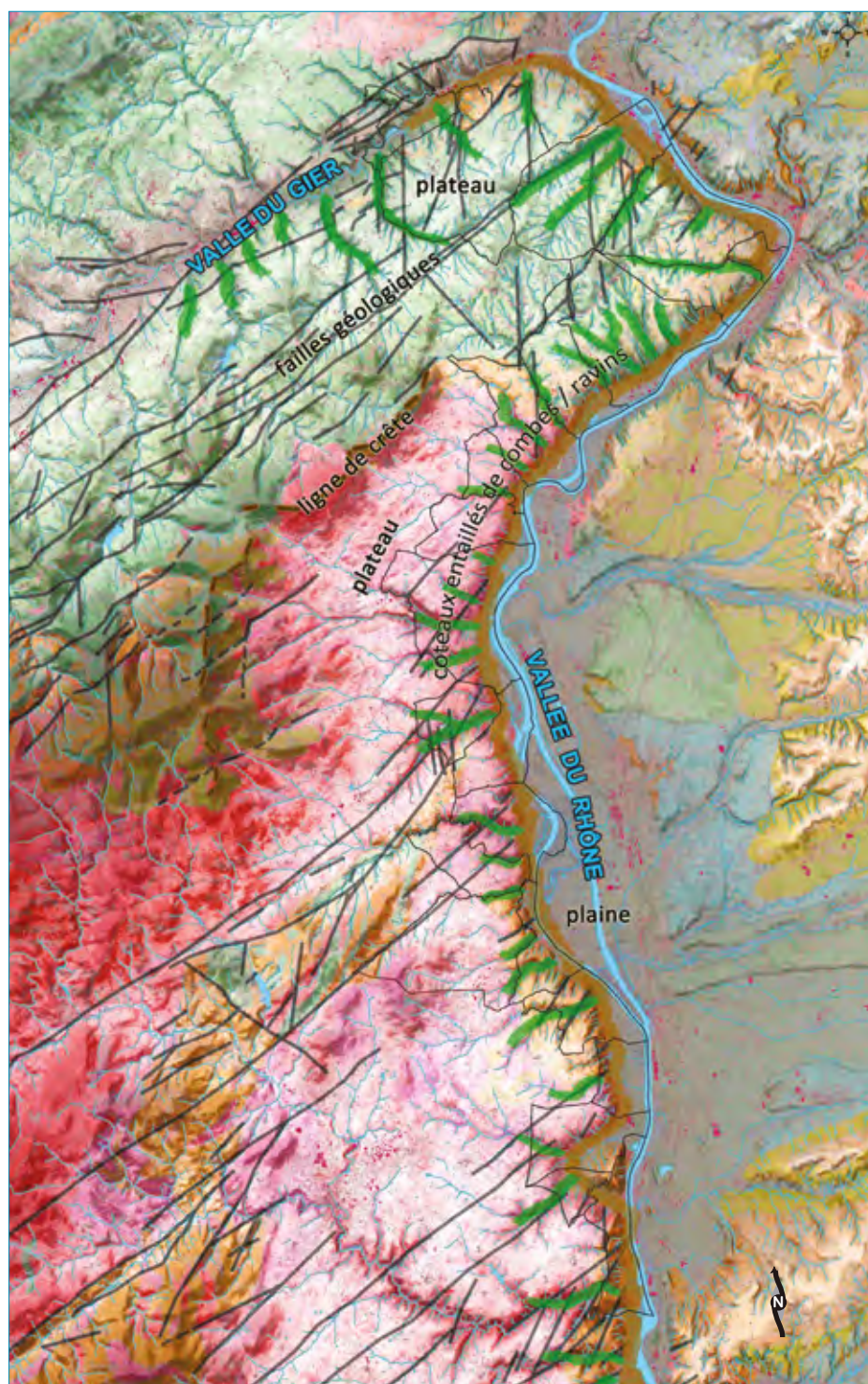
▲ LA CÔTIÈRE RHODANIE ET LA VALLÉE DU RHÔNE

(de Givors à Ampuis, d'Ampuis à Saint-Pierre-de-Boeuf, de Saint-Pierre-de-Boeuf à Andance).

▲ LE PLATEAU DU HAUT VIVARAIS



LA CHARPENTE PAYSAGÈRE DU TERRITOIRE : REPÉRAGE DES SÉQUENCES



LE RELIEF ET LA GÉOLOGIE DU TERRITOIRE, DES SOCLES POUR LES PAYSAGES



Extrait vue Google Earth depuis le nord du territoire montrant l'organisation du paysage entre le Rhône et le Gier. Les crêts du Mont Pilat marquent la limite entre les deux bassins versants

APPROCHE D'ENSEMBLE

Le secteur nord du Massif du Pilat est très nettement divisé en deux par la ligne de crête que dessinent les sommets des monts, les crêts. On observe donc du nord au sud, le Crêt de la Peaume (538m), du Pet du Loup (561m), de Magdeleine (610m), de Chassenoud (758m), de Longes, le Mont Monnet (762m), le Mont Ministre (766m), le Crêt de Baronnette (883m), le Crêt de Montivert et le Crêt de l'Oeillon (1362m) entouré du Crêt de Botte, les Trois Dents, le Crêt de la Perdrix (1432m), le Crêt de l'Aireiller, le Crêt de Peillouté (formant en somme le Mont Pilat).

Ces reliefs sont importants car ils constituent de véritables repères dans le grand paysage, aussi bien depuis les plateaux du piémont rhodanien que depuis la vallée du Rhône et la côtière. Véritable «image d'Épinal», ils représentent le territoire dans la conscience collective (identité) et marquent le fond du tableau par leurs reliefs abrupts et boisés qui dessinent la ligne de partage des eaux, offrant ainsi deux influences climatiques différentes.

Le versant du Gier, orienté nord/ouest présente un climat continental tandis que le plateau est offre un climat méditerranéen à l'ensemble de la côtière.

La succession de cols permet de créer des liens d'est en ouest, ils présentent des richesses paysagères intéressantes.

Ainsi, le paysage ne se lit pas seulement selon l'étagement du relief, mais aussi en séquences nord/sud qui présentent des structures diversifiées selon que l'on se trouve sur le plateau, sur la côtière ou encore dans la vallée.

Ces séquences nord/sud sont essentiellement rythmées par les reliefs de la côtière, et en particulier par la succession de combes et ravins qui l'entaillent et qui font toute l'identité et le caractère du territoire.

En effet, c'est l'eau qui dessine le paysage, qui entaille la roche là où elle est la plus tendre, souligne le pied de la côtière et offre des paysages ouverts de plaine en fond de vallée. Le Rhône est l'axe structurant du territoire. Le fleuve récolte les eaux d'un très grand nombre d'affluents qui descendent du plateau pour ensuite entailler et séquencer la côtière du nord au sud.

Parfois retenue prisonnière sur le plateau, l'eau forme des retenues collinaires, qui participent à la diversité des paysages. Quelques tourbières présentent aussi des milieux humides remarquables de grande qualité tout comme les nombreuses résurgences. L'eau dessine et anime les paysages du plateau vers le Rhône, crée des ambiances intéressantes.

Chevelu bocager parfois encore présent autour de parcelles cultivées, bois, prairies de fauche, parcelles de vignes et de vergers se côtoient et structurent les paysages autour des bourgs, des hameaux et des fermes isolées.

La juxtaposition de ces grands éléments du paysage crée parfois la surprise. En effet, lorsque l'on se trouve au pied de la côtière, on se sent très largement dominé par ces reliefs abrupts dont les entailles tantôt boisées, tantôt occupées par des terrasses viticoles. Notre regard est capté.

Seule la côtière est visible, les monts «repères» et le plateau apparaissent comme une surprise

à mesure que l'on grimpe dans les combes par les routes sinueuses parfois bordées de parapets en pierre sèche.

En rive gauche du Rhône cette fois, les crêts se dressent devant nous mais le plateau semble relativement étroit, peu profond.

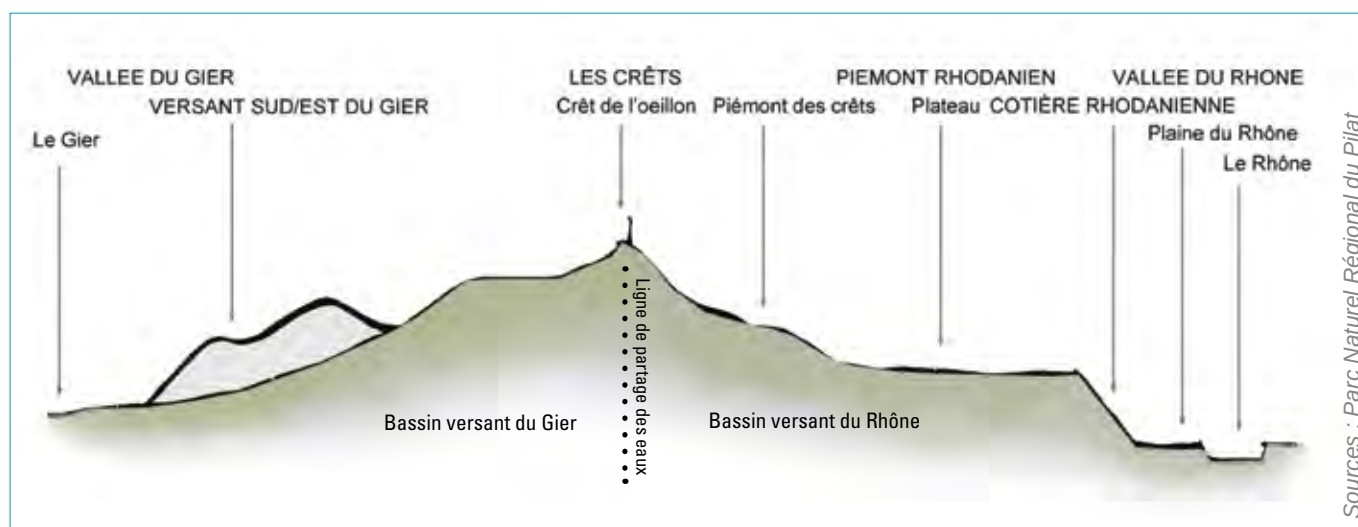
Certains hameaux perchés sur les sommets de la côtière dominent la vallée du Rhône et profitent des vues sur les boucles du Rhône. Il faut monter sur le plateau d'Amballan ou sur les reliefs voisins pour que le piémont rhodanien prenne de la profondeur.

Le rapport et la proximité visuelle avec le Crêt de l'Oeillon fonde une identité collective qui dépasse la seule échelle du massif, cette identité régionale et nationale passe aussi par le label « Parc naturel régional ».

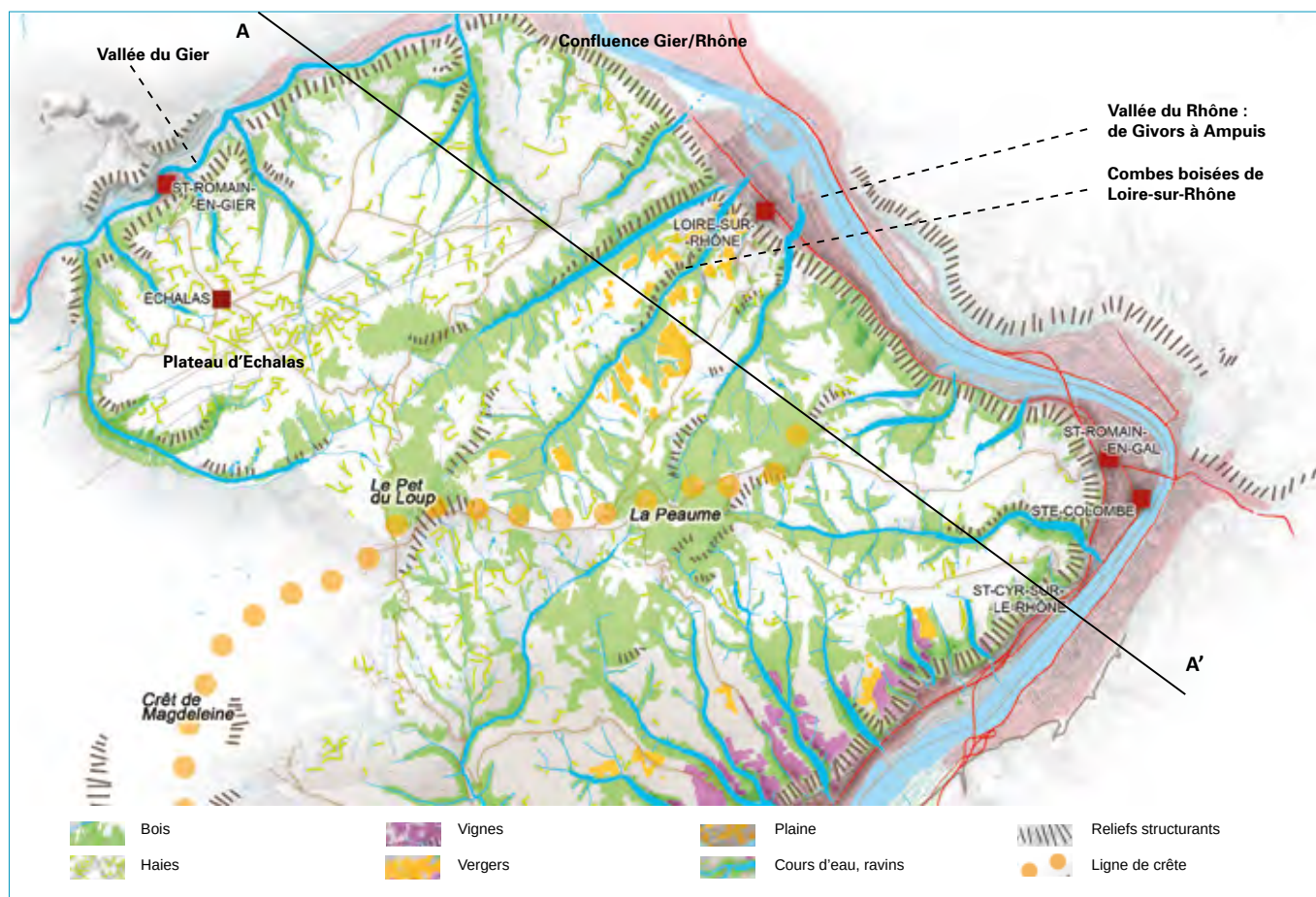
Ce n'est qu'en le parcourant que le piémont rhodanien révèle ses richesses et ses diversités paysagères.

Nous allons voir comment ces paysages s'organisent, quels sont leurs caractères identitaires et comment leurs limites entretiennent des relations fortes.

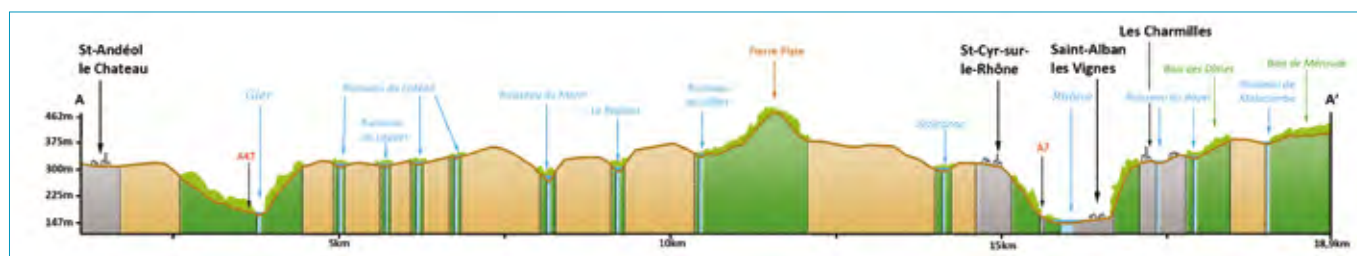
Pour une meilleure compréhension, les paysages seront présentés du nord au sud en suivant le fleuve Rhône (cf. Repérage des 3 séquences page 18), et mettant en avant les ensembles, structures, sites et paysages remarquables ou identitaires.



Coupe schématique entre la vallée du Gier et la vallée du Rhône



EXTRAIT DE CARTE DE LA CHARPENTE PAYSAGÈRE : SÉQUENCE 1



Coupe montrant l'organisation des paysages entre la vallée du Gier et la vallée du Rhône



EXTRAIT CARTE IGN GÉOPORTAIL MONTRANT LES COTEAUX BOISÉS DE LA VALLÉE ENCAISSÉE DU GIER

2.2

ANALYSE DÉTAILLÉE DES ENTITÉS ET UNITÉS PAYSAGÈRES

SÉQUENCE 1 : DE LA VALLÉE DU GIER À AMPUIS

La première séquence présente les paysages de la vallée et des versants du Gier, du plateau d'Échalas, de la vallée du Rhône entre Givors et Ampuis, ainsi que les coteaux rhodaniens associés.

LA VALLÉE DU GIER

Le Gier, affluent du Rhône en rive droite, s'écoule au sein d'une vallée encaissée, orientée du sud-ouest/nord-est, étroite et dont les versants sont largement boisés. Parfois torrentiel, le Gier s'écoule entre les Monts du Lyonnais et les Monts du Pilat.

Le mot Gier vient du latin Jaresis qui a aussi donné le terme Jarez qui désigne les coteaux de la vallée du Gier.

C'est un axe de passage essentiel entre Saint-Etienne et Lyon, qui accueille aujourd'hui un grand nombre d'infrastructures linéaires comme la voie ferrée, l'autoroute A47 et la RD488. Ces grandes infrastructures présentes

en fond de vallée favorisent les liaisons est/ouest mais créent aussi des ruptures physiques entre les deux versants de la vallée.

On observe nettement un fond de vallée urbanisé et des coteaux agricoles abrupts, largement boisés. Le tissu urbain est une imbrication confuse d'activités industrielles et commerciales, d'habitat, et d'équipements sportifs, qui cache bien souvent la réalité géomorphologie de cet espace (mais où le Gier se trouve-t-il ?) et occulte les grandes zones « naturelles » que sont le massif du Pilat qui couvre le versant sud-est de la vallée.

La vallée du Gier est perçue comme un véritable couloir industriel et peu comme un lieu de vie au cadre agréable.

Pourtant, certains points de vue mettent en scène des fermes et de petits hameaux qui se détachent dans le paysage des combes boisées, avec souvent les crêts du Pilat en toile de fond.

Les formes du relief sont bien entendu des éléments structurants du paysage. Les espaces ouverts de prairies, présents sur les coteaux sont des motifs intéressants qui participent à la diversité paysagère de la vallée. En effet, ces prairies ceinturées de haies contrastent avec les coteaux boisés.

D'autre part, ces structures paysagères permettent généralement d'organiser une transition douce entre l'habitat et le « grand paysage » de la vallée.

Depuis le fond de vallée, les vues sont fermées, hormis si l'on se trouve dans l'axe du couloir. Il faut monter sur les coteaux pour que la vue porte plus loin.

En rive droite, le plateau d'Échalas semble tout proche, les crêts du Pilat sont des repères importants.

Au fil du temps, la vallée s'est urbanisée et industrialisée. Ces activités économiques (mine, métallurgie, teinturerie, tissage, verrerie) ont fortement marqué le paysage

et le développement urbain de la vallée, puis la forte désindustrialisation de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle est venue frapper de plein fouet ce territoire en fabriquant des friches industrielles puis urbaines qui ont du mal à se résorber. Le développement des infrastructures a considérablement limité les échanges d'un coteau à l'autre, la vallée affirme la limite entre les territoires.

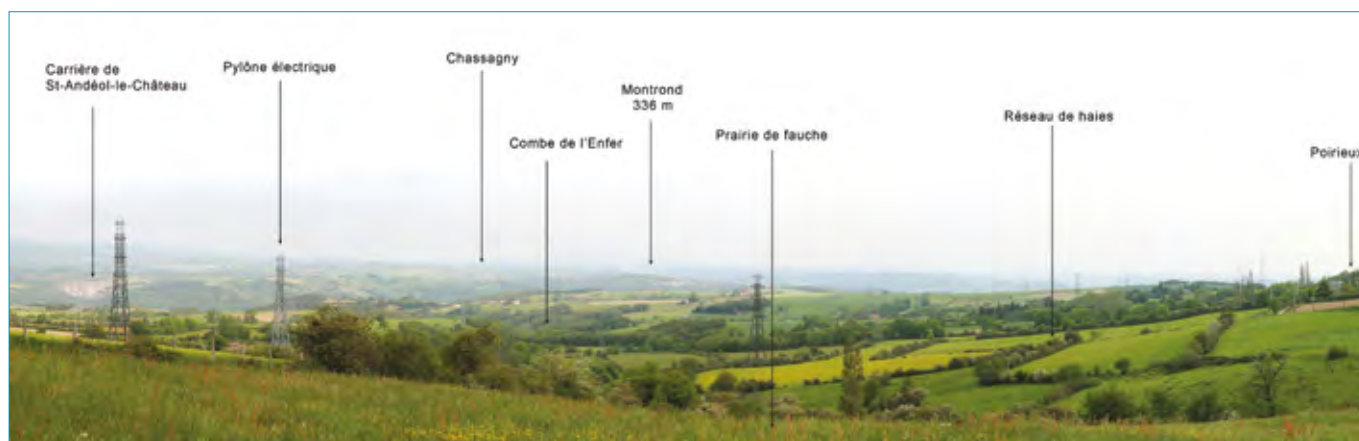
Concernant l'habitat, les hameaux sont devenus villages et les fermes isolées des hameaux. La densité bâtie s'est nettement développée en fond de vallée ce qui tend parfois à impacter la qualité des paysages de la vallée et ainsi celle du cadre de vie.

L'évolution du territoire entre 1960 et 2011 témoigne de la difficulté de gestion tant au niveau naturel que construit.

Les dynamiques paysagères montrent essentiellement une fermeture des paysages, en particulier des paysages de combes où les boisements gagnent petit à petit du terrain.

« Nous avons une vitrine qui ne correspond pas à son fonds de commerce, à nous de changer la vitrine »

Gérard DUCARRE, Maire de Saint Chamond, Vice-président Saint-Etienne Métropole, l'Echo de la Loire, octobre 2002



Panorama depuis la D103E près du hameau des Grandes Moussières, sur la vallée du Gier



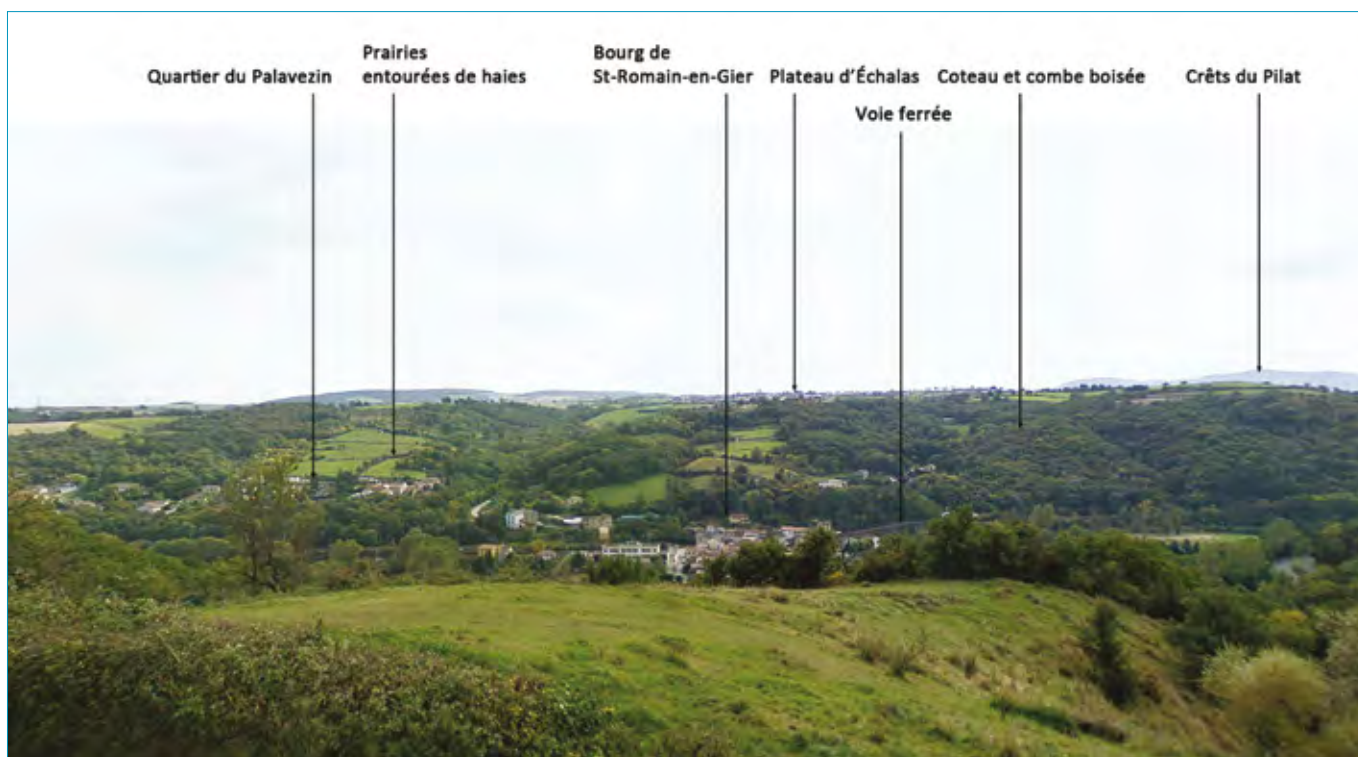
Vue sur le hameau Le Four à Chaux, en bord du Gier (St-Romain-en-Gier)



Vue sur le hameaux de La Grange en bord d'autoroute, à St-Romain-en-Gier



Vue depuis la vallée du Gier depuis la D488 sur le parc d'activités du Gier



Panorama depuis le Perrault (hameau) sur St-Romain-en-Gier et la vallée du Gier

LE PLATEAU D'ÉCHALAS

Le plateau d'Échalas est une unité paysagère des versants du Gier. Ce qui caractérise nettement ce secteur, ce sont les combes boisées qui ceinturent le plateau. Le bourg s'est développé sur une partie haute du plateau (360 m), à l'intersection de deux routes (D103 / D103 E) formant une étoile.

Tourné vers la vallée du Gier, le plateau d'Échalas présente un mélange de prairies entourées de vergers qui épousent les formes douces du relief, et de grandes cultures. Les petits vallons humides se transforment petit à petit en larges combes boisées à mesure que l'eau creuse le plateau.

L'agriculture, très présente sur le territoire est aujourd'hui dominée par l'élevage de bovins laitiers et apporte une certaine dynamique au territoire.

La présence de quelques vergers, notamment au sud d'Échalas apporte de la diversité au paysage.

On imagine que l'origine du nom de cette commune fait référence aux pieux qui soutiennent les ceps de vigne dans la région, car en 1900, la commune accueillait environ 250 hectares de vignes.

De nombreuses lignes électriques traversent le plateau sur lequel est installé un poste électrique important. Ces lignes aériennes marquent le paysage par leurs pylônes en treillis.

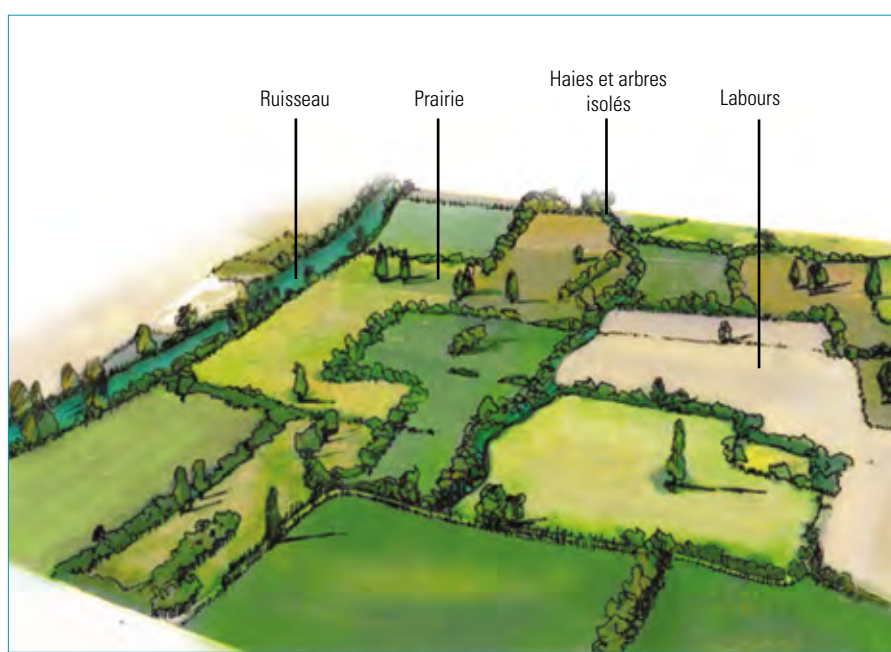
Les nombreux réseaux de haies, chevelus bocagers qui découlent des ravins boisés, structurent et délimitent les parcelles agricoles. Les vergers apportent de la linéarité au paysage, ils ouvrent parfois des perspectives lointaines lorsque l'on se trouve entre les lignes plantées.

Les pylônes électriques se dressent dans l'espace, ils apportent de la verticalité et animent le paysage.

Les profondes combes des multiples ruisseaux permettent d'avoir des vues dégagées et des horizons lointains.

Ces dernières années, le territoire a subi une forte pression foncière. La proximité des grandes agglomérations et la mise en place de nouveaux axes de transport n'a pas été sans conséquence sur la commune d'Échalas et les hameaux des alentours.

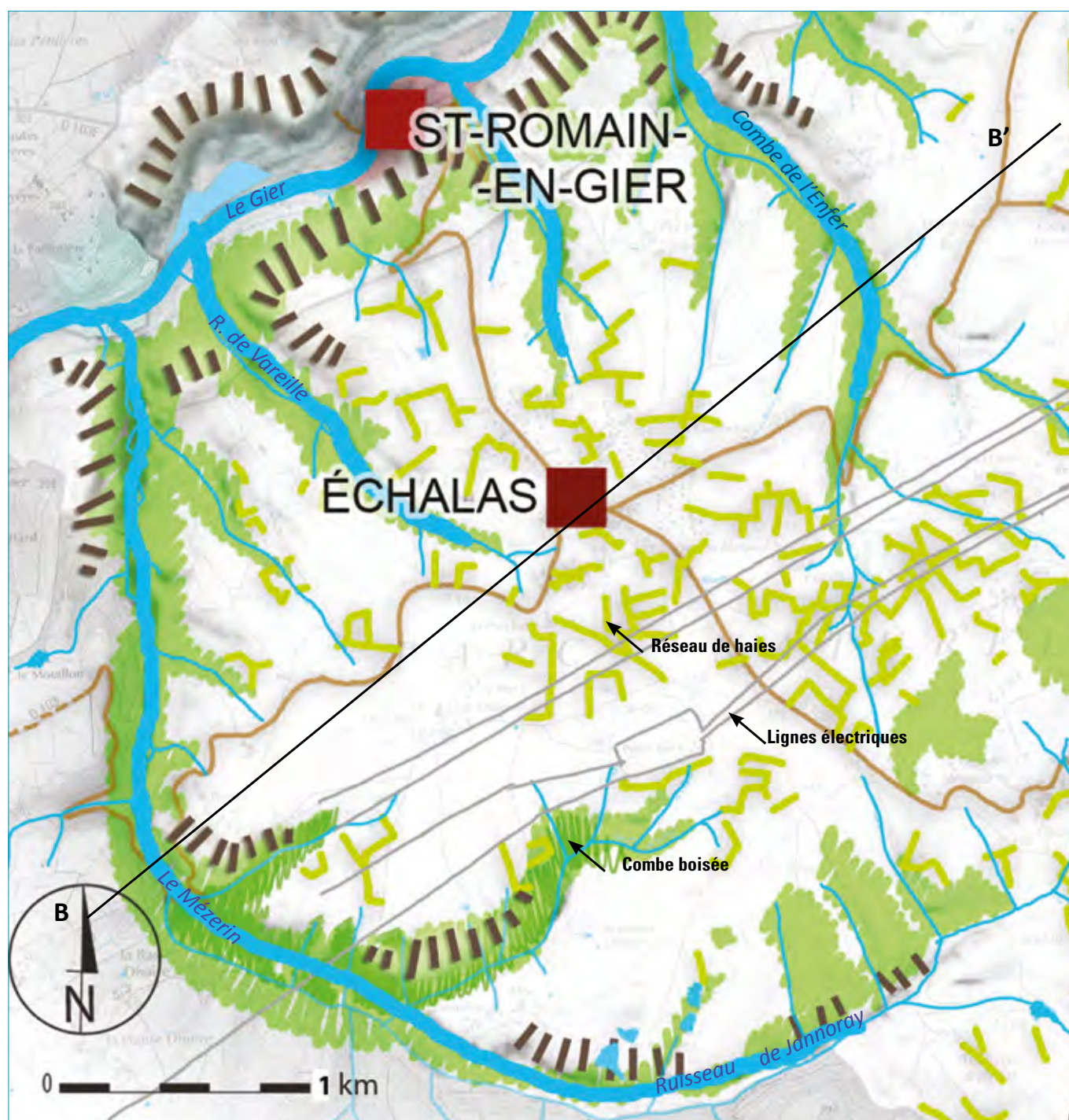
En effet, l'urbanisation est très étalée en périphérie du bourg ancien et tend à consommer beaucoup d'espace agricole, même si l'agriculture a su garder une place importante au sein de ce territoire et en a même conservé une partie de sa trame (haies).



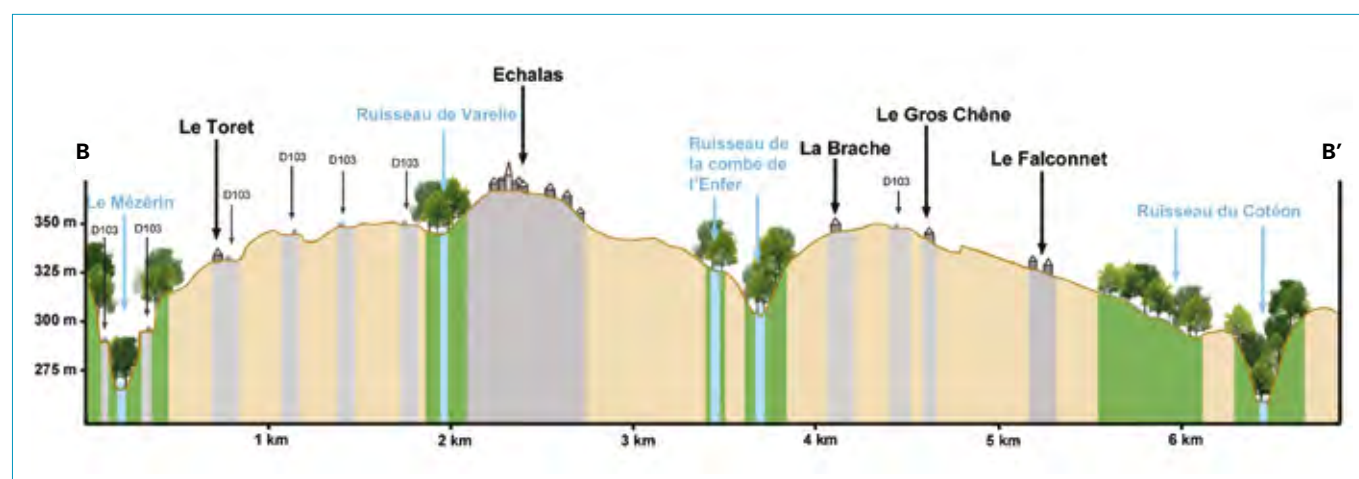
Croquis de principe d'organisation du système bocager



Vue à proximité du hameau La Rodière (Échalas)



EXTRAIT DE CARTE DE LA CHARPENTE PAYSAGÈRE : SECTEUR D'ÉCHALAS



Coupe montrant l'organisation du territoire d'Échalas au cœur du réseau de ruisseaux

LES COMBES BOISÉES DE LOIRE-SUR-RHÔNE

Les combes boisées situées au nord du massif du Pilat entre Loire-sur-Rhône et Sainte-Colombe présentent des structures géographiques et paysagères quasiment perpendiculaires au Rhône, elles entaillent profondément le piémont rhodanien.

Comme sur les versants de la vallée du Gier, les pentes fortes sont occupées par des boisements tandis que les prairies et les cultures s'organisent sur les parties moins escarpées.

Les vues portent loin et les routes « en balcon » sont des itinéraires de découvertes remarquables qui permettent de comprendre l'organisation du territoire et des paysages dans ce secteur nord du piémont rhodanien. Quelques parcelles arboricoles sont présentes au débouché de certaines combes de Loire-sur-Rhône, elles créent des micro-paysages intéressants.

L'eau est très présente, via un chevelu hydrographique dense. Ressource précieuse, en particulier pour l'activité agricole, comme le montre les boutasses (petit étang) et les retenues collinaires implantées dans les dépressions du relief ou en tête de ravin.

L'irrigation des cultures vient puiser la précieuse ressource, ce qui parfois peut perturber l'équilibre écologique des milieux. Une intervention de l'homme en tête du bassin versant induit des conséquences à l'embouchure du ruisseau. La mise en place de retenues collinaires sur le parcours des ruisseaux peut parfois causer quelques dysfonctionnements des milieux aquatiques.

Les monts boisés tels que La Peaume qui culmine à 538 mètres d'altitude ou encore Pierre Plate qui culmine à 462 mètres dominant et accentuent le relief créé par les combes.

Les boisements des combes ont eu ces dernières années une tendance à l'étalement et à la fermeture. Le maintien des lisières, les limites entre cultures et boisements sont devenues moins nettes. Le paysage se ferme petit à petit.

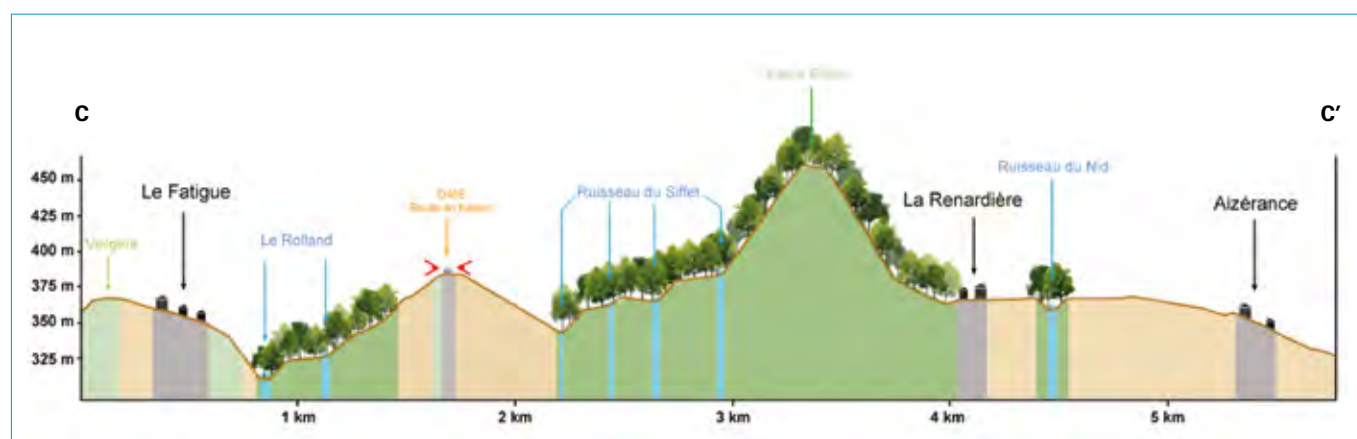
Les pressions urbaines sont visibles dans le paysage, en particulier depuis les lignes de crête où les vues portent très loin.



Vergers à Loire-sur-Rhône



Vue sur les combes boisées



Coupe montrant l'organisation des paysages au nord du massif du Pilat



Vue sur une retenue collinaire du plateau, située dans la pente, en tête de vallon



CARTE REPRÉSENTATIVE DES COMBES BOISÉES AUX ABORDS DE LOIRE-SUR-RHÔNE ET DES ROUTES «EN BALCON»

LA VALLÉE DU RHÔNE DE GIVORS À AMPUIS ET LA CÔTIÈRE BOISÉE

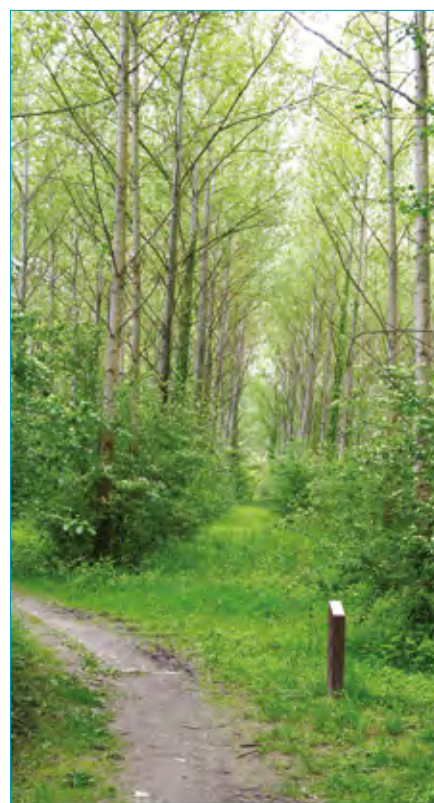
Le fleuve dialogue sans cesse avec les paysages qu'il traverse, il marque son empreinte et joue un rôle fondamental dans l'organisation du territoire, dans la physionomie des bourgs du pied de coteau, dans l'architecture de la frange est du territoire mais aussi dans l'organisation de l'activité agricole, industrielle ou encore dans l'architecture fluviale.

Cette ressource hydraulique mais également cette source d'énergie et de développement touristique sont aussi, ça et là, valorisées.

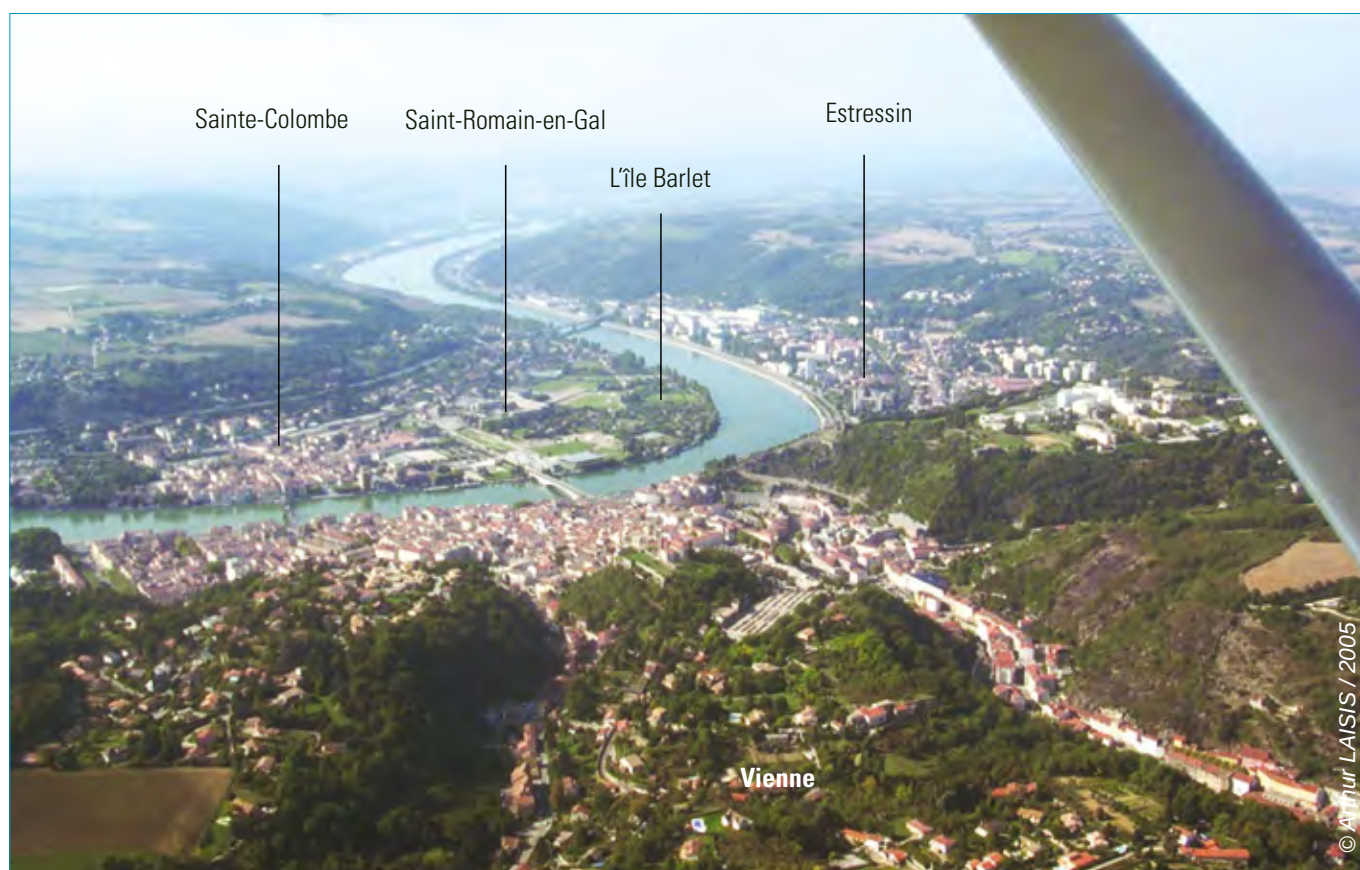
Entre Givors et Ampuis, le fond de la vallée est très largement urbanisé par de l'habitat mais aussi par des activités industrielles et commerciales, et des grandes infrastructures.

La Ville de Vienne occupe une place stratégique en rive gauche du Rhône. Organisée entre cinq collines, elle contrôle le passage sur le Rhône.

L'île Barlet est un site paysager remarquable qui présente de beaux vestiges de forêt alluviale (ripisylve), composée d'Aulne glutineux et de Cornouiller sanguin. C'est un lieu touristique attractif.



Illustrations d'ambiances de l'île Barlet à Saint-Romain-en-Gal : Espace d'accueil du public / pique-nique - Une peupleraie



Vue d'avion sur Vienne et la vallée du Rhône



An aerial photograph showing a dense, green forest. A narrow, light-colored path or stream bed winds through the trees, leading towards a small, open clearing in the distance. The surrounding area is covered in thick vegetation, and the overall scene is captured from a high angle, looking down on the landscape.



An aerial photograph showing a dense, green forest. A narrow, light-colored path or stream bed winds through the trees, leading towards a small, open clearing in the distance. The surrounding area is covered in thick vegetation, and the overall scene is captured from a high angle, looking down on the landscape.

SÉQUENCE 2 : D'AMPUIS À SAINT-PIERRE-DE-BOEUF

La deuxième séquence présente les paysages de la vallée du Rhône d'Ampuis à St-Pierre-de-Boeuf, ainsi que les paysages de la cote viticole sur le même secteur, les crêts et les plateaux du piémont rhodanien (plateau des Haies, de Chuyer et de Maclas).

LA CÔTIÈRE VITICOLE ET LA VALLÉE DU RHÔNE D'AMPUIS À SAINT-PIERRE-DE-BOEUF

La cote viticole rhodanienne présente une succession de coteaux orientés à l'est, et surplombant la moyenne vallée du Rhône. Véritables belvédères, ces versants raides, rocheux ou boisés, aménagés ou abandonnés, sont difficiles à franchir, et séparent beaucoup plus qu'ils ne les unissent, les activités de la grande vallée méridienne de celles du plateau cristallin ou piémont rhodanien de rive droite. Ces grands versants taillés dans le socle du Massif central oriental ont une allure vigoureuse assombrie par la végétation ou humanisée par les aménagements en terrasses.

La cote viticole présente des paysages identitaires du Pilat, elle entretient des relations visuelles directes avec la chaîne des Alpes. Elle fait la transition entre les plaines maraîchères de la vallée du Rhône, et le plateau du Pilat, appuyé sur les crêts boisés.

Une géographie caractéristique

Véritable « façade » sur le Rhône, la cote viticole regarde directement le cours du grand fleuve mais encadre aussi les nombreuses rivières qui le rejoignent. Elle présente un grand nombre de « facettes » rhodaniennes, délimitées aux extrémités par une vallée aux gorges profondes, formant des ravins abrupts et boisés. Le piémont rhodanien a ainsi été fortement incisé par une multitude de rivières et découpé en lanières.

Cette succession de « facettes » rhodaniennes et de ravins boisés fait tout le caractère et l'identité de la cote viticole.

Bordure rhodanienne et gorges affluentes combinent ainsi leurs effets de versants abrupts pour dissocier les terroirs de la vallée et ceux du plateau parfois sur le territoire d'une même commune.

Des ravins abrupts et boisés

La bordure est du massif du Pilat est marquée par la succession d'environ vingt-cinq ravins creusés dans le piémont rhodanien. Les vallées taillées

dans la roche sont très abruptes, et offrent par là-même des milieux très contrastés. Les adrets très ensoleillés sont le domaine de la chèneaie pubescente accompagnée de pelouses sèches, de pointements rocheux et de terrasses viticoles. Les versants exposés au nord sont plus frais et densément boisés.

Les fonds de vallons sont occupés par une ripisylve (boisements qui se développent sur les bords des cours d'eau) étroite de frênes, d'aulnes, de robiniers. Les pentes sont particulièrement fortes, favorisant une bonne oxygénation des eaux dans des cours d'eau où alternent cascades et fosses. On peut parfois observer des terrasses anciennes. Au bord de la vallée du Rhône, l'influence sub-méditerranéenne est également omniprésente et exerce une influence sur les paysages. Les ravins rhodaniens présentent un intérêt écologique reconnu avec une diversité spécifique forte et la présence d'espèces rares et protégées. On note parfois la présence de plantes invasives comme la Renouée du Japon (*Fallopia japonica*).

Des paysages viticoles remarquables et identitaires

À flanc de coteaux, les paysages de vignes surplombent le fleuve et offrent au regard une surprenante palette géométrique.

Les courbes de niveau ne permettent d'autres supports que les « échelas », deux pieux croisés sur lesquels s'agrippe la vigne, qui, sur ce sol sans terre, ne survit qu'en plongeant ses racines dans les anfractuosités de la roche. Le vignoble est accroché à la pente abrupte en terrasses soutenues par des murets de pierres sèches, les « chaillées ». Sauf sur le plateau, la viticulture ne peut être que manuelle ou par hélicoptère (épandage) sur ces pentes difficiles d'accès. Les modes de culture sont variés, de la conduite traditionnelle sur échelas, au cordon de royat, en passant par la taille guyot simple.



Vue sur le Domaine E.Guigal / terrasses viticoles

Les terrasses s'organisent en rangs de vignes plantés en lignes horizontales ou courbes, parfois même selon des orientations multiples.

Les murets de pierre s'accompagnent parfois de talus végétaux et accentuent l'aspect particulièrement ordonné de ces paysages agraires.

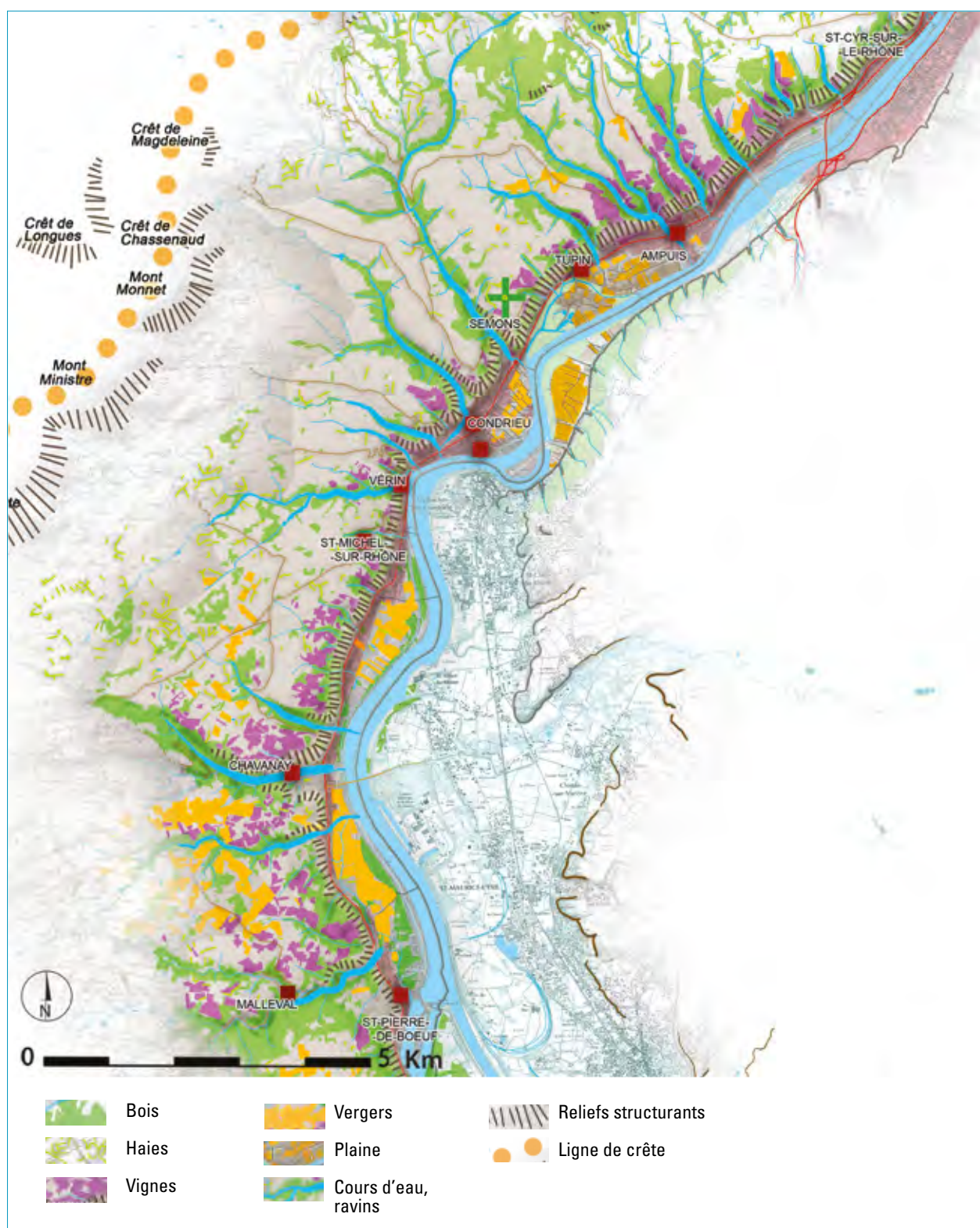
Ici se lit l'étroite association entre hommes et paysages. De telles formes relèvent en effet de techniques et de savoir-faire spécifiques, qui influencent les évolutions paysagères au cours du temps.

La modernisation de l'agriculture, au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle (à la suite du Phylloxéra), va entraîner de considérables bouleversements des paysages viticoles. Gain de temps, précision, rythmes soutenus... l'apparition des machines accroît le rendement de la viticulture. De fait, les paysages vont être remodelés en fonction des nouveaux besoins : afin de faciliter le passage des tracteurs, le système de rangs serrés laisse place à des lignes plus espacées, les terrasses à la culture malaisée seront abandonnées au profit des plaines et des versants de faible pente. Les murets en pierre, les anciennes cabanes de vignes, les techniques et outils traditionnels disparaissent peu à peu. Progressivement, les paysages viticoles se banalisent, jusqu'à perdre leur identité et leur esthétique si singulière. Dans les années 1960, seules subsistent encore quelques parcelles de vignes conduites selon les techniques anciennes.

Ces dernières décennies, pourtant, voient le retour en force de la tradition, celle qui renoue avec les terrasses pentues et, dans certains cas, le travail manuel. Les viticulteurs portent une nouvelle attention aux paysages, véritables « ambassadeurs » de la qualité des vins, selon le précepte qu'un lieu transmet un message. Le terroir, et avec lui ses traditions ancestrales, serait le meilleur instrument de promotion des produits. À ce titre, la vallée du Rhône véhicule une image forte : un fleuve, des versants en surplomb recouverts de vignes, des vins de grande qualité à la convergence des savoir-faire, des sols et des expositions les plus adaptées.

Une expérience menée depuis une dizaine d'années sur les vignobles des Côtes du Rhône septentrionales, et en particulier autour de l'appellation Saint-Joseph, illustre de manière convaincante le retour des cultures en terrasses.

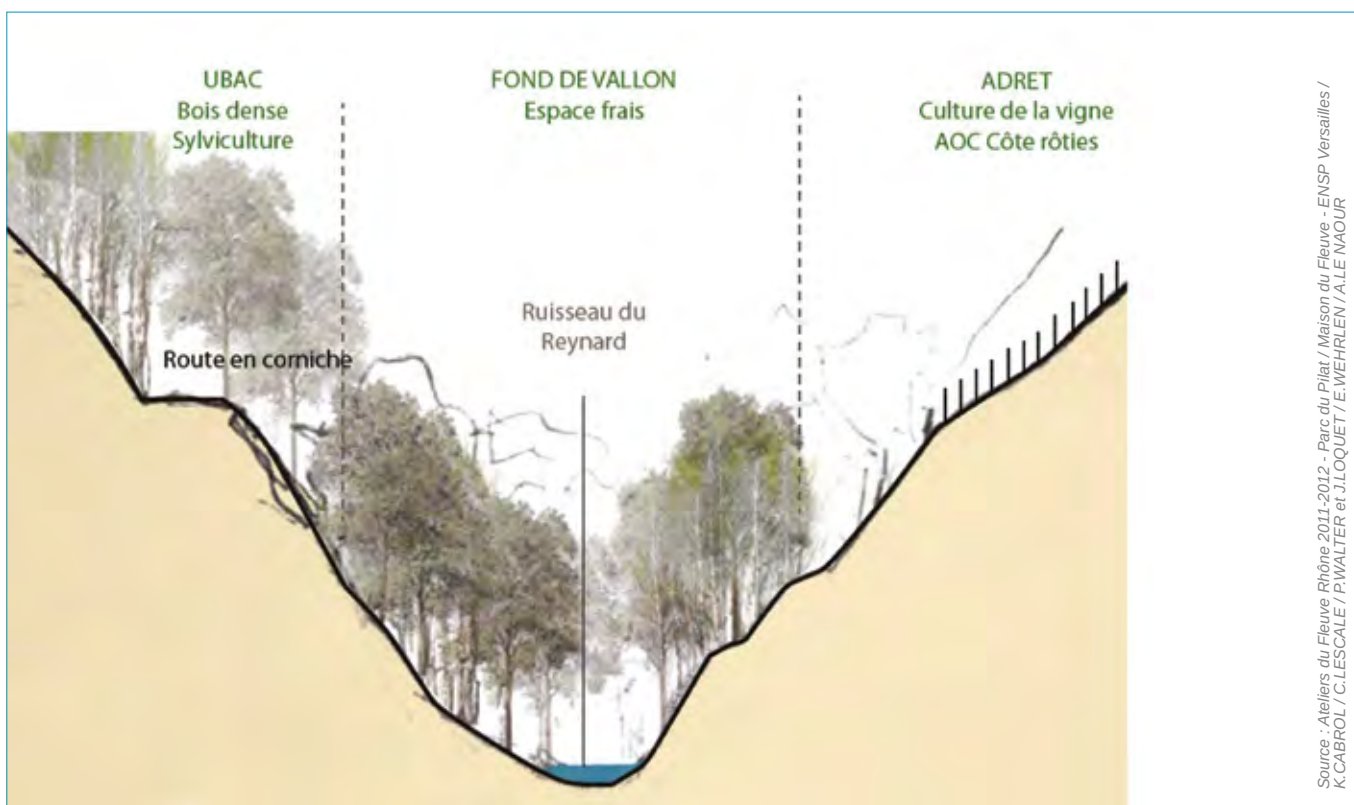
Ainsi, une vaste opération se met en place avec les caves coopératives, dans un double objectif : améliorer la qualité gustative du vin, mais aussi revenir à des paysages de terrasses, éléments marquants de l'histoire de la région. Elle prend appui sur le principe des « îlots vitrines », autrement dit des modèles de reconquête des coteaux, aisément visibles depuis la route.



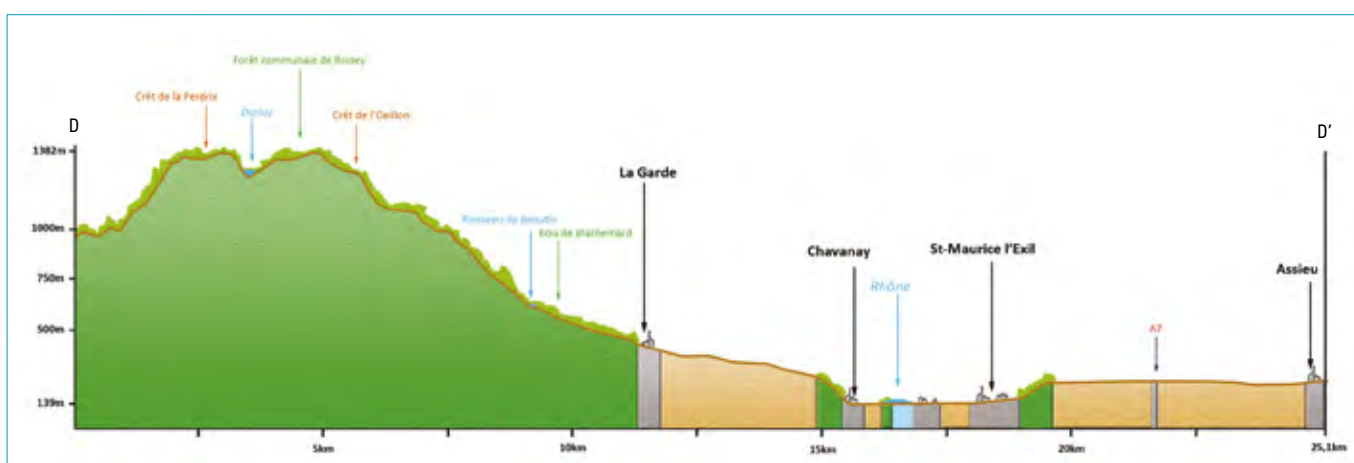
EXTRAIT DE CARTE DE LA CHARPENTE PAYSAGÈRE : SÉQUENCE 2



Blocs diagrammes montrant l'organisation entre Rhône et plateau



Coupe de principe montrant l'organisation d'une combe (ou ravin) à Ampuis



Coupe de principe montrant l'étagement depuis les crêtes jusqu'à la vallée du Rhône aux abords de Chavanay

Les viticulteurs s'attaquent au défrichage des anciennes terrasses abandonnées et à la réfection des cabanes de vigneron et des murs traditionnels en pierre sèche, véritables emblèmes de ce type de culture. Pourtant, de telles murettes rendent difficile le passage des machines agricoles et sont parfois remplacées par des banquettes (séparation des rangs de vignes par des talus végétaux) mécanisables. Dans ce cas, la tradition négocie avec la modernité, et si les paysages ne retrouvent pas leurs caractéristiques d'antan, de nouvelles accroches visuelles naissent de l'action humaine.

Qu'il soit d'essence traditionnelle ou orienté vers l'usage des techniques modernes, ce souci paysager s'ancre dans un rapport étroit entre le produit et le paysage, ce dernier devenant l'outil de communication des agriculteurs auprès du grand public.

Les coteaux symbolisent la moyenne vallée du Rhône, et, depuis le fleuve ou les axes routiers en bordure, les terrasses de vignes captent le regard tout en suscitant - certainement - le désir de goûter aux vins issus de ces terroirs. Longeant le fleuve et l'ancienne route nationale 86, les collines de vignes d'Ampuis et de Condrieu sont parties intégrantes du Parc naturel régional du Pilat.



Ambiance viticole



Vue depuis la rive gauche du Rhône sur le hameau de Verlieu, installé au pied de la cote, au débouché d'un ravin. Le coteau viticole en arrière plan, est entaillé de ravins boisés

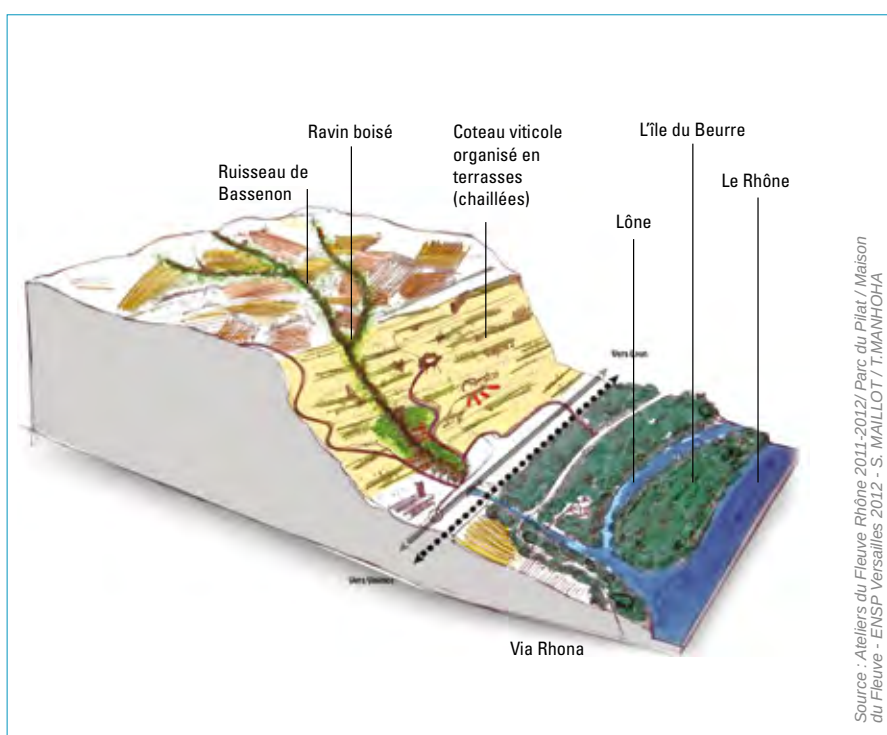
UN PAYSAGE CULTUREL

Les paysages viticoles sont généralement reconnus parmi les formes les plus remarquables de paysages résultant de l'activité humaine, à la fois par la marque qu'ils impriment au territoire et par les traditions culturelles qui leur sont associées.

Les principaux cépages rencontrés dans le Pilat sont la Syrah et le Viognier.

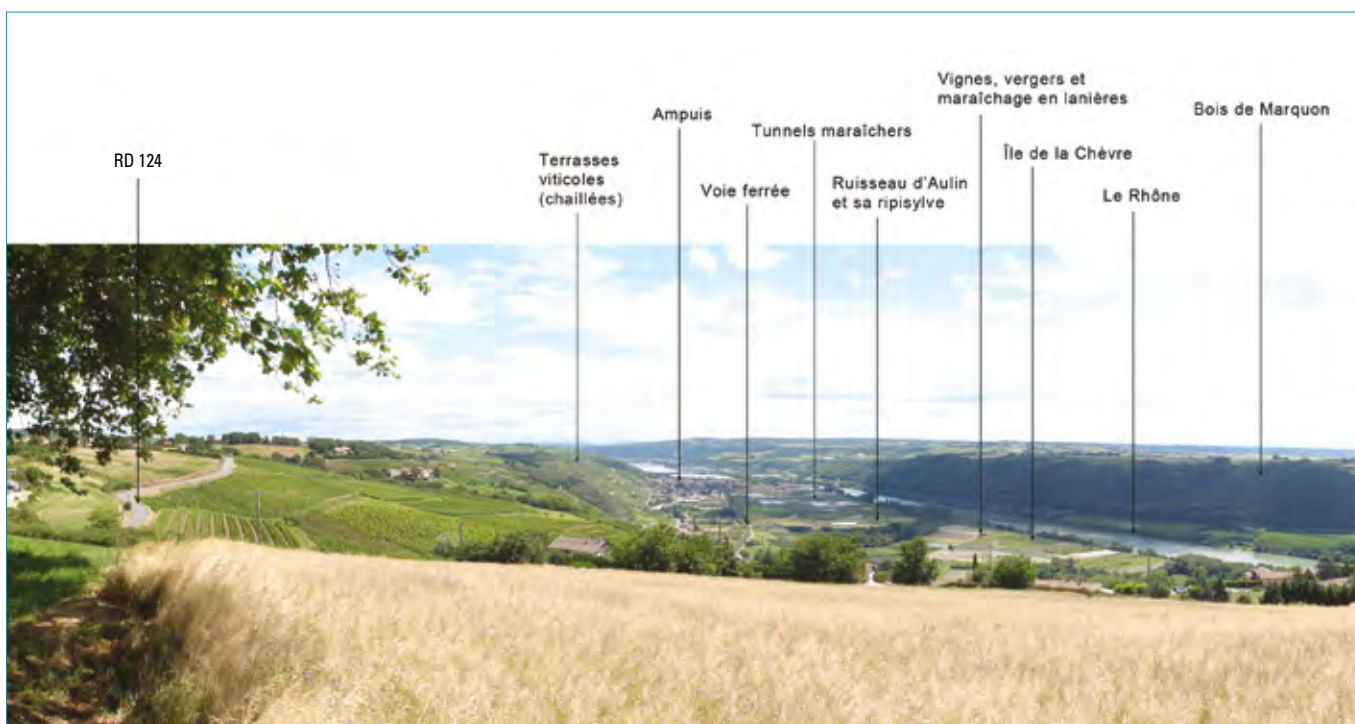


ViaRhôna près le l'île des Pêcheurs /calade traditionnelle rare

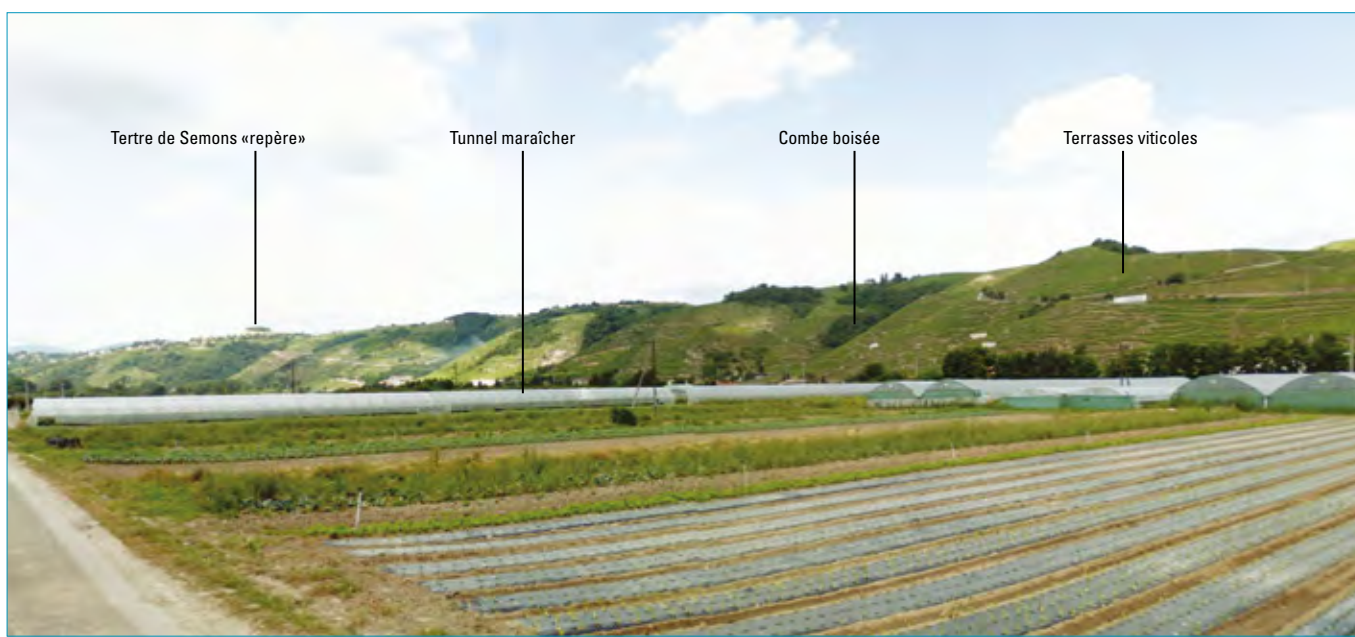


Source : Ateliers du Fleuve Rhône 2011-2012/ Parc du Pilat / Maison du Fleuve - ENSP Versailles 2012 - S. MAILLOT / T.MANHOA

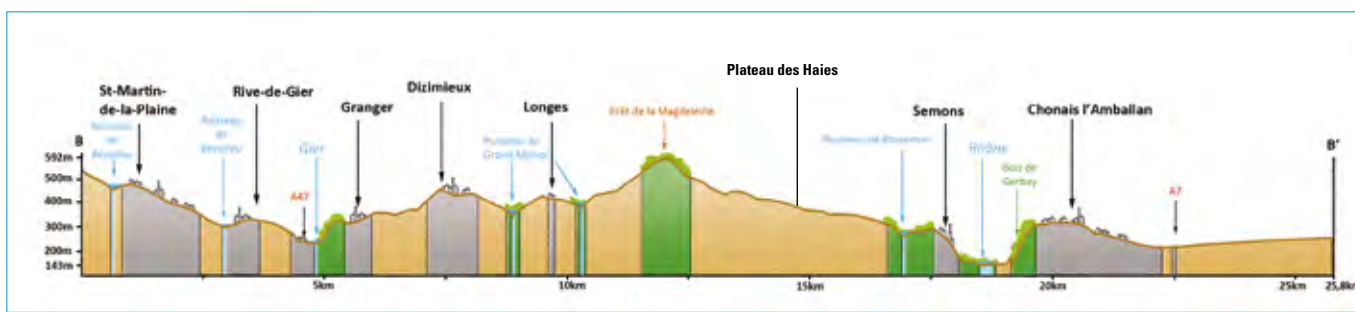
Bloc paysager schématique montrant les relations entre le plateau, le coteau et la vallée à Semons



Panorama depuis le tertre de Semons sur la cùtière et la vallée du Rhône à Ampuis



Panorama sur plaine maraîchère et la cùtière viticole à Ampuis



Coupe schématique montrant l'organisation des paysages et en particulier la vallée étroite du Rhône près de Semons, vallée qui s'élargit en allant vers le sud



Vue sur la carrière de Vérenay depuis la rive gauche du Rhône

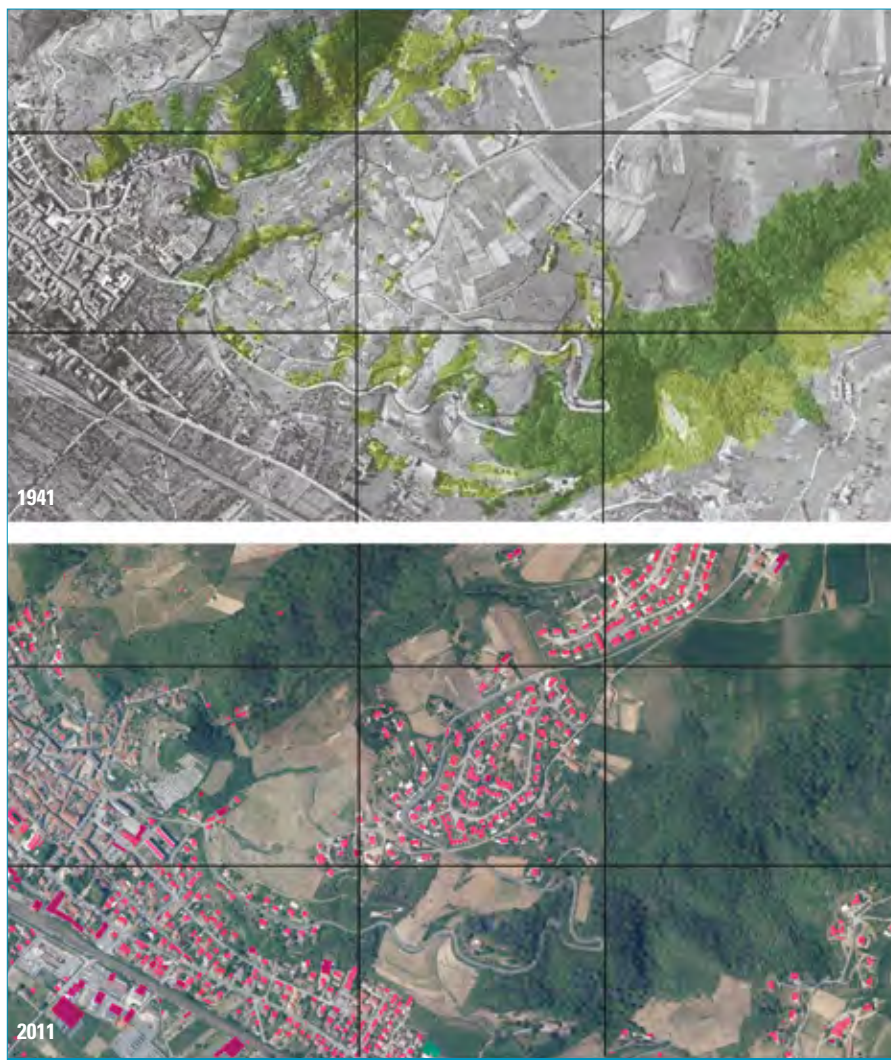


Photo-comparaison de la photographie aérienne de 1941 et de 2011 sur le secteur de Condrieu

De fait, la côtière entretient une relation privilégiée avec la vallée du Rhône. L'habitat perché sur le coteau profite au maximum des vues sur la vallée. La photo-comparaison ci-dessus montre la forte extension urbaine sur le coteau, en particulier le quartier de La Celle à Condrieu.

Le sommet du coteau est coiffé d'une masse urbaine qui semble relativement ramassée depuis la rive gauche du Rhône mais qui en

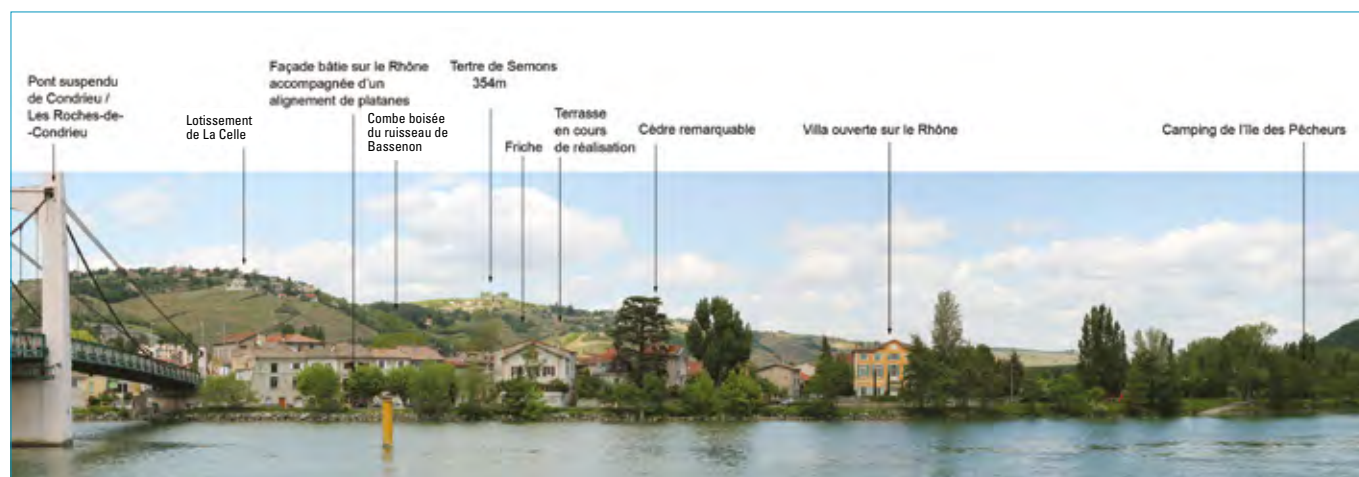
fait s'étale très largement. L'urbanisation vient parfois perturber la lisibilité des silhouettes des bourgs comme par exemple la tour du Château de Condrieu qui se détachait autrefois dans le paysage agricole en fond, aujourd'hui en partie urbanisé.

Certains points singuliers attirent le regard comme la carrière de Vérenay (Ampuis) depuis la traversée du Rhône.

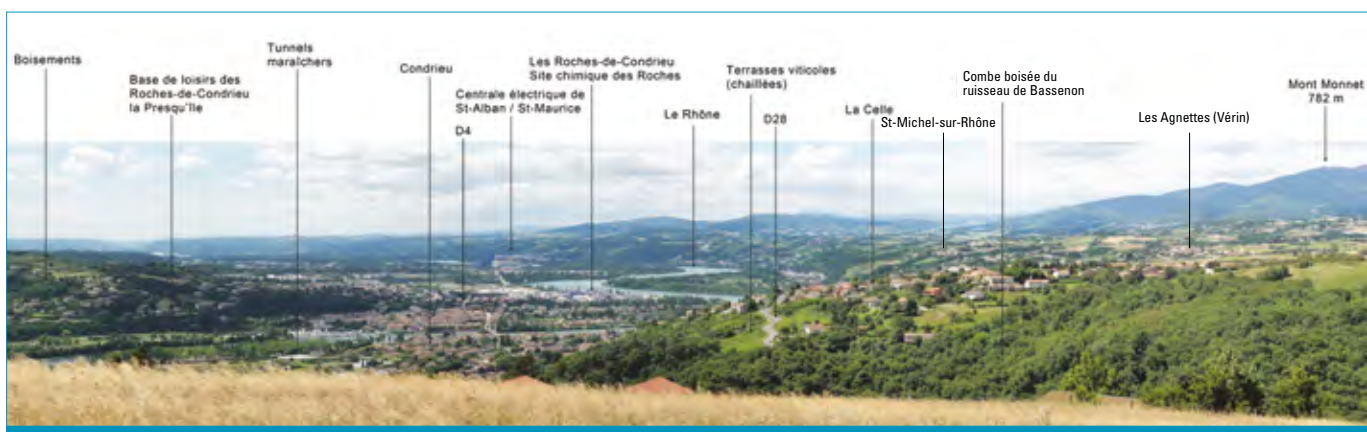
La plaine offre des paysages intéressants mêlant maraîchage et polyculture. Le large fond plat de la vallée permet d'avoir de beaux panoramas sur la côtière.

Au loin, le tertre de Semons s'affirme comme un repère dans le paysage.

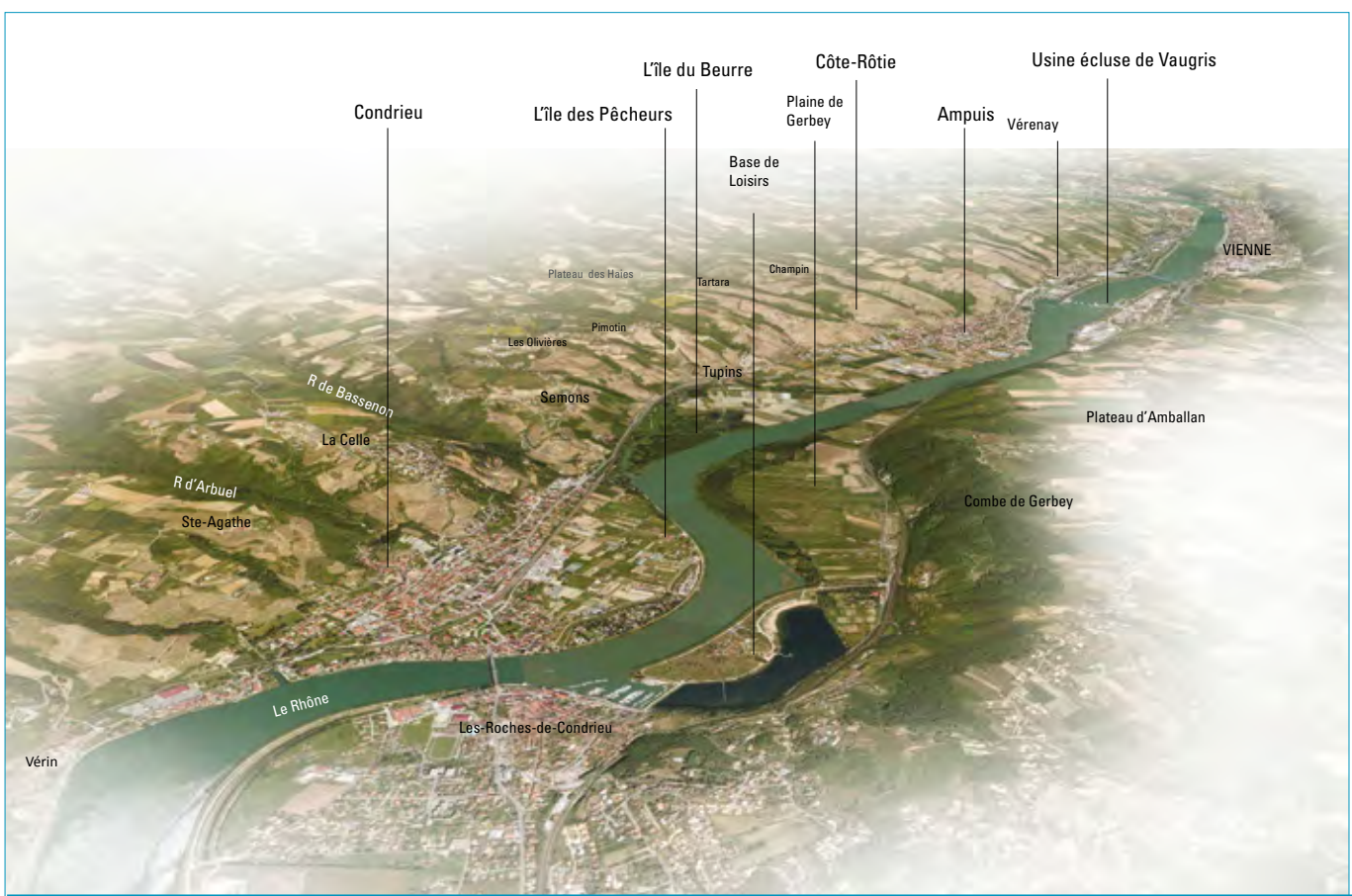
Des zones humides comme l'île du Beurre présentent des qualités paysagères de milieux humides riches et diversifiées.



Vue sur le quartier du Port à Condrieu, depuis la rive gauche du Rhône



Vue depuis le tertre de Semons sur Condrieu et les boucles du Rhône



Vue aérienne Google Earth 3D de la vallée du Rhône et de la côtière entre Condrieu et Vienne

Les photos-comparaisons page suivante montrent très clairement les évolutions des paysages de coteau sur le secteur de Chavanay. Le coteau orienté plein sud, situé au nord du vieux bourg, s'est très largement urbanisé, on observe un grand nombre d'habitations accrochées sur le versant du coteau, détachées du noyau ancien. La végétation tente de tisser des liens vers le fond

du vallon, lieu d'implantation du bourg, profitant de l'eau de plusieurs ruisseaux. La forêt a petit à petit gagné du terrain sur les terrasses agricoles abandonnées, on observe encore des reliques des anciens murs en pierre sèche. Certains sont en cours de revalorisation, via des défrichements importants. A Chavanay comme dans beaucoup d'autres bourgs du Pilat, l'eau est très présente.

Les vignettes ci-après montrent les différentes ambiances traversées au fil de l'eau depuis le plateau jusqu'à la confluence avec le Rhône. Les terrasses viticoles ont été réinterprétées dans l'espace public par des gradines jardinées donnant à voir le bourg ancien.



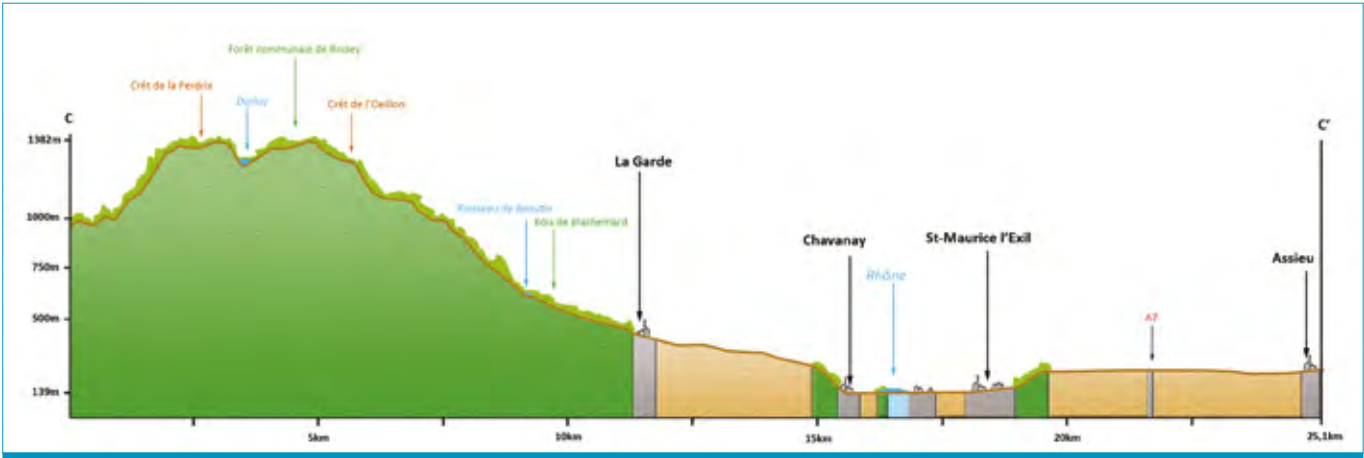
Comparaison des panoramas sur Chavanay, son coteau et la vallée du Rhône (carte postale ancienne et photographie actuelle)



Carte postale ancienne montrant les nombreuses terrasses viticoles en pierre sèche organisées sur les pentes des gorges de Chavanay



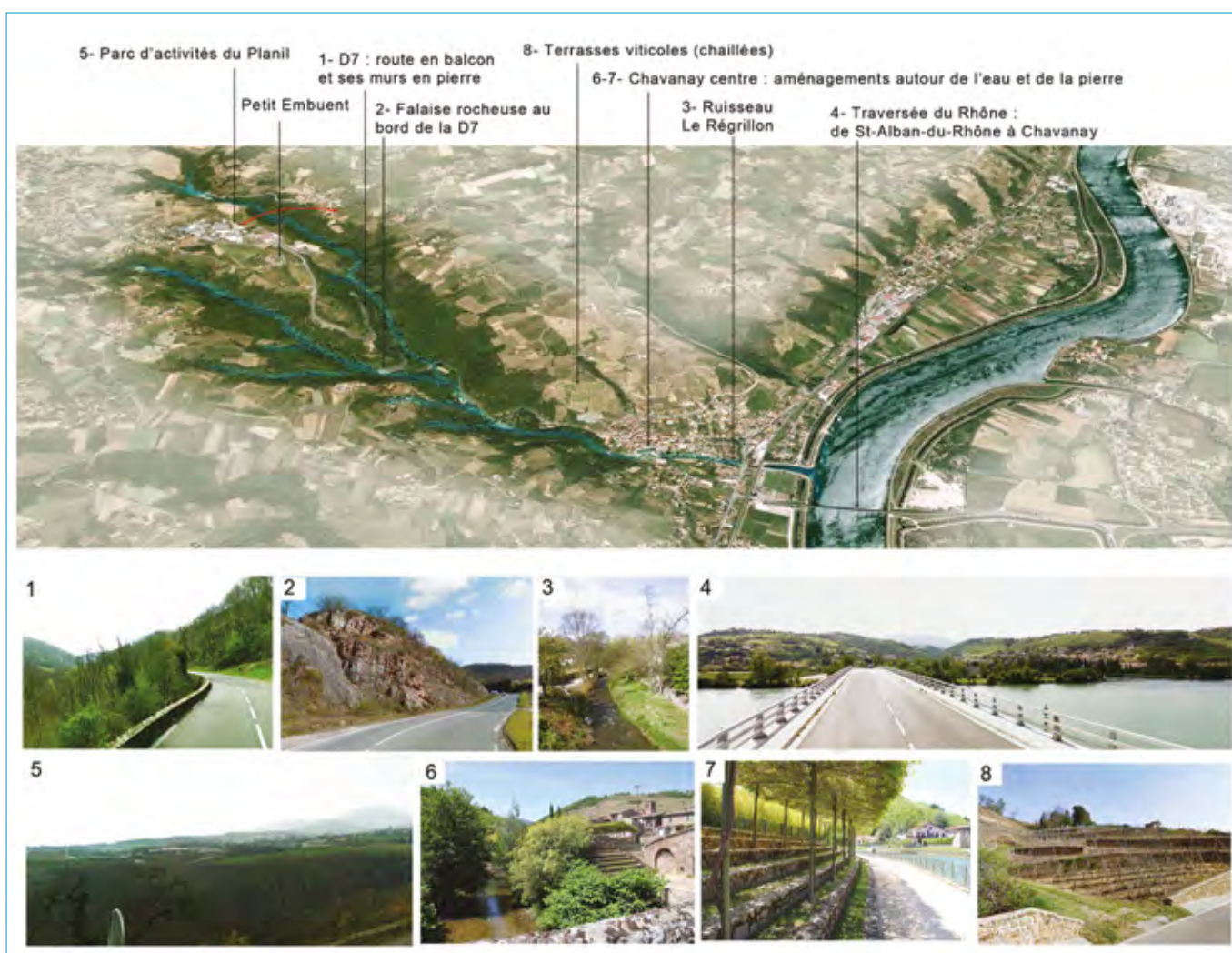
Anciennes terrasses en pierres enfrichées, boisées, en cours de reconquête



Coupe de principe montrant l'édagement depuis les crêtes jusqu'à la vallée du Rhône aux abords de Chavanay



Panorama sur la plaine de Verlieu à Chavanay depuis les vignes de la cote



Les différentes ambiances créées par l'eau depuis le plateau de Pélussin jusqu'à la vallée du Rhône

Tout comme l'eau, la végétation permet de mettre en scène les espaces publics et les paysages, elle joue un rôle important dans la perception de l'espace, mais contribue aussi à créer un certain équilibre qui véhicule l'image et l'identité du Pilat.

Sur les plateaux par exemple, la préservation de petits bosquets et d'arbres isolés au milieu des vignes et des vergers contribue à la richesse paysagère.

Un coteau uniforme par ses motifs paysagers serait monotone et conviendrait peu à l'ambiance bucolique qu'évoquent les micro-reliefs des combes et des ravins de la côtière.

Les structures paysagères formées par un ensemble de murets en pierre sèche, de loges ou encore d'escaliers sont des éléments remarquables à préserver.

Les appellations viticoles ne sont pas encore au maximum de leur capacité d'extension, en particulier les AOP Saint-Joseph et l'IGP Colline Rhodanienne. Afin de diversifier leurs productions, les exploitants viticoles plantent aujourd'hui le rebord de plateau traditionnellement planté de vergers ou occupé par des prairies naturelles ou

des landes. Ces espaces permettaient, entre autres, de prévenir et de ralentir le ruissellement des eaux de pluie, en favorisant leur infiltration.

Ce type de culture peut parfois entrer en concurrence avec les espaces nécessaires à la production de fourrage indispensable au maintien de l'AOC Rigotte de Condrieu. D'autre part, la culture de la vigne continue de progresser sur les versants et jusque profondément dans les pentes des ravins

rhodaniens en créant des terrassements importants.

Les risques de ruissellement, de coulée de boue mais également de disparition de la faune et de la flore constituent désormais des enjeux importants. Ces milieux naturels riches mais fragiles contribuent aux continuités écologiques et paysagères du site, mais aussi à l'image du territoire qu'ils reflètent.



Vue sur les vignes à Charnas. Les petits bosquets présents sur les sommets créent de la diversité et contribuent à la richesse paysagère du secteur



Vue sur les collines de Limony près de Montrond où se mêlent vergers, vignes, et autres cultures ponctuées de bosquets et d'arbres qui se détachent dans le paysage



Éléments de petit patrimoine bâti vernaculaire menacés



Vue sur le bourg médiéval de Mallevial, accroché sur un éperon rocheux. Les ravins boisés forment un véritable écrin de verdure



Vue sur la silhouette du bourg de Saint-Pierre-de-Boeuf. L'église est un élément important de la silhouette du village qui se détache à l'avant du coteau

LES CRÊTS

Les crêts sont des escarpements rocheux, autrement dit ce sont les sommets rocheux des monts du Pilat.

Cette partie la plus haute du territoire présente une véritable identité montagnarde du massif. Les hauts reliefs peuvent être considérés comme la toile de fond des entités paysagères voisines et comme une entité à part entière qui se distingue par son caractère panoramique dominant.

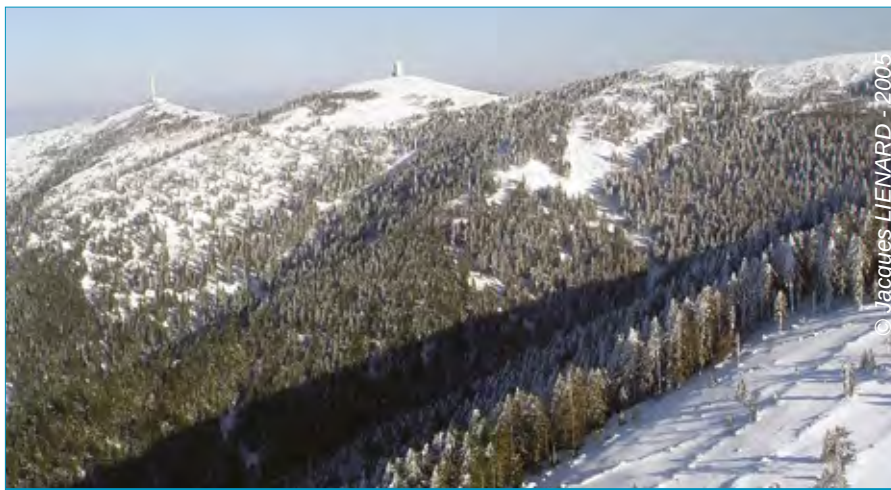
La végétation des crêts est changeante selon l'exposition des versants, elle évolue avec les saisons et fait varier les nuances du tableau. Les boisements présents sur les reliefs créent des paysages fermés aux ambiances intimes, qui s'ouvrent sur les sommets pour laisser place aux landes sèches près des chirats.



Étagement montagnard sur la frange ouest du massif du Pilat

Les chirats sont des coulées de blocs rocheux qui recouvrent les versants sous formes d'éboulis.

Les crêts offrent des panoramas sur l'ensemble du territoire du Parc naturel régional du Pilat, ils offrent des vues à plus de 70 Km à la ronde et sont de véritables repères dans les paysages rhodaniens.



Photographie des crêts du Pilat

Les crêts du Massif du Pilat constituent des ensembles paysagers remarquables de part leur géomorphologie et par la végétation qui occupe les pentes. Les sommets du Pilat constituent la ligne sommitale du Parc. Ils sont entrecoupés de cols très connus et très fréquentés : le col du Planil, la Croix de Chaubouret, le plateau de la Barbanche, le col du Muret (vers Salvaris), le Col de l'Oeillon, le Collet de Doizieux, le Col de la Croix de Montvieu. A cette altitude c'est le règne de la forêt (forêt de résineux essentiellement). Le couronnement semble infranchissable car il masque tout ce qui est au-delà de lui. Pourtant chaque col se positionne comme une invitation à aller voir ce qui se passe de l'autre côté du massif.

Le promeneur dans la vallée du Gier a la chance de pouvoir découvrir du regard toute l'étendue de la ligne de crêtes du massif du Pilat. C'est un lieu unique qui imprime au cœur de celui qui le pénètre, la nature dans toute sa majesté ; cette majesté de moyenne montagne qui apprend à l'homme l'humilité et l'aide à accepter sagement ses limites.

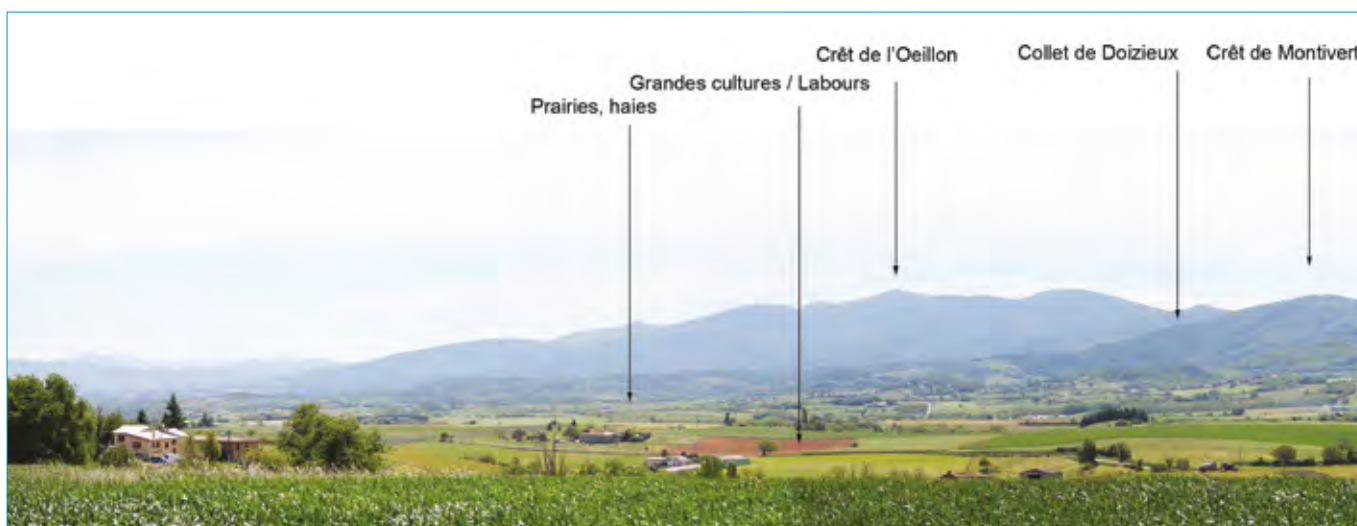
Sagesse et nature sont peut-être deux qualificatifs appropriés à ces lieux : moyenne montagne d'aspect à la fois infranchissable et accessible, à la fois barrage et passage. L'homme a su rester discret et respectueux des formes, des couleurs et des proportions léguées par la nature elle-même.

Les principaux points forts de ce site identitaire sont :

- ▲ La limite franche de l'entité.
- ▲ La sensation de majesté.
- ▲ La vision à 360° lorsque l'énergie, quelle qu'elle soit a permis l'ascension vers les sommets.

Le Mont Ministre et le Mont Monnet constituent la limite septentrionale du massif du Pilat. Ils culminent un peu au-dessus de 750m. L'échancrure du Col de Grenouze marque la séparation entre les deux monts. Ils sont entièrement boisés et recouverts d'une végétation collinaire (chênes, châtaigniers, charmes...).

Ils sont néanmoins des promontoires tout à fait uniques sur la vallée du Rhône parce qu'ils en sont beaucoup plus proches que les autres sommets du Pilat.



Panorama sur les crêts du Pilat

LE PLATEAU DES HAIES

Le plateau des Haies est le premier plateau au nord du piémont rhodanien. Il présente des paysages agricoles et forestiers diversifiés rythmés par les combes boisées qui entaillent le plateau.

L'urbanisation est peu présente sur ce secteur et se résume à quelques hameaux.



Vue sur le plateau des Haies. Les vignes sont rythmées par des haies qui soulignent les reliefs

LE PLATEAU DE CHUYER

Le plateau de Chuyer présente un paysage ouvert. L'agriculture est aussi très présente dans ce secteur et le système bocager est encore visible lorsque l'on se rapproche du piedmont des crêts du Pilat depuis lesquels se détache un chevelu de haies.

En effet, les vignes se retrouvent en bord de Rhône tandis que les vergers sont plus à l'ouest sur le plateau.

Les filets de protection dessinent de grandes masses blanches légères dans le paysage. Ils protègent les vergers des intempéries et créent une mosaïque qui danse avec les reliefs du plateau.



Vue depuis le hameau La Ribaudy (Chavanay)

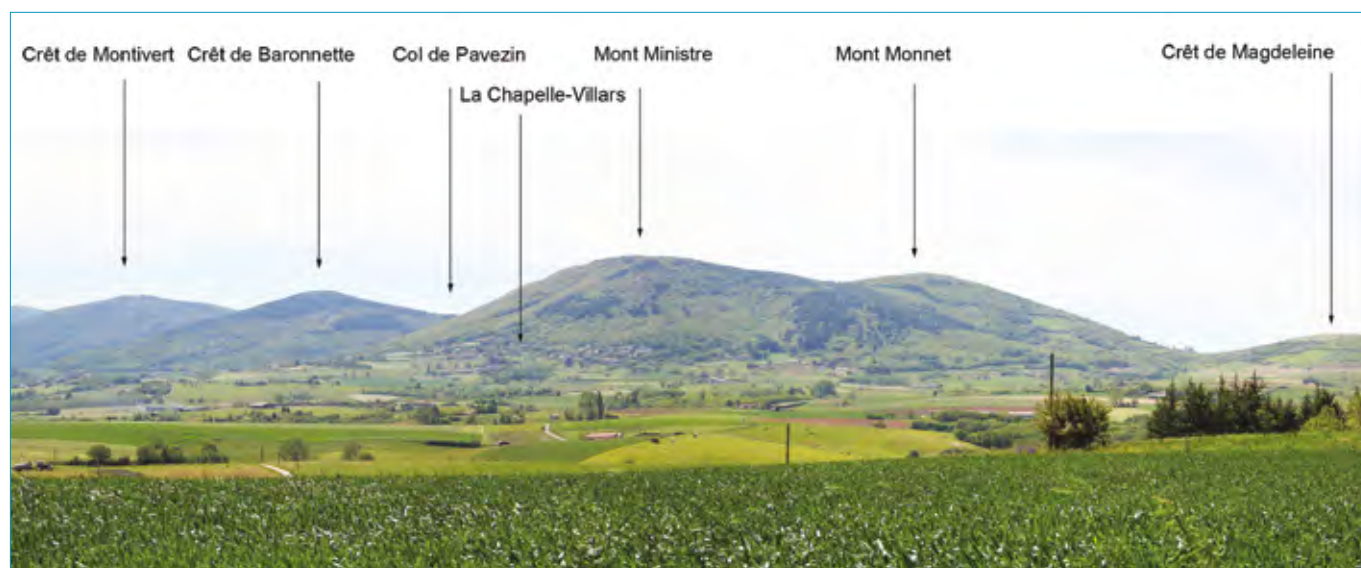
On observe des mutations paysagères notables comme l'agrandissement des parcelles, et la disparition de certaines haies.

Les céréales occupent de plus en plus de place.

Quant à l'urbanisation, c'est surtout sur le piedmont des crêts qu'elle s'étend fortement, ce qui impacte nettement le paysage et crée du mitage.



Les murs en pierres sèches, des supports de biodiversité à maintenir



Panorama sur les crêts du Pilat

SÉQUENCE 3 :
DE SAINT-PIERRE-DE-BOEUF
À ANDANCE

La dernière séquence présente les paysages de la vallée du Rhône de Saint-Pierre-de-Boeuf à Andance, ainsi que la côtière rhodanienne sur le même secteur, et le plateau du Haut Vivarais.

LA VALLÉE DU RHÔNE
ET LA CÔTIÈRE DE
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF
À ANDANCE

La vallée du Rhône est un élément fort du paysage, un axe structurant qui forme de très

larges plaines permettant d’avoir du recul par rapport à la côtière.

Le rapport d’échelle et les distances changent, la côtière semble plus petite à l’échelle de la plaine très ouverte. Les crêts du Mont Pilat se dressent en arrière plan, ils semblent tout près. La profondeur du plateau semble disparaître. Un grand nombre d’infrastructures se concentrent au pied du coteau (voies ferrées/D 1086), ce qui ne facilite pas les échanges est/ouest. Aujourd’hui, les évolutions sont marquantes. Le fleuve a subi des bouleversements tels que la dérivation de son lit via un canal, parfaitement lisible sur la photo-comparaison ci-contre. De même, on remarque également la Lône (bras mort du fleuve alimenté par infiltration) qui représente aujourd’hui un espace paysager et environnemental remarquable. L’étalement urbain du Péage-de-Roussillon est frappant

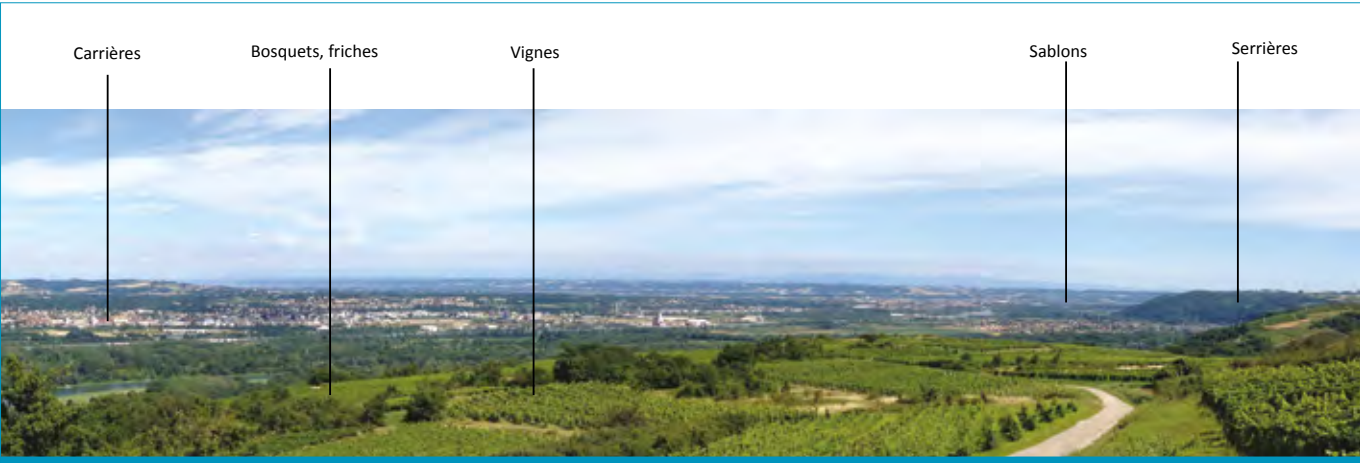
tout comme celui de Saint-Pierre-de-Boeuf et de Limony (plus modérée).

La plaine agricole qui a petit à petit fossilisé les anciens méandres du Rhône, est aujourd’hui soulignés par la trame du parcellaire et par la végétation.

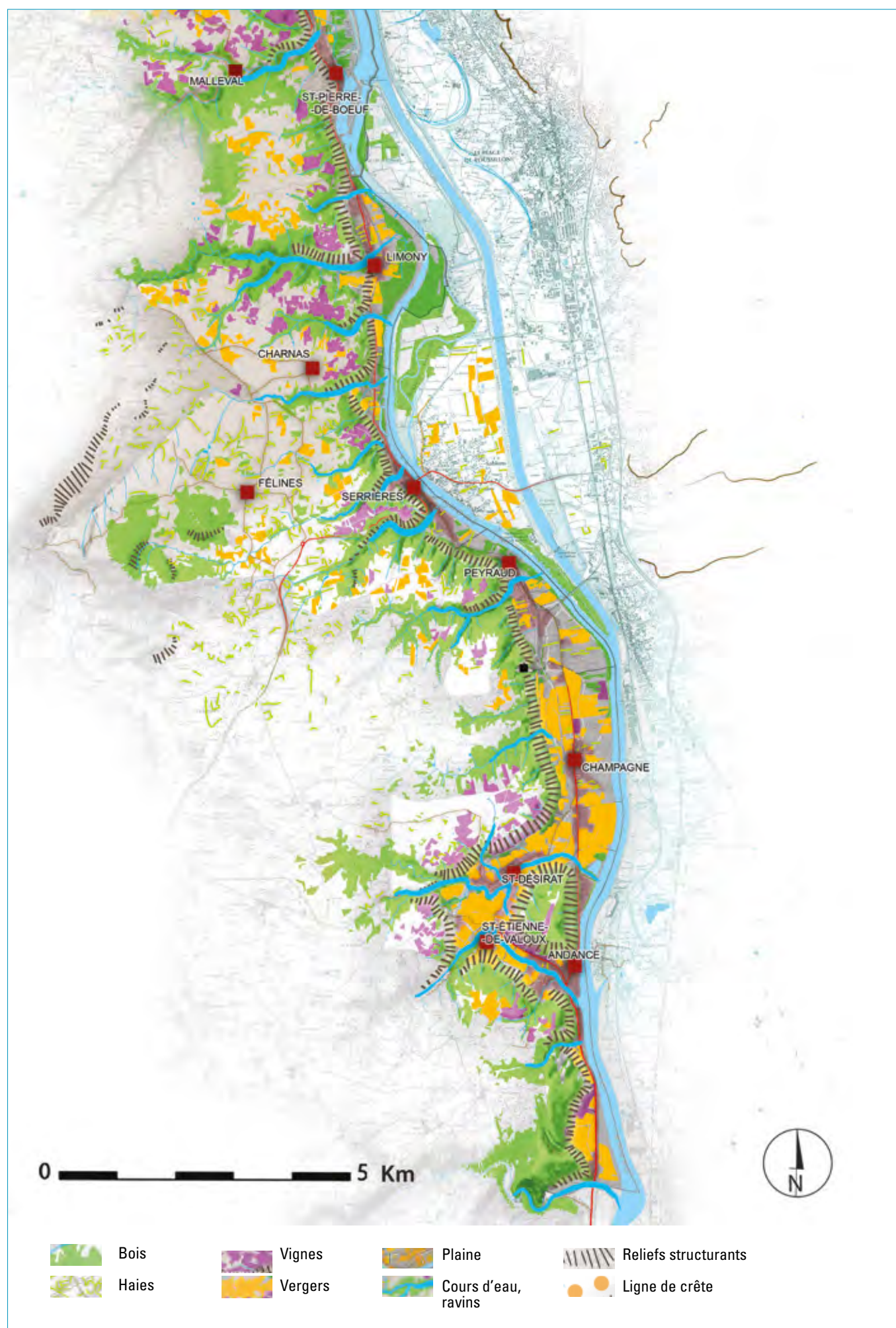
Ce territoire autrefois très agricole s’est petit à petit laissé envahir en marge par l’habitat et les boisements. Comme à beaucoup d’endroits en France, les différents remembrements ont simplifié la trame paysagère, présentant des parcelles plus grandes et plus uniformes. Ces évolutions font apparaître un fort contraste avec la côtière, qui, en arrière-plan, présente une succession de micro-paysages, changeants au fil des combes et des ravins.



Panoramas sur la côtière depuis la plaine du Rhône près des Sablons. Secteur nord et secteur sud de la côtière



Panorama sur la vallée du Rhône et plus particulièrement sur l’île de la Platière depuis le coteau à Limony



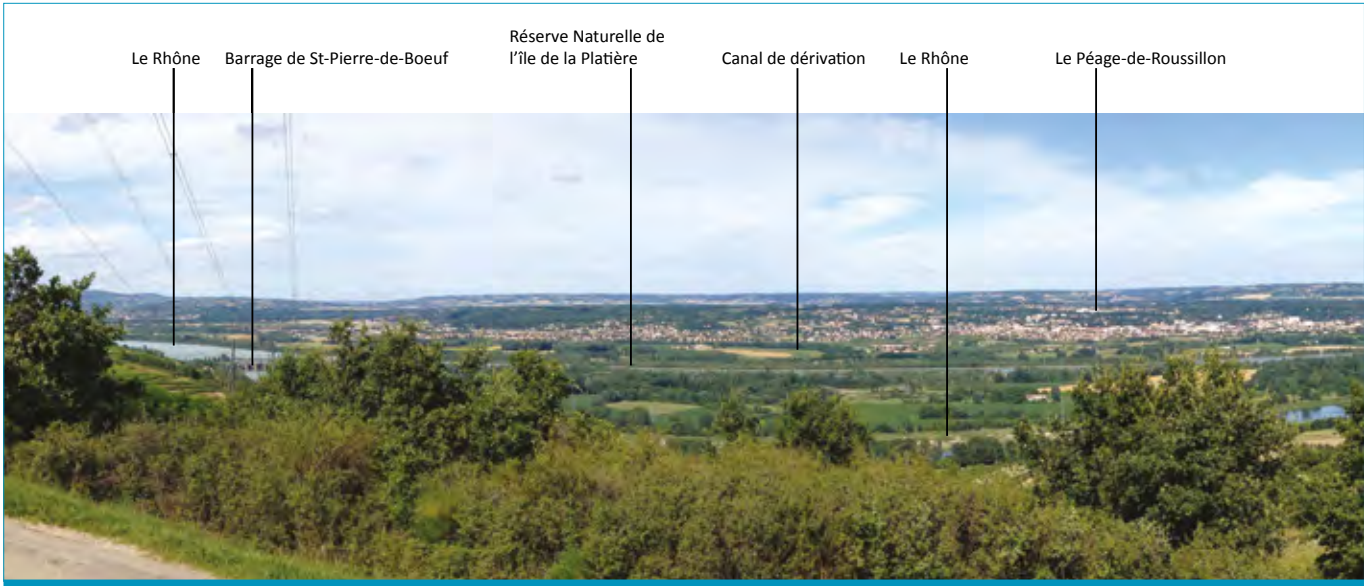
EXTRAIT DE CARTE DE LA CHARPENTE PAYSAGÈRE : SÉQUENCE 3



Ambiance de l'île de la Platière



Comparaison photographie aérienne ancienne 1953 et actuelle sur le secteur de Saint-Pierre-de-Boeuf et Limony



Panorama sur la vallée du Rhône et plus particulièrement sur l'île de la Platière depuis le coteau à Limony

En bordure du plateau, les dynamiques paysagères sont importantes.

L'analyse comparative ci-contre montre bien que les boisements du coteau et des combes ont gagné du terrain. Les friches arbustives basses et les friches herbacées sont en nette diminution, même si on en observe encore sur les franges.

C'est la vigne qui occupait seulement quelques terrasses sur le coteau, qui s'est installée sur le rebord du plateau, en arrière de la côte.

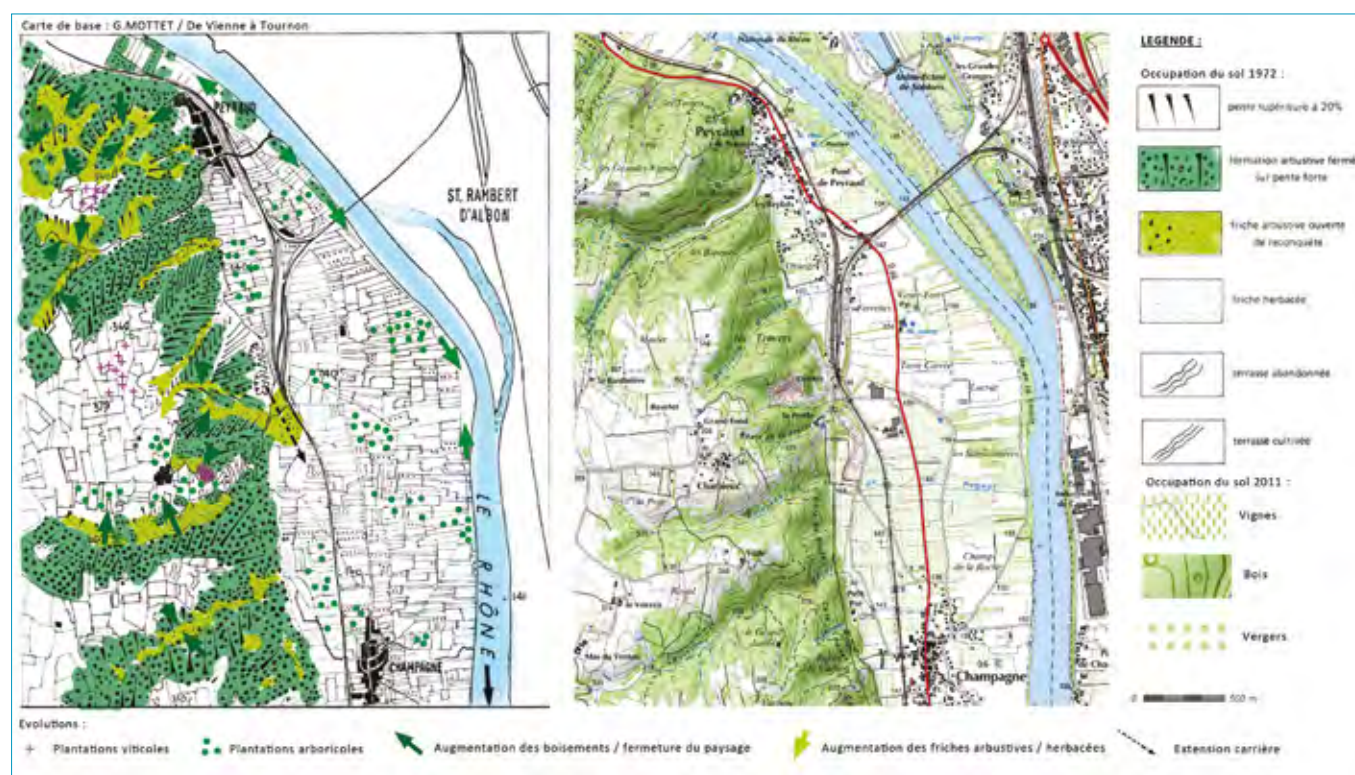
Les plantations de vergers sont aussi importantes, même si c'est surtout dans la plaine de Champagne que l'on peut observer les alignements fruitiers qui structurent le territoire par les lignes contemporaines que dessinent leurs rangs.

La carrière de Peyraud s'est étendue vers Champagne et crée une véritable trouée dans le manteau forestier de la coteière.

Le Rhône, souligné par d'épaisses ripisylves, a été largement aménagé, son canal de dérivation limite aujourd'hui la Réserve Naturelle de l'île de la Platière.



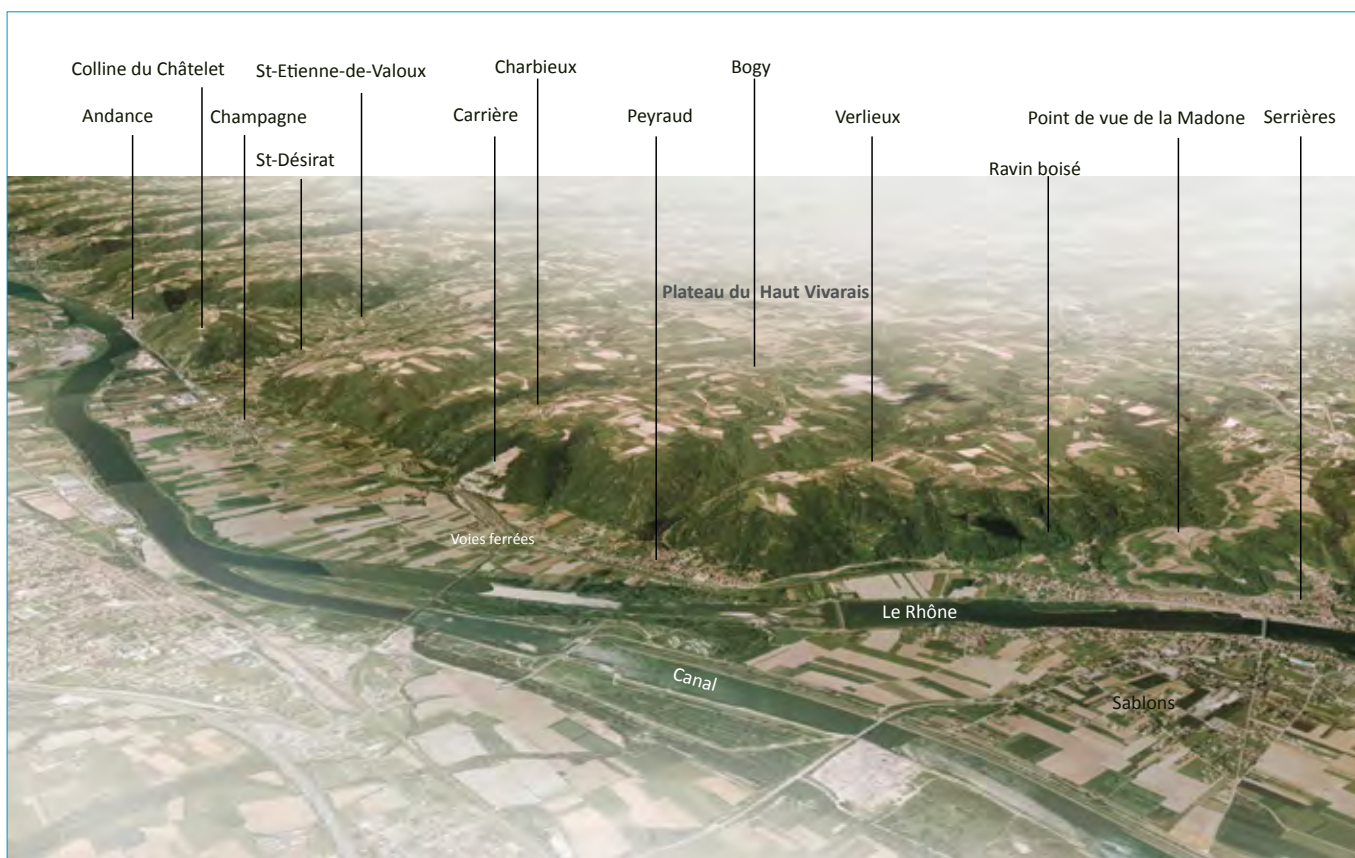
Des espaces agricoles ponctués d'arbres isolés



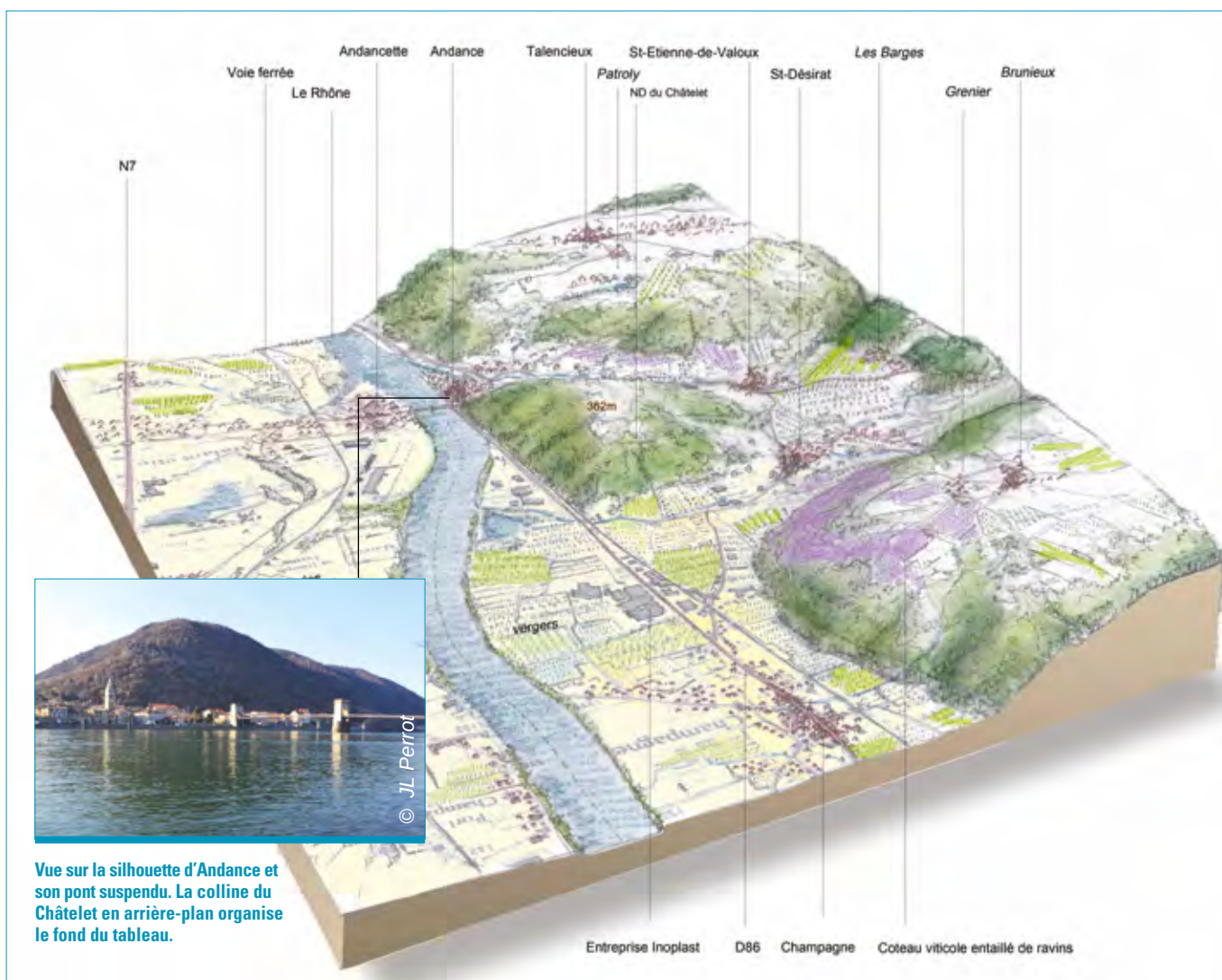
Analyse comparative de l'évolution des paysages de la vallée du Rhône et de la coteière sur le secteur de Peyraud à Champagne



Panorama sur la vallée du Rhône depuis le belvédère de la Madone à Serrières, sur la Réserve Naturelle de l'île de la Platière



Extrait vue aérienne 3D Google Earth sur le secteur de Serrières / Andance où la côtière est largement boisée



Bloc paysager de Champagne à Andance

La colline du Châtelet attire l'attention en rive droite du Rhône. Cette butte de granite à laquelle s'accrochent parfois des poches de loess (roche sédimentaire détritique) a été séparée du plateau par un méandre ancien du Rhône. A 361 mètres d'altitude, elle domine

de près de 230 mètres le fleuve et les bourgs installés autour.

Le bloc paysager (page précédente) montre l'organisation des paysages de la plaine du Rhône à Champagne, mais aussi des coteaux

aux caractères identitaires liées à la colline du Châtelet.

La photo-comparaison ci-dessous montre essentiellement l'étalement urbain ainsi qu'une proportion plus importante de boisements entre les années 1950 et aujourd'hui.

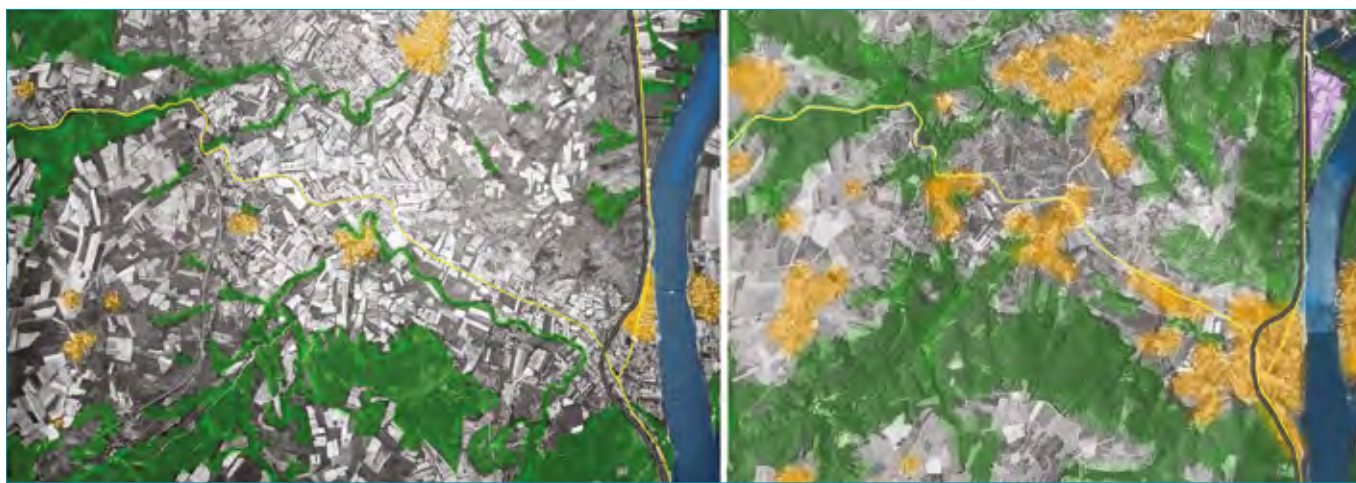
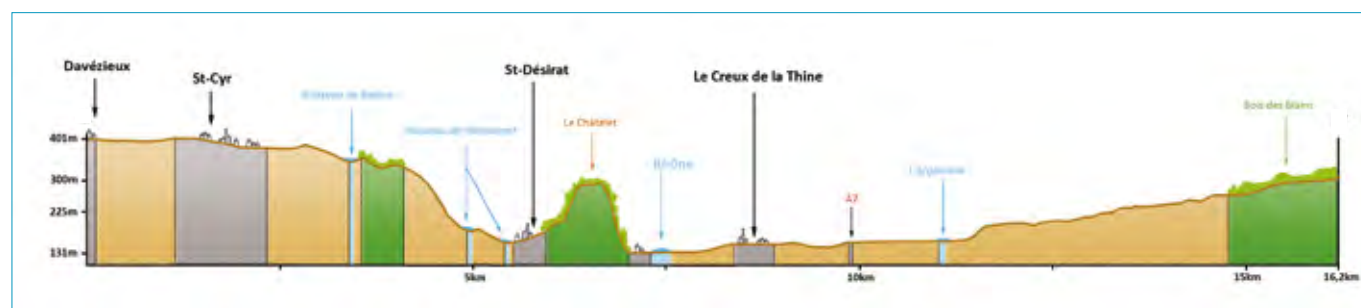


Photo-comparaison sur le secteur d'Andance, Saint-Etienne-de-Valoux, Saint-Desirat / 1948 - 2007



Vue sur Saint-Désirat et Saint-Etienne-de-Valoux depuis la RD406. En arrière-plan, la colline boisée du Châtelet ferme le paysage



Coupe de principe montrant l'organisation des paysages entre le plateau du Haut Vivarais et la plaine du Rhône

LE PLATEAU DE MACLAS

Au sud, entre Pélussin et Saint-Appolinard, se dessine le plateau de Maclas. Il est marqué par la forte présence de vignes qui s'étalent à l'ouest et se mêlent aux vergers tout aussi nombreux.

La viticulture, l'arboriculture et le maraîchage sont des activités qui structurent le paysage et qui créent des rythmes à travers leurs formes, leurs alignements, leurs couleurs. On retrouve également la présence de haies.

Ce plateau est très habité, sous forme de villages groupés ou le long des routes principales. Globalement, cette partie du territoire est très dynamique. La commune de Mallevall présente la caractéristique du village perché.

Le territoire est fortement impacté par l'étalement urbain qui a eu lieu entre 1965 et aujourd'hui. L'habitat s'est développé le long des routes et sur les pentes plus douces en périphérie des noyaux anciens ou en poches.

Le village de Maclas au sud-ouest s'est étalé le long des routes principales et créé une continuité urbaine avec le village de Lupé, situé plus au nord-est.

En revanche, les boisements des combes n'ont pas vraiment évolués. Ils sont entretenus et n'empiètent pas sur les terrains cultivés.



Le belvédère sur le village de Mallevall donne aussi à voir le plateau de Maclas, et les villages de Lupé et Maclas dont les églises se détachent nettement dans le paysage de plateau



Bourg perché de Mallevall



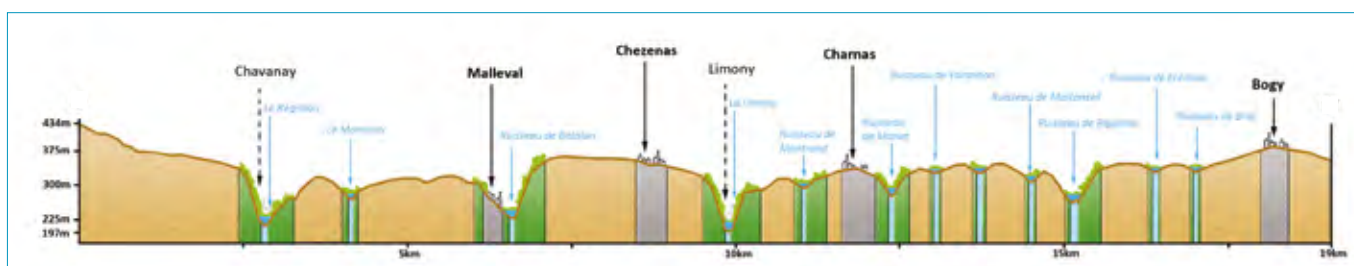
Vue depuis le sud de Chavanay sur le coteau viticole



Vergers sous filets sur le plateau, près de Charnas



Vue sur la vallée du Rhône depuis le plateau de Pélussin



Coupe de principe montrant l'organisation des différents plateaux ainsi que les covisibilités possibles de l'un à l'autre entre Mallevall et Bogy

LE PLATEAU DU HAUT VIVARAIS

Le plateau du Haut Vivarais possède un relief plus doux sur l'arrière.

Les ondulations du relief sont douces, les cours des ruisseaux sont souples. Les bois et bosquets de pins s'ancrent sur les sols les plus pauvres et les hauts des buttes s'alignent sur les rives des cours d'eau ou encore soulignent les courbes de niveaux.

Les landes de bruyères et de genets sont battues par les vents, les prés sont enclos de haies basses, et les champs respirent la tranquillité, ponctués çà et là par un vieux cerisier.

Les maisons de granit aux toits de tuiles, tantôt s'éparpillent, tantôt s'alignent en hameaux, tantôt se regroupent en villages accrochés aux pentes.



Ambiance de chemin rural



Vue à proximité du hameau Les Reynauds (Félines) / Paysage ouvert de polyculture sur le plateau, rythmé par les haies, friches et les arbres isolés

Les combes sont moins nombreuses. Cependant, les boisements sont tout aussi présents, mais cette fois-ci beaucoup moins structurés. Ceux des combes se sont étalés aux embouchures avec le Rhône.

Aux côtés des cultures et des vignes, les vergers s'imposent sur les parties les plus plates mais aussi sur des terrasses en pierre sèche.

Des chevelus bocagers accompagnent les ruisseaux et structurent les vallons.

On observe aussi un grand nombre de petits bosquets et des arbres isolés qui animent l'espace.

L'habitat quant à lui se regroupe le long de la route départementale en bord de Rhône,

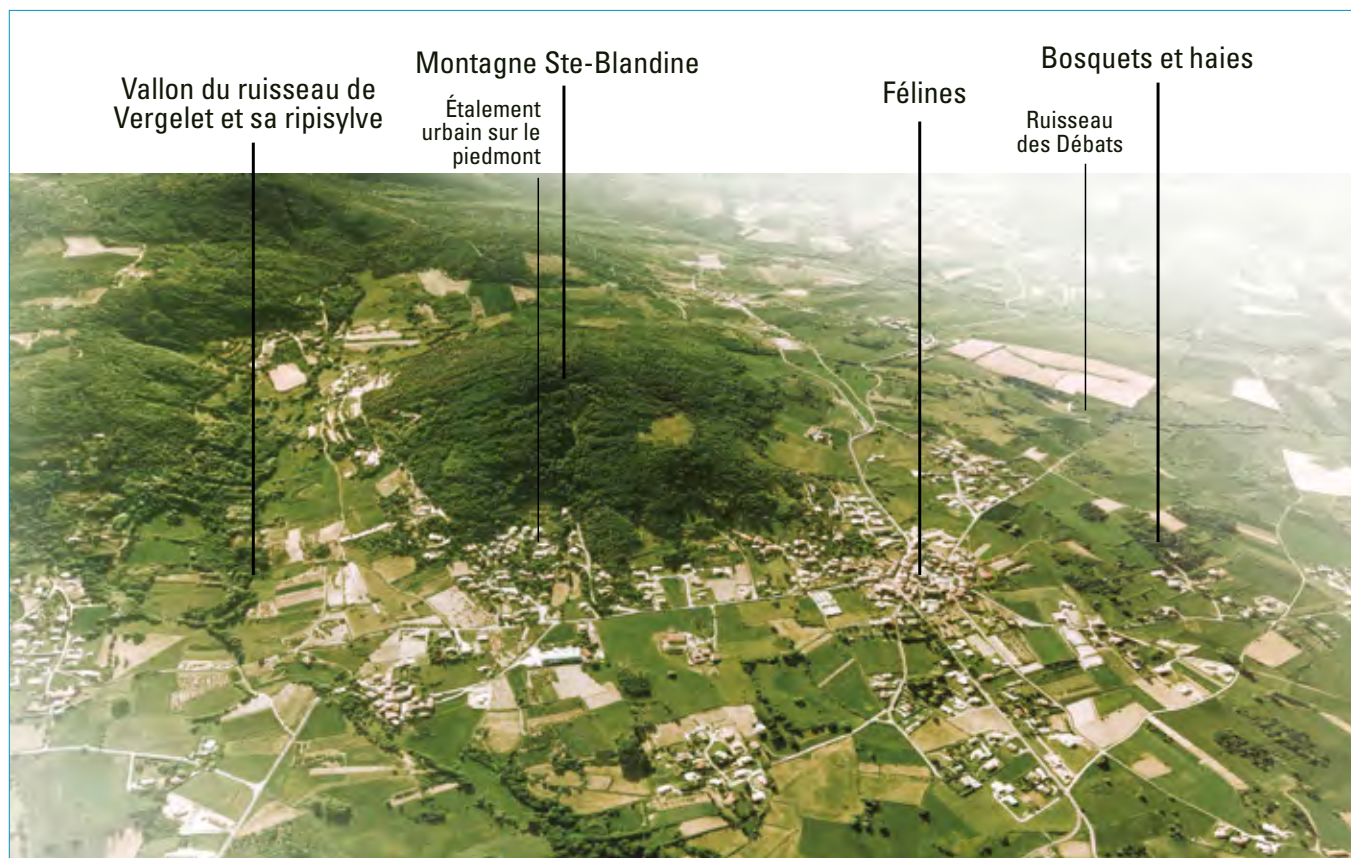
mais est tout de même très dispersé en allant vers l'ouest.

Nous pouvons remarquer que les boisements sont entretenus. Leur délimitation est toujours aussi claire qu'en 1965.

Ainsi, une quasi continuité urbaine existe entre Félines et Peaugres (plus au sud), seule une coupure verte existe par le passage du ruisseau de Vergelet.

Parfois, la croissance des hameaux a formé de grands ensembles bâtis, et il est difficile de lire la silhouette du bourg.

À l'arrière de la colline du Châtelet, l'urbanisation s'est étalée sur les coteaux en périphérie formant un semblant d'amphithéâtre.



Vue aérienne oblique Google Earth sur Félines

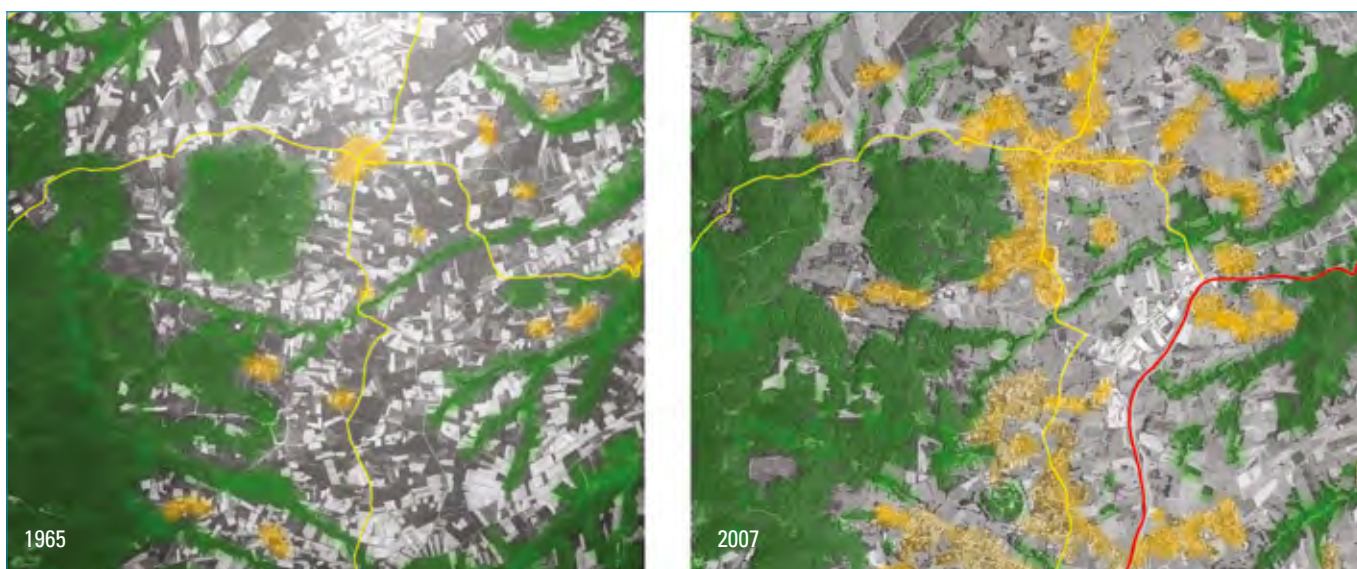
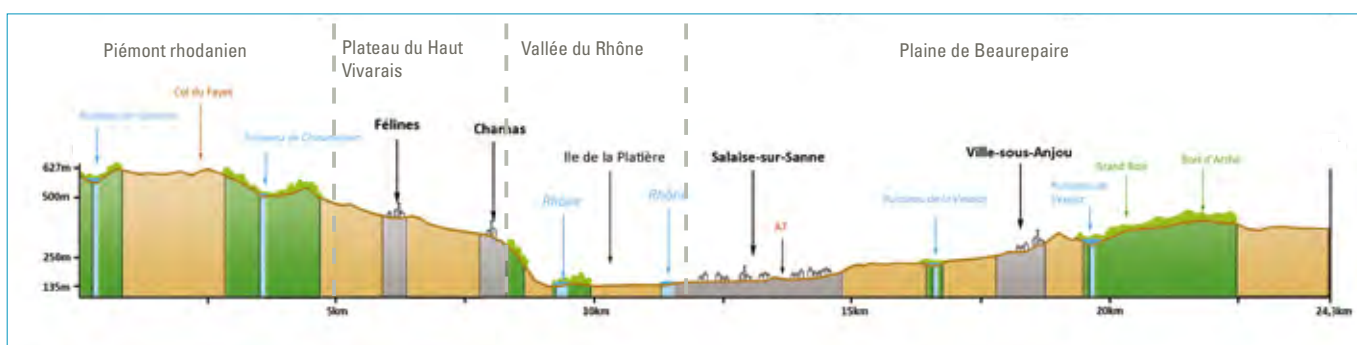
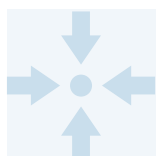


Photo-comparaison au niveau de Félines / 1965 - 2007



Coupe de principe montrant l'organisation des différents plateaux ainsi que les covisibilités possibles de l'un à l'autre entre Mallevall et Bogy (voir carte page 43)



SYNTHÈSE DES ENJEUX DE LA MATRICE GÉOPHYSIQUE

Atouts

Le territoire présente des paysages et un petit patrimoine vernaculaire remarquable et diversifié, qui crée toute l'identité de la coteière rhodanienne. On note des diversités paysagères du nord au sud (coteière boisée, coteière viticole, coteière mixte, coteière arboricole etc.), organisées en grandes séquences mais également des ambiances intéressantes d'ouest en est, du plateau au Rhône, où les structures paysagères sont assez lisibles (réseau de haies et prairies sur le plateau, chaillées, petits ouvrages en pierre, prairies en rebord de plateau etc.). Les reliefs du territoire offrent des vues remarquables sur les paysages.

Faiblesses

On peut noter certains « points noirs » comme par exemple des franges urbaines peu intégrées dans le paysage, ou encore un fort impact visuel publicitaire lié aux parcs d'activités.

Menaces

D'un point de vue paysager, certaines structures paysagères tendent à disparaître, comme les prairies sèches, les arbres isolés et les bosquets sur le coteau viticole. Cette disparition d'éléments paysagers accentue les problématiques liées à la gestion de l'eau entre le plateau et le Rhône (érosion, ravinement, coulées de boue), mais tendent aussi à impacter l'environnement (diminution de la biodiversité).

Objectifs et mesures possibles

Accompagner les exploitants agricoles et les collectivités dans l'aménagement d'espaces permettant à la fois de limiter l'érosion des sols et de préserver les qualités paysagères et environnementales (mesures agro environnementales). La démarche du Plan paysage, liée au Schéma de secteur permet de donner des prescriptions d'aménagement en terme de reconquête paysagère afin de requalifier les silhouettes et les franges urbaines dégradées.







PARTIE 3

LES TISSUS URBAINS DU TERRITOIRE

3.1

LES RAISONS DE L'IMPLANTATION HUMAINE

Le Rhône est la principale raison de l'implantation humaine sur ce territoire. L'eau en tant qu'élément fondamental et nécessaire aux besoins de l'homme explique une présence humaine ancienne.

La carte de Cassini, datant de la fin du XVIII^{ème} siècle, montre la présence d'une petite ville principale qu'est Vienne. Traversée par la route de Lyon à Montpellier, elle représente une ville de passage stratégique pour le territoire car elle se situe à la croisée des routes entre le Rhône, les Alpes et le Massif central.

Toutefois cette route principale de Lyon à Montpellier, actuelle Route Nationale 7 (RN7) ne touche qu'indirectement le territoire de la côtère car elle se situe sur la rive gauche du Rhône. C'est pourquoi seuls quelques bourgs sont repérables à cette époque : Givors, Sainte-Colombe, Condrieu, Chavanay, Serrières et Andance. La carte de Cassini indique la présence de quelques points de traversée par les bacs à traile répartis sur le Rhône. Il n'est pas représenté de route traversant le Rhône par l'intermédiaire d'un pont.

Les bourgs de la rive droite sont malgré tout reliés entre eux par une route, ancienne Route Nationale 6 (RN6) allant du hameau de Verenay (commune d'Ampuis) jusque dans le département de l'Ardèche en passant par Andance.

L'urbanisation est très présente et est répartie sur l'ensemble du bas de la côtère rhodanienne. Tous les bourgs actuels sont représentés par les paroisses. Ils se situent principalement dans la vallée. Les paroisses de Saint-Michel-sur-Rhône et Saint-Cyr-sur-Rhône se situent sur le coteau et Charnas se distingue par son positionnement en plateau.

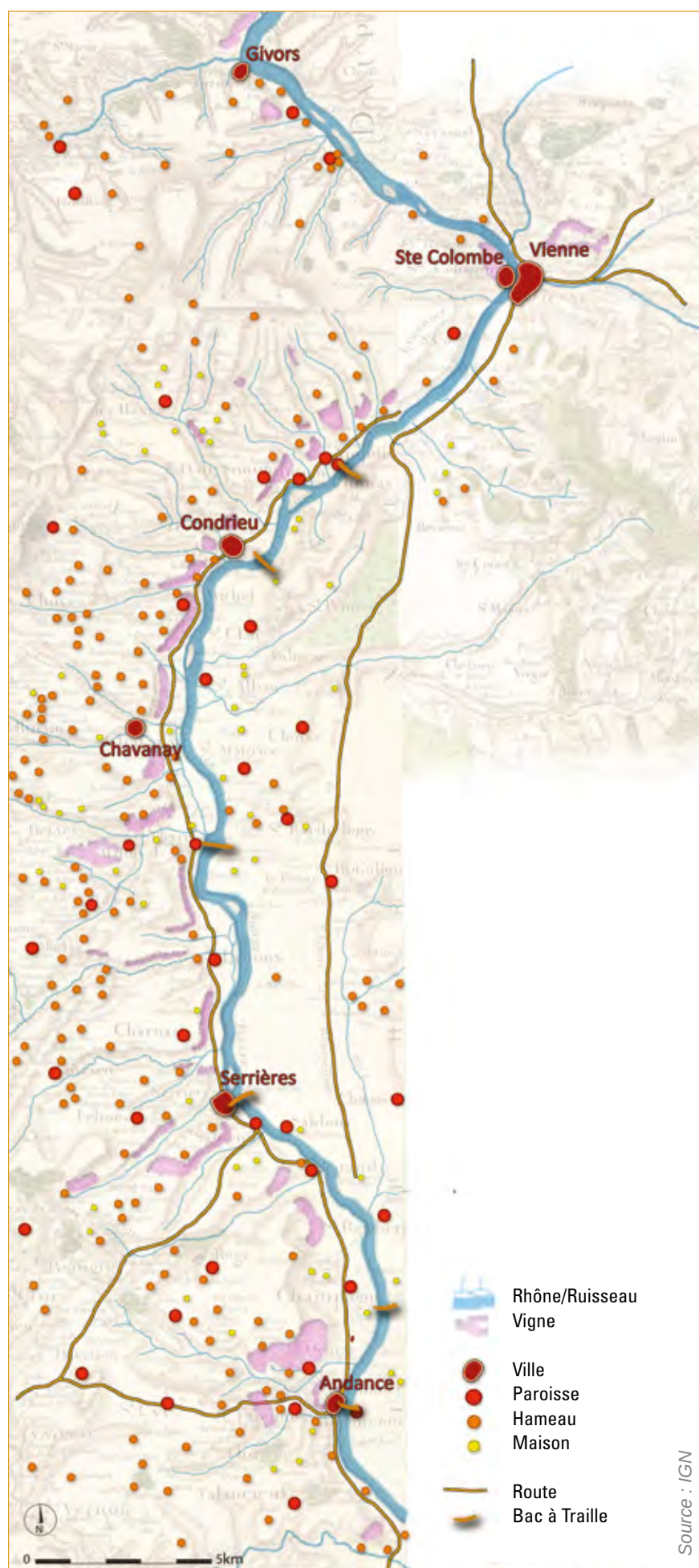
Beaucoup de hameaux sont présents sur la carte. Ils se répartissent sur le plateau et certains d'entre eux occupent le rebord de

coteau comme le Montélier à Chavanay. En tout cas cette implantation fait apparaître une part importante des hameaux en débouché de ravins ou le long du rebord des ravins. Cette situation s'explique par l'activité agricole. En effet, elle était présente sur le plateau mais les fermiers avaient besoin de se rendre dans les paroisses de la vallée pour vendre leurs produits. L'utilisation du ravin servait d'accès principal grâce à ses pentes plus faibles que celles du coteau.

Peu de bâtiments ou de fermes isolés sont visibles. Le regroupement en hameau était privilégié dans le territoire. Cela se perçoit encore aujourd'hui dans le paysage malgré le développement de maisons individuelles en périphérie de certains hameaux qui troublent cette lisibilité.



Photo ancienne du bac à traile à Ampuis permettant la traversée de marchandises et personnes d'une rive à l'autre du Rhône



CARTE DE CASSINI MONTRANT LA STRUCTURATION URBAINE DE LA CÔTIÈRE RHODANIENNE

3.2

LES ÉVOLUTIONS MAJEURES MODIFIANT LE PAYSAGE DU TERRITOIRE

Les besoins de l'homme évoluent constamment et le paysage du territoire reflète ces évolutions. En premier lieu, nous pouvons évoquer le développement industriel engagé par l'homme qui se traduit par l'arrivée du chemin de fer. La carte de l'état-major datant du début du XIX^{ème} siècle situe ce tracé. Trois branches principales de chemin de fer se situent à proximité de la côtière rhodanienne : celle de Saint-Etienne, celle de Lyon à Marseille sur la rive gauche du Rhône, et celle reliant Annonay à Grenoble. Givors se situe à l'intersection des deux premières lignes citées.

Ensuite le développement des routes a permis de faciliter les liaisons entre les bourgs du plateau et ceux de la vallée mais également entre les bourgs de la vallée. La création de 3 ouvrages de ponts est à noter :

▲ Passerelle piétonne entre Sainte-Colombe et Vienne qui a été reconstruite après la chute du pont en 1840.

▲ Pont entre Serrières et Sablons de 1828. Une nouvelle passerelle sera construite en 1930, il s'agit du pont actuel.

▲ Pont de Andance à Andancette encore existant, il est l'un des ponts suspendus les plus vieux de France encore utilisés. Il date de 1825.

Ces ponts les plus anciens ont tous été conçus par Marc Seguin et frères, architectes. L'ensemble des ponts joue aujourd'hui un rôle important dans le paysage de la côtière rhodanienne puisque leur traversée offre des points de vue majeurs sur les silhouettes de bourgs, les coteaux ou/et sur les berges du Rhône. Ces ouvrages d'art servent également de repères dans le paysage depuis les routes des coteaux.



Passerelle piétonne entre Sainte-Colombe et Vienne



Pont entre Serrières et Sablons de 1828



Pont de Andance à Andancette



Pont de Condrieu élevé en 1832 remplacé par l'actuel pont routier en 1930



CARTE DE L'ETAT-MAJOR DE LA CÔTIÈRE RHODANIENNE

Le développement d'après-guerre et notamment de l'énergie pétrolière a totalement modifié la morphologie urbaine du territoire. Le nombre de routes s'est accru :

▲ **L'arrivée des Autoroutes A7 et A47**, facilitant les déplacements de flux routiers ont un impact important pour les communes nord du territoire. L'A47 a littéralement modifié la vallée du Gier comme l'atteste la photo comparaison ci-dessous à Saint-Romain-en-Gier. Le passage naturel du cours d'eau a été dévié et de nombreuses parcelles cultivées ont été supprimées pour laisser place à cet axe majeur.

L'A7 a produit le même effet au niveau de Saint-Romain-en-Gal, Sainte-Colombe et Saint-Cyr-sur-le-Rhône. Le passage de l'autoroute à flanc de coteau nie totalement son insertion avec le reste de la ville. Nous pouvons nous poser la question de la brutalité de ce tracé et de son implantation. On peut constater, sur la photo aérienne ancienne de 1952, que de nombreux vergers ont été supprimés. Le passage de l'autoroute a toutefois évité au maximum la destruction de constructions. Aujourd'hui, malgré la présence de l'autoroute et des nuisances qu'elle entraîne pour les riverains (acoustique, visuelle, sécuritaire...) les constructions ont continué à se développer sur le coteau.

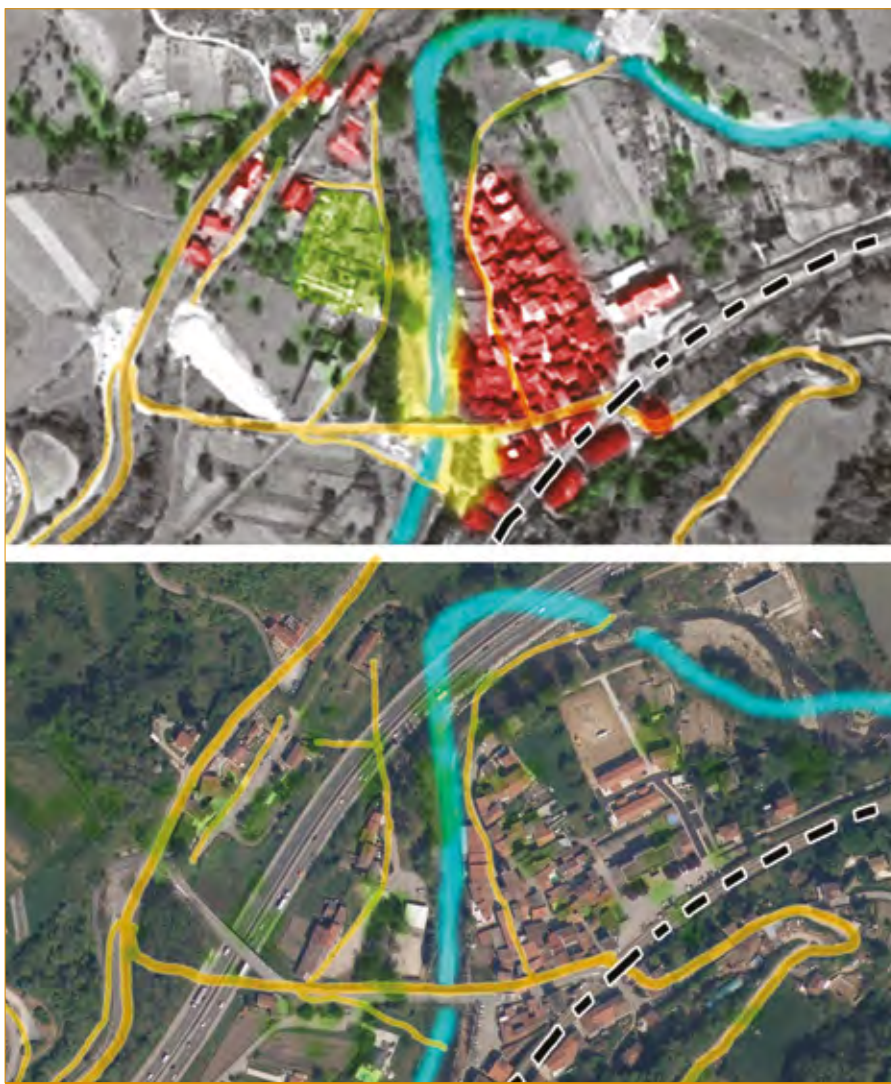


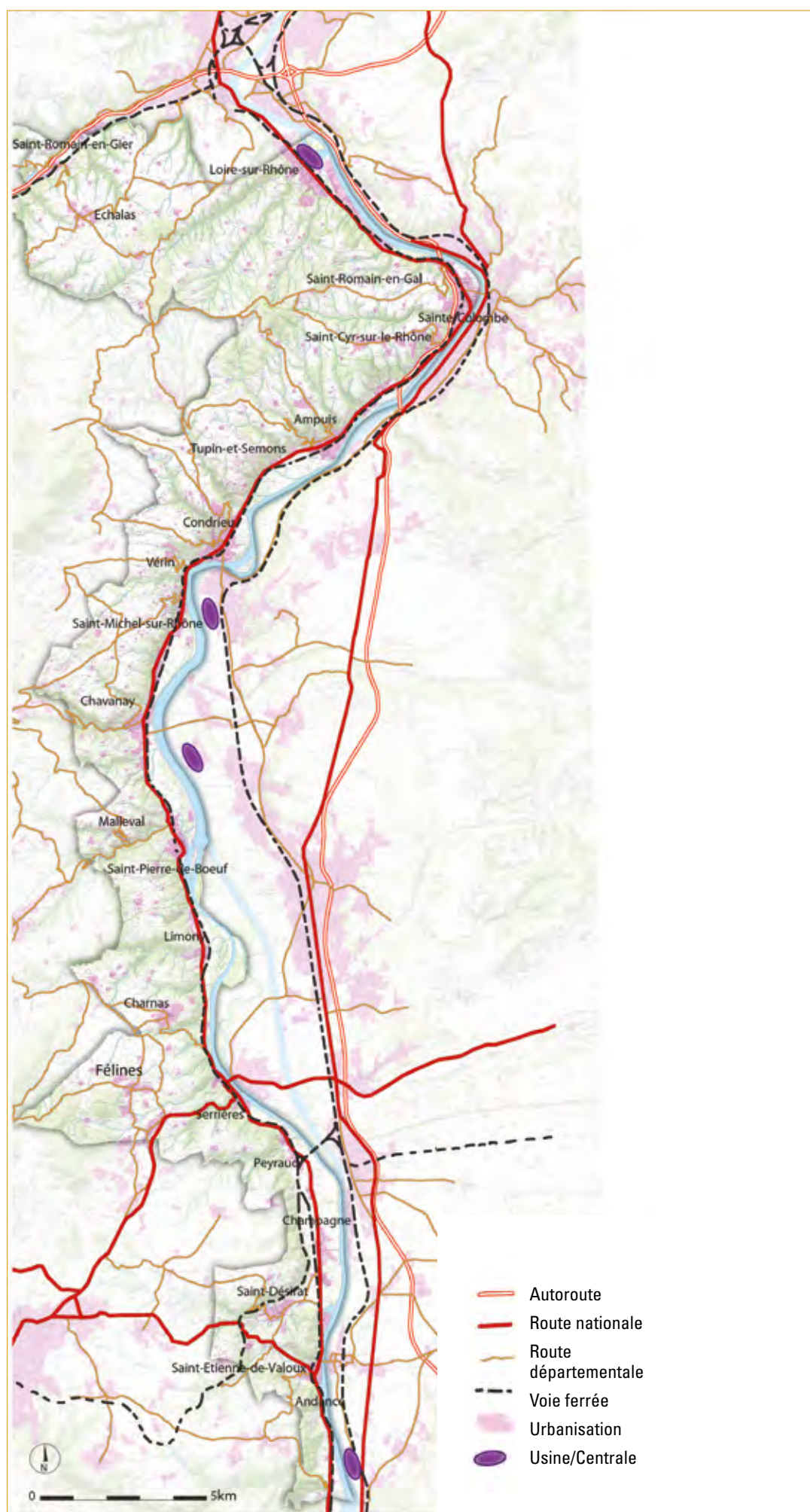
Photo comparaison avant/après l'A47 à Saint-Romain-en-Gier



Photo aérienne historique de 1952 avec tracé actuel de l'A7



Photo aérienne actuelle de l'A7



LES INFRASTRUCTURES INDUSTRIELLES ET DE TRANSPORT

▲ **Le développement du réseau routier et des routes départementales.** Nous pouvons surtout constater la réalisation de la liaison entre Givors et Saint-Romain-en-Gal qui n’existait pas début XIX^{ème}.

▲ **Le développement urbain réparti sur l’ensemble du territoire.** La facilité de déplacement due à l’essor automobile, a eu pour conséquence malheureuse l’étalement urbain traduit par une consommation foncière importante. Ceci, que ce soit dans la vallée, sur le coteau ou le plateau.

Les bourgs de fond de vallée se sont étalés le long des routes ne laissant que peu d’espaces de respiration, ou de coupures non urbanisées entre les bourgs historiques.

Certains bourgs, contraints par leur géographie et les crues du Rhône ou du Gier, se sont développés majoritairement en direction du coteau. On constate aujourd’hui un éparpillement des constructions le long des routes de coteau jusqu’à son rebord.

La mécanisation et les moyens techniques de terrassement ont facilité la construction dans la pente. Toutefois, ce moyen de facilité n’a pas toujours été gage de qualité paysagère. Certaines maisons individuelles sont davantage « posées » dans la pente au moyen de remblai, talus, ou murs de soutènement conçues avec la pente comme cela est le cas à Mallevall par exemple où les terrasses, sous-sol des maisons servent d’interaction entre le bâti, le domaine public et la pente.

Enfin, de nombreuses maisons individuelles ont été construites en rebord de coteau soit par par poche de lotissement soit par étalement le long de chemin. Elles privilégient la vue sur la vallée du Rhône. Les routes d’accès à ces constructions sont parfois étroites et n’ont pas été conçues pour un flux important de véhicules.

▲ **L’émergence des centrales et usines chimiques le long du Rhône**

Les usines chimiques et les centrales énergétiques ont marqué l’évolution du territoire.

Nous pouvons citer cinq ensembles identifiables par leurs cheminées ou leurs volumes de construction imposants : la centrale thermique de Loire-sur-Rhône, l’usine chimique des Roches-de-Condrieu, la centrale nucléaire de Saint-Alban-du-Rhône, le site chimique de Roussillon ou encore la centrale de Laveyron.

Même si la plupart de ces bâtiments se situent sur la rive gauche du Rhône, l’effet de réciprocité visuelle de la vallée font que les deux rives ont un rapport de contraste fort l’une à l’autre.

Plus globalement le développement urbain de ce dernier demi-siècle ne s’est pas réalisé avec un souci d’intégration paysagère. Les modifications urbaines ont été réalisées de manière souvent brutale et sans continuité avec l’existant.

L’objectif du plan paysage sera de définir les objectifs de reconquête paysagère de ce développement récent.



Centrale thermique de Loire-sur-Rhône en cours de déconstruction (2013)



Usine chimique des Roches-de-Condrieu et ses structures métalliques



Centrale nucléaire de Saint-Alban-du-Rhône repérable grâce à ses deux réacteurs dans les dômes de béton



Centrale de Laveyron en arrière-plan des vergers d’Andance

3.3 LES MORPHOLOGIES URBAINES

On peut distinguer 3 types d'implantation des bourgs sur la côtière suivant le rapport que ces derniers entretiennent avec le relief :

L'IMPLANTATION DES BOURGS EN SORTIE DE RAVIN

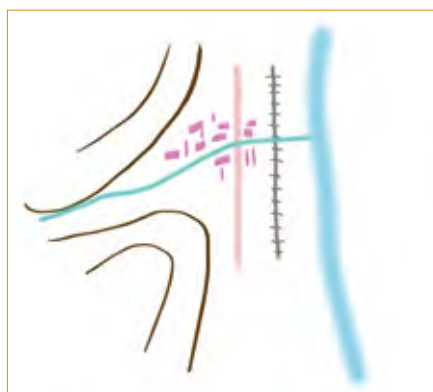


Schéma d'implantation des bourgs par rapport au relief

Le besoin en eau des hommes a poussé leur installation à proximité de cette ressource vitale. De nombreux tissus urbains historiques sont traversés par un ruisseau ce qui procure des lieux spécifiques de plus ou moins grande qualité dans les communes. Dans la plupart des cas le ruisseau est à ciel ouvert mais certaines communes ou infrastructures ont canalisé une partie du ruisseau pour réduire les risques liés à l'eau en cœur d'urbanisation (ex : Saint-Désirat, Champagne, Saint-Pierre-de-Bœuf, Ampuis, A7).

Les ouvrages liés à la traversée de ces ruisseaux ont pour certains un intérêt patrimonial avéré comme par exemple le pont romain en pierre de Peyraud.

Les passerelles plus récentes comme celles de la ViaRhôna ont un impact et une présence différente. A Vérin, la structure métallique rouge haute masque la vue sur le Rhône.



Pont romain à Peyraud



Photomontage montrant l'intégration de la vue sur le Rhône par un traitement différent de l'ouvrage de la ViaRhôna

A Condrieu, les constructions à proximité des ruisseaux et leurs abords ont également leurs spécificités architecturales et urbaines. Dans certains cas, les bâtiments constituent en même temps les berges du ruisseau. Leur façade borde le ruisseau et les balcons surplombent le fossé formé par ce dernier.



Abords de l'Arbuel à Condrieu

Dans d'autres cas, une voie borde le ruisseau, des passerelles créent des séquences et les gardes-corps jouent un rôle dominant dans l'intégration et la qualité de l'ouvrage dans le tissu urbain.



De nombreux hameaux sont également implantés de cette manière comme en atteste l'exemple du hameau dit de « La petite Gorge » ci-dessous à Chavanay.



Le rapport à l'eau prend une place importante dans l'implantation historique des centres anciens. L'urbanisation et l'architecture plus récentes n'ont pas ces caractéristiques. De plus ce rapport à l'eau se traduit également par les activités de joutes présentes dans les cultures locales.



Bassin de joutes dans le centre ancien de Chavanay

L'IMPLANTATION DES BOURGS SUR LE COTEAU

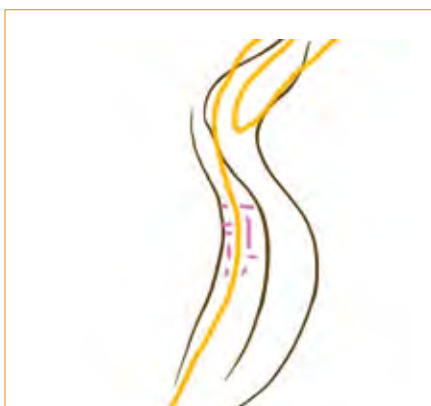


Schéma d'implantation des bourgs par rapport au relief

Seuls deux bourgs historiques sont implantés sur le rebord du coteau : Semons et Saint-Michel-sur-Rhône. L'urbanisation est marquée par la présence de points de vue majeurs à l'échelle du territoire. Ces belvédères sont souvent aménagés et marqués par des arbres remarquables et quelques bancs.

Le panorama de Semons offre une vue des plaines maraîchères d'Ampuis et de Condrieu avec en arrière-plan, le défilé de la vallée des Roches-de-Condrieu à Saint-Alban-du-Rhône. Celui de Saint-Michel-sur-Rhône permet une vision de la vallée d'Ampuis et Condrieu jusqu'à la plaine de Roussillon.

Ces deux bourgs historiques entourent la boucle du Rhône au niveau de Condrieu. Ils permettaient de contrôler la navigation fluviale sur le Rhône, notamment au port de Condrieu qui est le point commun des deux panoramas. L'intégration paysagère soignée des bâtiments historiques groupés autour des clochers d'église constituent encore aujourd'hui une valeur paysagère à préserver.



Silhouette paysagère du centre de Saint-Michel-Rhône en surplomb sur le Rhône



Silhouette remarquable du bourg de Semons



Panorama du Bourg de Tupin-et-Semons et vue sur Ampuis en arrière-plan



Panorama de Saint-Michel-sur-Rhône et vue sur Saint-Alban-du-Rhône

L'IMPLANTATION DES BOURGS SUR LE PLATEAU



Schéma d'implantation des bourgs par rapport au relief

Au contraire des bourgs de coteau où le nombre de voie et d'accès est réduit, les bourgs du plateau se situent sur un replat du plateau généralement à la croisée de différentes routes.

Ces bourgs se situent à la croisée des routes desservant l'ensemble des hameaux et fermes agricoles du plateau. A la différence des hameaux, ces bourgs possèdent un clocher ce qui permet de donner un repère vertical dans le paysage.

La tendance d'implantation historique est de privilégier le groupement de l'urbanisation afin de limiter la consommation des terres agricoles, ressource nutritive de l'homme.

Des espaces publics servant de lieux de manifestations et de regroupement des habitants sont situés au centre de l'urbanisation à proximité de l'église et dégagent généralement des espaces de respiration importants dans un tissu souvent dense.



Espace public de Félines



Bourg d'Echalas



Bourg de Félines



Bourg de Charnas

L'IMPLANTATION SPÉCIFIQUE DE MALLEVAL

Située sur un éperon rocheux, Malleval est une cité médiévale. Sa situation en arrière de coteau est spécifique puisque son accès se fait par une étroite route sinueuse bordée de murets en pierre le long du ruisseau de l'Épervier et du Batalon. Site historique de défense sur la route reliant la vallée du Rhône au Puy-en-Velay, Malleval possède encore des traces de ce riche passé avec les remparts et le château. L'urbanisme de ce site est protégé et le développement de ces dernières années n'a pas touché ce site qui respire l'histoire.

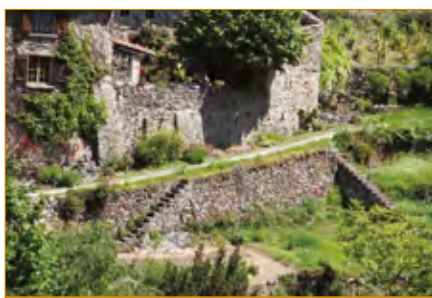


Vue sur les remparts du château de Malleval

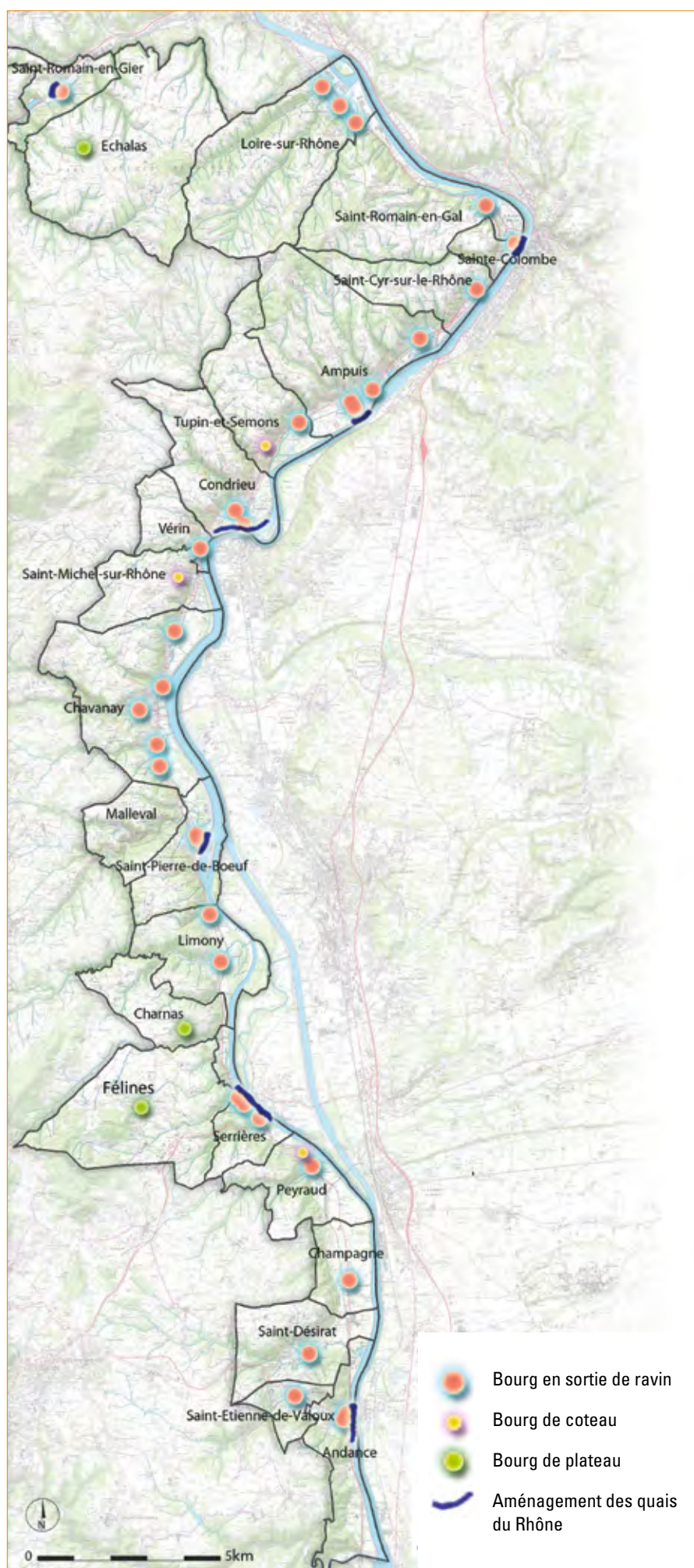


L'enfilade de bâtiments organisés autour de la rue centrale

Les bâtiments font preuve d'une grande richesse d'implantation par rapport à la pente. Les constructions s'adaptent au niveau tout comme les terrasses qui grâce à des murs de soutènement en pierre créent des replats.



Les murs en pierre assurent l'articulation entre le bâti et le terrain



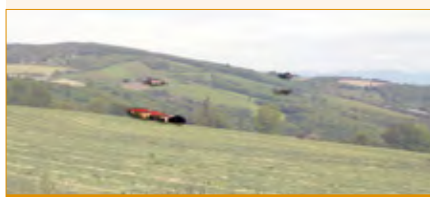
CARTE DE RÉPARTITION DE LA TYPOLOGIE DES BOURGS

L'IMPLANTATION DES HAMEAUX DU PLATEAU

Le piémont rhodanien compte un grand nombre de hameaux. Ils sont principalement situés sur les rebords des ravins (cf. carte de Cassini). Un hameau est un groupement de bâtiments agricoles et d'habitations sans église et/ou mairie.



Répartition des hameaux sur le plateau de Pélussin



Répartition des hameaux sur le plateau nord-est du Pilat (proximité d'Echalas, Loire-sur-Rhône)

Le paysage du plateau est donc constitué de groupe de bâtiments répartis sur le plateau entre champs agricoles et boisements. Suivant les entités paysagères, ces caractéristiques varient (plus ou moins de boisements, variété des cultures agricoles) et des nuances entre les hameaux restent à faire. La fréquence des hameaux reste toutefois plus importante sur le plateau de Pélussin que le plateau nord-est du Pilat.



Impact de la silhouette du hameau de Chézenas (Saint-Pierre-de-Bœuf) en photo et plan

Le développement de ces dernières années et l'avènement de la maison individuelle dans nos cultures d'aménagement du territoire ont modifié la structure urbaine des hameaux. Nous identifions clairement aujourd'hui en leur sein des bâtiments de volume important en matériaux locaux articulés autour d'une voie étroite et la présence de constructions banalisées situées en périphérie ou en entrée de hameau.



Hameau de Chantelouve (Chavanay) : une rupture des formes flagrante



Exemple de bâtiment ancien en rapport avec l'espace public (Chantelouve, Chavanay)



Exemple de bâtiment récent sans rapport avec l'espace public (Chantelouve, Chavanay)

Nous retiendrons les caractéristiques formelles identitaires suivantes ; des traitements simples de la voie avec des parties engazonnées aux bords et au pied des bâtiments. Les volumes de construction de R+1 s'adaptent à la pente. Un accès par niveau a été créé grâce au petit mur de soutènement parallèle à la voie. Il prolonge le bâtiment jusqu'au domaine public. La distinction entre le domaine public et le domaine privé n'est pas clairement exprimée mais est ressentie par la délimitation des matériaux.

Cette construction plus récente ne fait pas preuve d'une intégration urbaine et paysagère aussi réussie que l'exemple historique. Il existe peu de relations entre le domaine public et la construction à cause de l'implantation et de la longue allée d'accès. Le traitement des abords laisse place à une grande plateforme encaissée entourée de murs de soutènement sans accroche à la construction et tous orientés différemment. Le niveau de la construction est encaissé. Son volume étiré et de forme complexe nie les principes de l'architecture locale. La construction reflète le problème de la banalisation de l'architecture où la maison est définie comme un « objet » à part entière déconnecté de son contexte. Le problème d'intégration au terrain est dans la plupart des cas non traité et non pris en compte dans la réflexion.

Ce développement ne crée pas seulement un impact au sein de l'urbanisation du hameau mais également dans le paysage à plus grande échelle. En effet, lorsque le développement de ce tissu banalisé prend une ampleur importante, il noie visuellement le centre historique du hameau. Ce phénomène crée un mitage de l'urbanisation sur le plateau. De plus l'étirement de ces constructions crée des conflits d'usage entre les espaces naturels, agricoles et urbains. Cette forme de développement est fortement consommatrice

de foncier puisque la surface nécessaire à 4 maisons correspond à la taille historique du hameau dans lequel nous trouvons environ 6 logements, 2 fermes, des hangars de stockage...

La vue de loin de ce paysage n'est pas agréable puisqu'il donne l'impression d'un coteau très urbanisé alors que peu de bâtiments sont réellement présents. Les espaces entre les constructions ne sont pas optimisés et leur valorisation peu optimisée.

L'insertion des bâtiments dans le paysage doit se faire à travers une lecture fine des lignes structurantes du relief. L'analyse page suivante exprime dans un premier temps les lignes de force du paysage. Dans un deuxième temps, nous avons ajouté la ligne d'implantation du hameau historique (rouge), les espaces agricoles non construits respectant les lignes de force (vert) et les bâtiment plus récents faisant abstraction de la structure paysagère (orange).



Lecture des lignes fortes d'un paysage (exemple de La Groirie, Echalas)



Analyse de l'implantation du bâti dans le paysage (exemple de La Groirie, Echalas)

L'IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS PERCHÉES DU COTEAU

Le développement de constructions individuelles touche surtout les rebords de plateau. L'emplacement offre des vues exceptionnelles sur la vallée du Rhône et sur les Alpes. Ce phénomène est surtout visible depuis la rive gauche du Rhône pour comprendre les effets sur le paysage. Des kilomètres de rebord de plateau ont été construits suite au développement de l'automobile. Cependant ces constructions présentent notamment

l'inconvénient de privatiser l'accès et la vue et de créer un risque de ruissellement des eaux pluviales par imperméabilisation des terres.

Si la représentation ci-dessous de la côtière montre un effet de constructions linéaires sur le rebord du plateau, cela n'est pas réellement le cas au niveau de l'aménagement. L'habitat est relativement diffus et consomme énormément d'espace sur le rebord du plateau.

Deux types d'organisations des constructions se distinguent :

- ▲ Les constructions au coup par coup. Les habitations s'implantent les unes à la suite des autres le long des voies ou chemins. Cela crée un étirement linéaire sur la côtière qui crée un mitage des espaces agricoles et naturels.
- ▲ Les constructions se sont implantées sous forme de lotissement. Les constructions sont organisées autour d'une voirie de desserte créée et de parcelles régulières sans tenir compte des pentes en particulier. L'urbanisation est plus groupée mais les constructions restent distantes du domaine public. Ces opérations ont un impact remarqué dans le paysage de la côtière.



Un coteau très urbanisé vu de loin mais des possibilités de densification vues en plan



Les différents impacts du bâti dans le paysage

Ce paysage de report de l'urbanisation sur le plateau est marqué sur toutes les communes de Tupin-et-Semons à Limony.

Dans tous les cas l'urbanisation du rebord du plateau a un impact. Il s'agit d'identifier les conditions d'intégration paysagère pour permettre leur insertion paysagère (sans hiérarchie) :

▲ **L'accès** : le site possède-t-il une voie d'accès sécurisée pour desservir de nouvelles habitations vers la vallée ?



RD271 : Route étroite de Serrières à Charnas



RD 86 : Route de trafic de Serrières à Peyraud

▲ **La pente** : le terrain naturel possède-t-il un replat ou une pente faible permettant de faciliter l'insertion des constructions dans la pente ?

▲ **L'organisation urbaine** : Le projet conforte-t-il une urbanisation groupée (voirie en intersection) ou est-il extensible (construction le long d'une voie) ?



Hameau de Tartaras, Ampuis



Hameau de Pimotin, Tupin-et-Semons



Hameau Le Montélier, Chavanay : une forme compacte et des volumes imbriqués les uns dans les autres



Hameau La Côte, Chavanay : une répartition des constructions avec la construction de maisons isolées au cœur de l'espace agricole

▲ **La forme urbaine** : Existe-t-il un objectif de grouper les habitations par des logements imbriqués afin de réduire la surface dédiée à l'urbanisation et de favoriser le vivre ensemble ?

▲ **Le potentiel constructible en fond de vallée** : Est-il nécessaire de construire en rebord de plateau lorsque du potentiel foncier existe dans la vallée à proximité des équipements ?

▲ **Le patrimoine existant** : Un hameau historique est-il implanté à proximité ? Les constructions alentour peuvent-elles s'inscrire en continuité de forme et d'aspect sans remettre en cause la qualité originelle du hameau ?

▲ **La silhouette depuis la rive gauche et les crêts du Pilat** : Quel est l'impact du projet, vaut-il mieux privilégier une silhouette minérale par des façades de bâtiments ou bien végétale avec des espaces agricoles et naturels ?

▲ **La valeur agronomique des sols** : Le projet pourra-t-il s'articuler avec les espaces de production en place sans les remettre en cause ?

3.4

LE DÉVELOPPEMENT DE LA VALLÉE

Tout comme les hameaux, l'urbanisation de fond de vallée a subi la pression urbaine de l'agglomération lyonnaise depuis les 50 dernières années. Nous retrouvons sur l'ensemble des communes une urbanisation dite de zoning où nous repérons :

▲ Les centres-bourgs historiques :

Ensemble de bâtiments mitoyens de hauteurs variables de R+1 à R+3 généralement. Les rues sont étroites et ponctuées d'espaces publics.

▲ Les lotissements pavillonnaires :

Ensemble de maisons individuelles d'une architecture banalisée organisé autour de larges voiries fonctionnelles pour l'automobile.

▲ Les constructions au coup par coup étirées le long des voies

Suite de constructions non mitoyennes implantées les unes à la suite des autres le long d'une voie.

▲ Les zones d'activités aménagées de manière fonctionnaliste

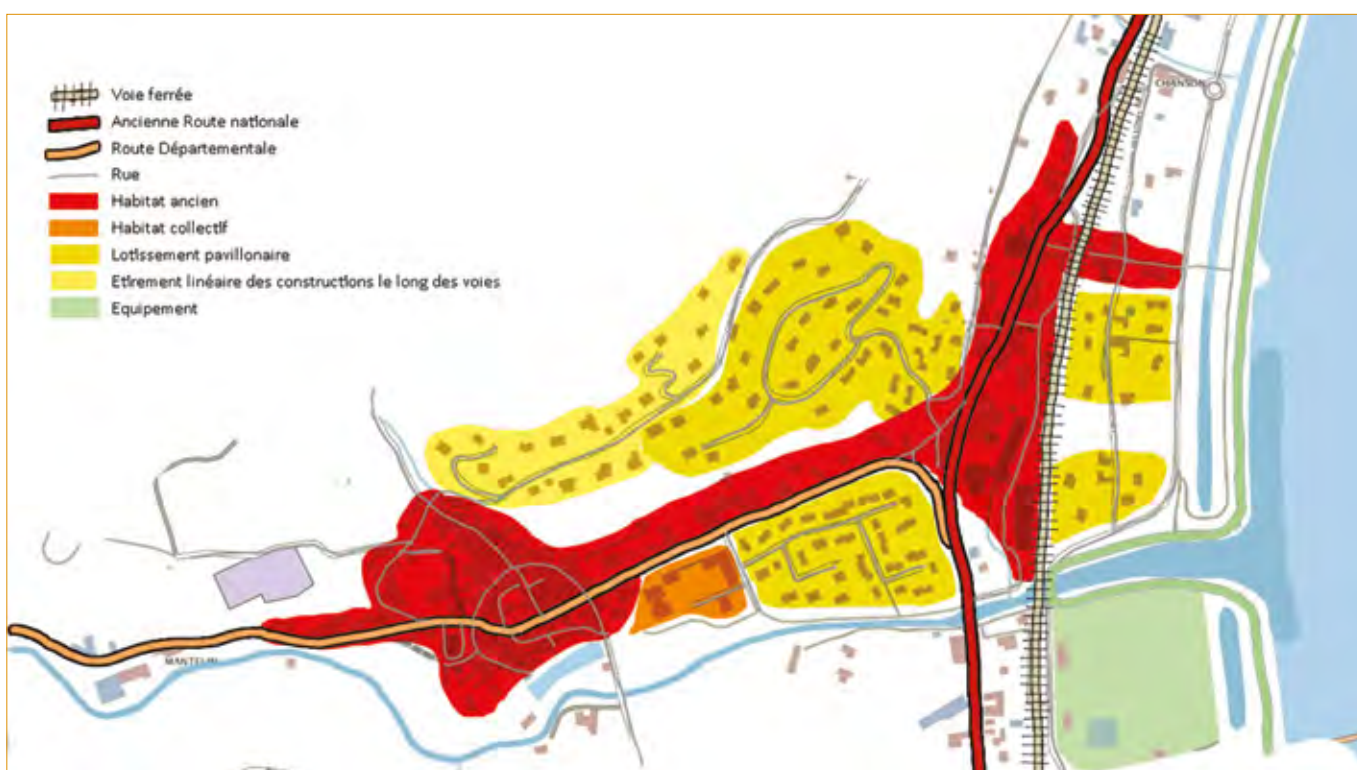
Bâtiments d'emprise au sol importante implantés de manière individuelle sans rapport aux voies dont les aménagements ne sont guère traités.



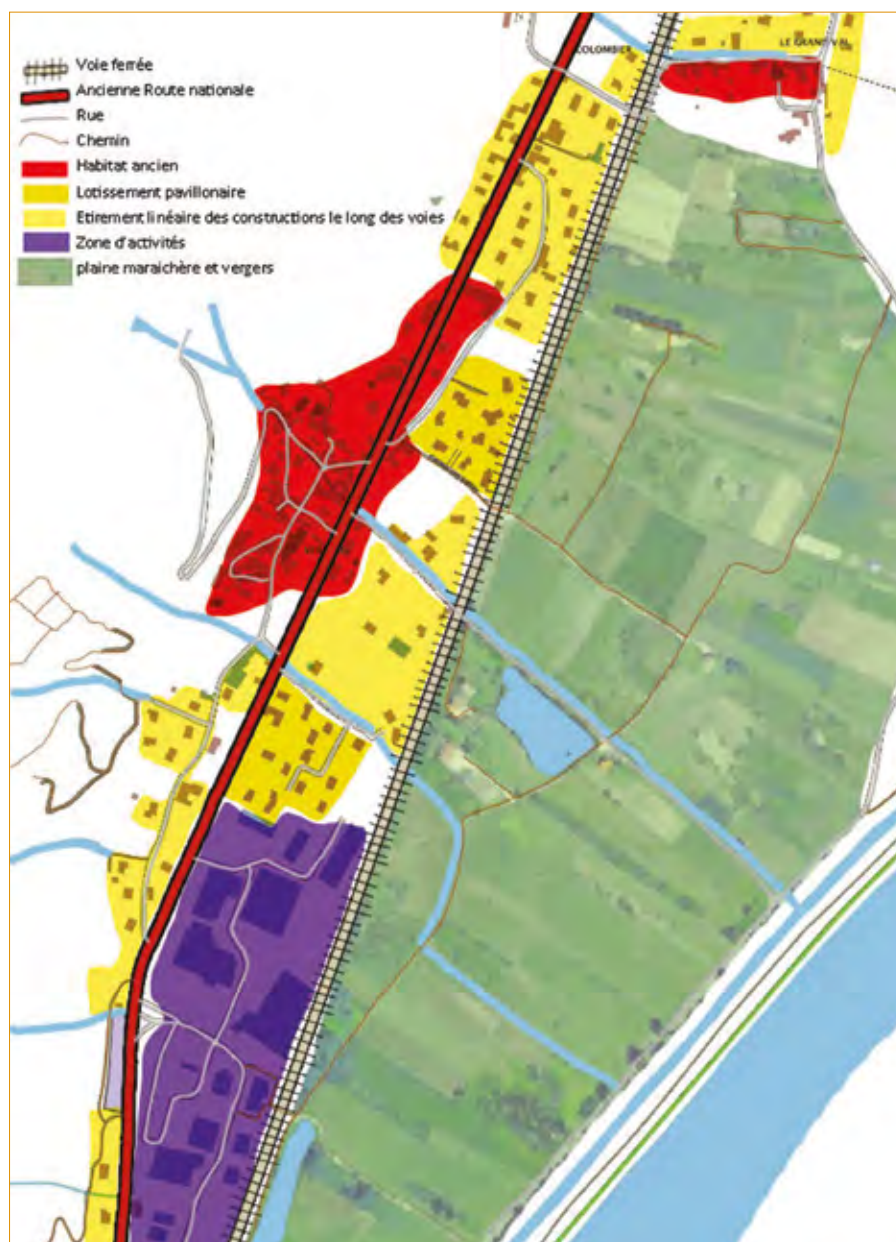
Espace public dans un bourg ancien



Espace public en tissu pavillonnaire



Manque d'articulation dans l'organisation spatiale de l'espace bâti (exemple de Chavanay)



Organisation urbaine du hameau de Verlieu (Chavanay)

Ces morceaux de ville juxtaposés les uns aux autres créent les petites villes d'aujourd'hui. **Sur l'ensemble du territoire, nous avons donc aujourd'hui un urbanisme très fragmenté** qui se répartit :

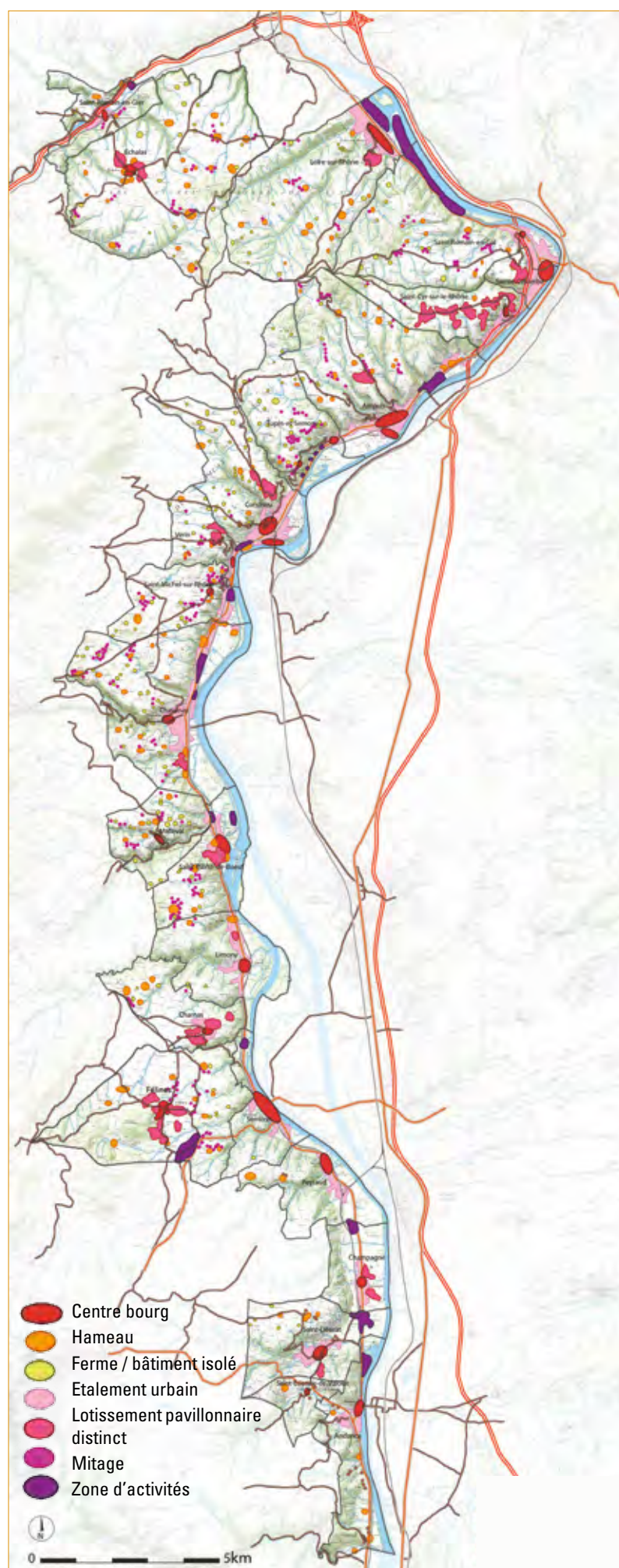
▲ Autour des contraintes des infrastructures : voie ferrée, autoroute, ancienne route nationale.

▲ Autour des contraintes géographiques que ce soit le relief ou le Rhône et le Gier par leurs zones inondables.

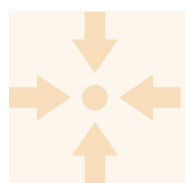
▲ Autour du « zoning » de la construction des villes et de la tendance des constructions à occuper le rebord du plateau.



Schéma de principe du développement urbain en fond de vallée



CARTE DE LA RÉPARTITION DES ZONES URBAINES



SYNTHÈSE DES ENJEUX DE LA MATRICE URBAINE

Atouts

Des formes urbaines historiques riches et spécifiques source d'inspiration pour des projets urbains en cohérence avec l'identité paysagère des lieux.

Un patrimoine bâti riche et identitaire utilisant les matériaux locaux (centre historique de communes, hameaux...).

Un cadre de vie attractif et dynamique à proximité du Rhône et des coteaux offrant de beaux panoramas.

Faiblesses

Une succession d'infrastructures importantes (autoroute, voie ferrée, ex RN) induisant des nuisances pour le cadre de vie des habitants et la fonctionnalité des espaces, des paysages et des activités.

Un développement urbain important (extension dans la plaine, constructions sur le rebord de plateau...) en rupture avec l'existant fragilisant la qualité des paysages et contradiction avec les enjeux agricoles et naturels.

Opportunités

Des potentialités de densification urbaine pour valoriser les centres bourgs anciens ou leur extensions et le patrimoine qui les caractérisent.

Un territoire dynamique à proximité du bassin de vie de Lyon.

Menaces

Un risque de banalisation des paysages et des constructions par une absence de prise en compte du contexte (pente, orientation, gestion des abords de la construction, constructions environnantes...).

Une aggravation des conflits de déplacement sur les routes de coteau par une intensification du trafic sur des voies non adaptées à l'urbanisation projetée sur le plateau.

➔ Enjeux

Concilier cadre de vie et dynamiques démographiques du territoire pour maintenir des atouts paysagers indéniables.

Anticiper et cadrer les évolutions à venir pour pérenniser le patrimoine paysager, naturel, agricole et urbain et conserver l'attractivité du territoire.







PARTIE 4

LE PAYSAGE PERÇU/VÉCU

4.1

APPROCHE CULTURELLE ET SOCIALE

Par l'intermédiaire d'ateliers de travail avec les élus, habitants du territoire, nous avons pu relever les périmètres d'appropriation du territoire par les acteurs locaux. Suivant quatre groupes de travail répartis sur l'ensemble du territoire, il ressort quatre périmètres d'appropriations.

▲ De Saint-Romain-en-Gier à Sainte-Colombe

Le secteur d'appropriation de ce territoire est tourné autour de Givors et le plateau agricole nord-est du Pilat. L'attraction vers Lyon se fait sentir encore plus qu'ailleurs sur cette partie de territoire. Saint-Romain-en-Gal et Sainte-Colombe ont également un lien fort à Vienne qui se situe sur la rive gauche du Rhône.

▲ De Saint-Cyr-sur-le-Rhône à Saint-Michel-sur-Rhône

Secteur privilégié de lien avec le Rhône, le périmètre d'appropriation et de reconnaissance va du nord au sud du territoire le long du Rhône. Le plateau est peu cité sur

ces communes sur lequel l'activité agricole du coteau et notamment viticole est d'une importance capitale. Le regard est orienté vers l'est et la vallée du Rhône.

▲ De Chavanay à Félines

Au contraire du groupe précédent, ce secteur fonctionne principalement d'est en ouest, de Roussillon à Maclas. Le nord du territoire ne fait pas partie de leur périmètre d'appropriation. L'attractivité du piémont et des reliefs du Pilat s'intensifie.

▲ De Serrières à Andance

Tout comme le groupe précédent, le fonctionnement de cette partie de territoire est également orienté est-ouest de Roussillon à Annonay. Malgré une importante vie autour de la butte du Châtelet, le territoire est davantage orienté sur l'Ardèche du nord que sur le département de la Loire au nord.

LES REFLETS DU TERRITOIRE

Tout le monde s'accorde pour dire que le reflet du territoire passe par sa **viticulture** qui représente la qualité du terroir. Ses coteaux abrupts et la viticulture en chaillées constituent des paysages remarquablement travaillés et renvoient à une spécificité locale reconnue internationalement. En effet les vins de la Côte-Rôtie, Condrieu et Saint Joseph représentent le symbole du territoire. Le paysage des terrasses est une image de marque et de publicité. Les enseignes disposées sur le coteau à Ampuis attestent de l'effet vitrine de cette portion de territoire.

Le **maraîchage** et l'**arboriculture** de plaine sont également des espaces agricoles à forte valeur locale de reconnaissances culturelles.

Les **crêts du Pilat**, visibles de loin sont également un symbole pour le territoire. Le Pilat est attractif pour son patrimoine naturel et paysager.

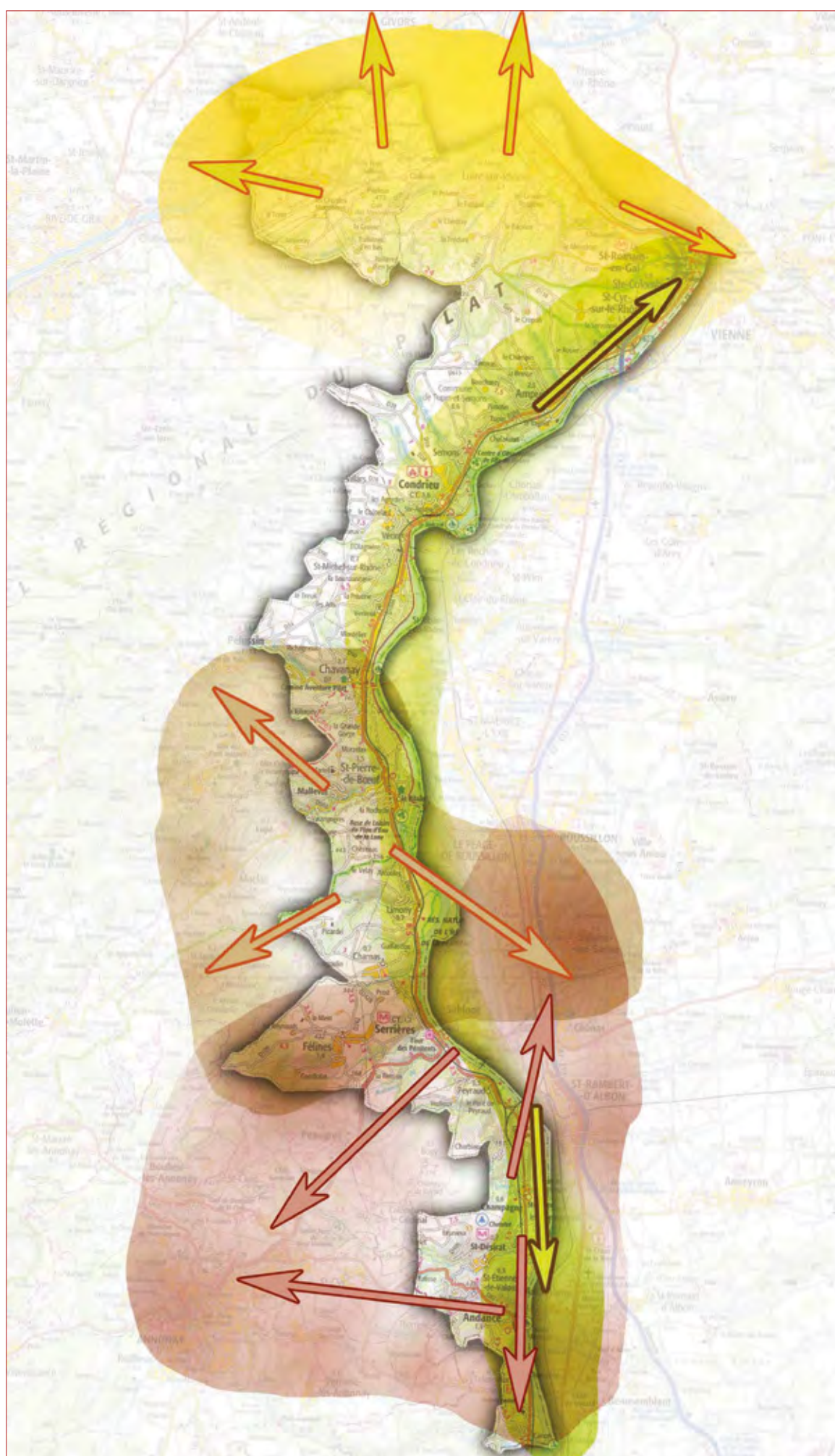
Le **Rhône** est le dernier symbole du territoire. Son histoire a traversé les périodes et le développement humain : son cours d'eau naturel et sa canalisation actuelle, les transits fluviaux des bacs à traîles aux ponts...

Bernard Clavel, dans son roman intitulé « Le seigneur du Fleuve » réalise une très belle description de cette histoire et des territoires alentour. **L'histoire des mariniers**, dont par ailleurs nous noterons la présence du musée des mariniers à Serrières, montre la culture locale autour de ce lien important entre le Rhône et les habitants du territoire. Ce lien est malgré tout plus fragile aujourd'hui.



Musée des Mariniers à Serrières





PÉRIMÈTRES D'APPROPRIATION ET D'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

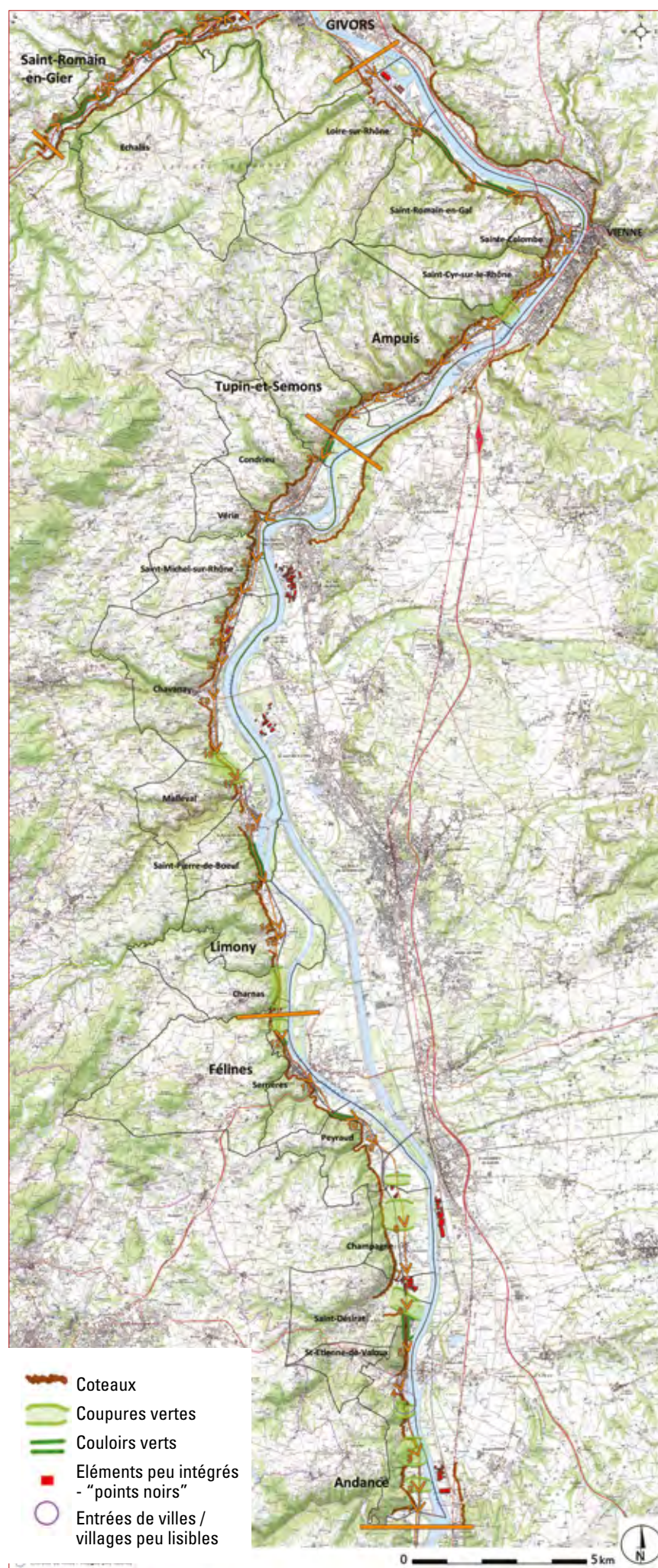
4.2

APPROCHE DE DÉCOUVERTE

La carte ci-contre permet le repérage des prises de vues présentées par la suite.

Les séquences sont faites depuis les routes départementales RD 488, RD 386 (Rhône) et RD 1086 (Loire) et RD 86 (Ardèche) qui longent respectivement le Gier et le Rhône. L'analyse de ces vues permet de visualiser le territoire, de comprendre son organisation et de révéler l'image que ces infrastructures et leurs abords renvoient aux visiteurs.

Nous verrons par la suite que les éléments structurants du paysage tels que le relief, les coteaux, les boisements, les cultures, l'habitat,... offrent des vues plus ou moins ouvertes et plus ou moins valorisantes.



SÉQUENCE N°1 : DE SAINT-ROMAIN- EN-GIER À GIVORS

Cette dernière séquence est prise depuis la route départementale 488, de la sortie de Givors à la sortie de Saint-Romain-en-Gier.

La route longe l'autoroute A47 sur une grande partie.

La **première vue (42)** est dirigée vers le sud. En premier plan, la végétation arbustive cache l'autoroute. En second plan, une zone commerciale largement visible occupe la majeure partie du territoire. En fond de plan, les coteaux boisés abritent quelques hameaux.

Pratiquement au même endroit mais cette fois-ci **direction sud-ouest (43)**, la végétation en bord de route est moins haute et laisse apparaître l'autoroute et encore une fois la zone commerciale. L'habitat en coteau n'est plus présent. Un élément caractéristique du territoire est à noter : le muret en pied de coteau à droite.

Le hameau de **La Charbonnière (44)** composé de maisons isolées et d'activités locales s'est implanté sur les coteaux. D'ici, la zone d'activités au bord d'autoroute n'est plus visible.

Une fois le hameau passé (45), une coupure verte isole la route entre des boisements.

Aux côtés du château de **Manevieu (46)**, caché par la végétation dense à droite de la route, la vue s'ouvre de nouveau sur l'autoroute, la zone d'activité et les coteaux boisés en fond de plan.

Puis, **plus loin (47)**, l'activité en bord d'autoroute n'est plus présente mais la vue s'ouvre sur l'air de service de Saint-Romain et les nombreux camions qui l'occupent. En fond, les coteaux sont de nouveau occupés par quelques constructions.

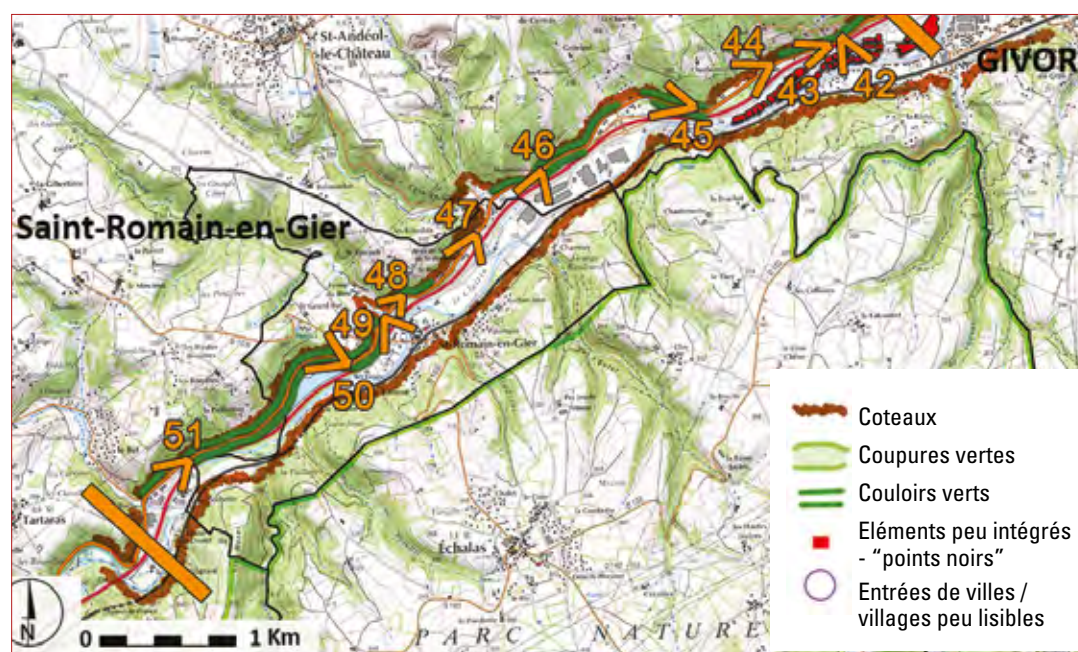


Le hameau de **La Grange (48)** s'est implanté le long de la route. Deux restaurants marquent l'entrée. **Au sein du hameau (49)**, les vues s'ouvrent sur l'autoroute, les coteaux boisés, mais aussi sur les constructions de l'autre côté du Gier.

Le Gier, au niveau le plus bas du relief et entouré par des boisements denses, n'est pas visible depuis la route. Cependant, sorti du hameau, **le lac du Guichardet (50)** met en

valeur la présence de l'eau sur le territoire. Les ouvertures sur ce point d'eau sont moindres depuis la route.

A la sortie de la commune de **Saint-Romain-en-Gier (51)** les éléments construits du paysage ont un impact limité grâce à la densité et à la hauteur de la végétation qui les entoure.



SÉQUENCE N°2 : DE GIVORS À TUPIN-ET-SEMONS

Cette troisième séquence depuis la RD1086 et RD386, de Tupin-et-Semons à la sortie de Loire-sur-Rhône.

L'arrivée à Tupin-et-Semons (27) se fait par les coteaux de vignobles d'un côté, la voie ferrée et ses boisements de l'autre et quelques maisons individuelles.

La sortie du village (28) est encore peu valorisée. Station essence, maison en mauvais état, maison neuve, forment un ensemble disgracieux. Pourtant, le paysage de vignobles sur les coteaux en arrière-plan est particulièrement appréciable.

Ampuis (29) voit sa structure identique à la plupart des communes du territoire : un centre bourg très dense avec les constructions accolées et alignées en bord de route ; des extensions urbaines de maisons individuelles isolées dont l'architecture diffère totalement des constructions traditionnelles. L'entrée commence par quelques maisons individuelles et un hôtel. La différence entre les hameaux est peu remarquable étant donné cette continuité urbaine. Cependant la forte présence de végétation en bord de route et la proximité de vignobles permet de marquer l'entrée.

Sorti d'Ampuis (30), le territoire se partage entre friche, vignes, carrières et zone d'activités.

L'arrivée à Vérenay (31) intègre en plus du schéma «coteaux, habitat, vergers, route, voie ferrée, culture», du maraîchage sous tunnel. Un point marquant par la taille et la couleur des tunnels et par leur alignement. De plus, le soleil peut refléter sur le plastique et accentuer cette visibilité. De même, un pylône électrique à droite de la route, intercepte immédiatement la vue.

Sortie de Vérenay (32), la route est l'élément principal du paysage (autoroute + nationale). A cela s'ajoutent pylônes, lignes électriques, lampadaires, hangar. Un paysage très construit qui fait oublier le paysage naturel pourtant présent en fond de plan.

A Maison Blanche (33), commune de Saint-Cyr-sur-le-Rhône, la vue à droite s'ouvre sur le Rhône et ses boisements et sur la ville de Vienne en fond tandis que la vue à gauche semble manquer d'entretien (bâtiment d'entreprise, maisons éparpillées, mur peu esthétique en bord de route).

Jusqu'à Sainte-Colombe (34 et 35) l'organisation paysagère se ressemble : une vue stoppée en bord de route à gauche (murs ou végétation haute), une vue ouverte sur le Rhône et Vienne. L'arrivée à Sainte-Colombe est donc plutôt soignée.

La transition entre les communes de Sainte-Colombe et de Saint-Romain-en-Gal (36) se fait entre deux constructions avec comme seule marque, un panneau signalétique.

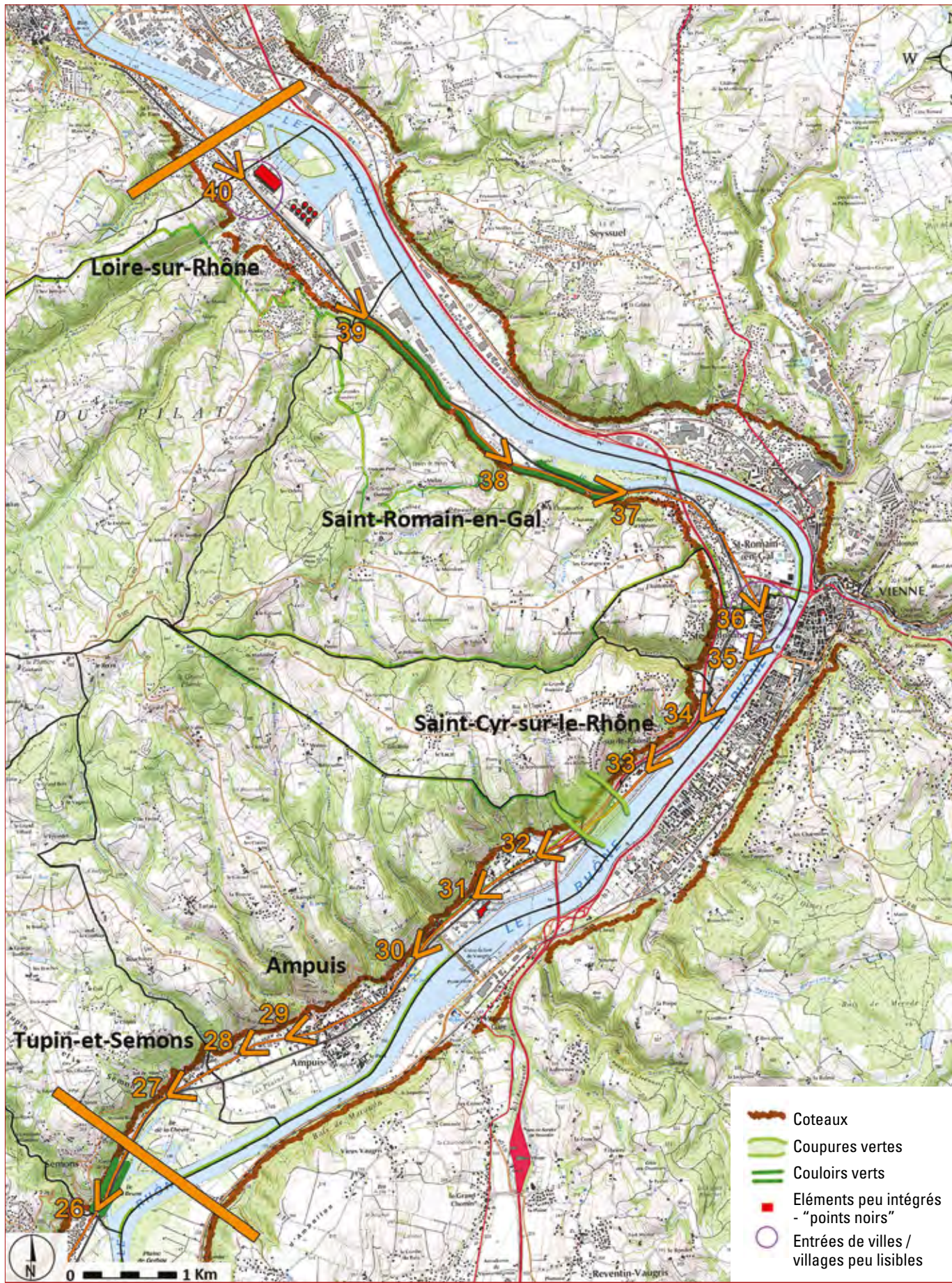
A la sortie de Saint-Romain-en-Gal (37), la route passe dans une coupure verte entre coteaux boisés et rives du Rhône également boisées. Un mur sépare la route et la voie ferrée. Le Rhône lui n'est pas visible.

Une fois cette coupure passée (38), le paysage est d'un côté toujours très naturel (coteaux boisés), et de l'autre construit de l'habitat qui s'est implanté à l'entrée d'une zone d'activités, sans aucune logique urbaine.

L'arrivée à Loire-sur-Rhône (39) se fait par quelques maisons accolées, alignées le long de la voie ferrée à droite. Puis la publicité prend place sur les murs de maisons. L'urbanisation change de côté de route une fois que les coteaux de gauche prennent du recul.

La transition entre Loire-sur-Rhône et Givors (40) se fait sans interruption urbaine. A gauche, l'habitat résidentiel et les bâtiments d'activités empiètent sur les boisements ; à droite, une zone industrielle avec ici une centrale électrique. Les lignes électriques, caténaires, poteaux, pylônes sur les coteaux, lampadaires sont omniprésents et brouillent totalement la lecture du paysage.





SÉQUENCE N°3 : DE TUPIN-ET-SEMONS À LIMONY

Cette deuxième séquence, sur la RD86 et RD 1086, s'étend de la commune de Limony à celle de Tupin-et-Semons.

Limony (13), dont l'entrée commence par un cimetière, est très impacté par l'étalement des maisons individuelles tant à **son entrée qu'à sa sortie (14)**. Le centre bourg, lui, est plutôt dense mais sur ce cliché, on remarque immédiatement un point noir : la présence de publicités souvent illégales sur les murs de maisons anciennes.

Sorti d'Ardèche (15), l'arrivée dans le département de la Loire est marquée par une large coupure verte entre coteaux boisés et Rhône. Le territoire s'organise en trois niveaux : les coteaux, la route en pied de coteau et la voie ferrée et le Rhône plus bas.

L'habitat de Saint-Pierre-de-Bœuf (16) est implanté dans les pentes de chaque côté de la route et offre un paysage très ouvert sur l'est (droite) avec des vues sur le Rhône, ses îlons et les communes du Péage-de-Roussillon et de Saint-Maurice-l'Exil. L'entrée dans le bourg est franche et très peu brouillée par un développement linéaire.

La sortie de Saint-Pierre-de-Bœuf (17), à l'inverse est fortement dévalorisée par les anciens locaux d'activité surplombés de la centrale nucléaire de Saint-Maurice-l'Exil. Plus loin, peupleraies, vignes, vergers et boisements partagent le paysage et ce toujours avec cette pente de coteaux à l'ouest et de replats à l'est. Les terrains intercalés entre la route et le coteau ou entre la route et la voie ferrée ont tendance à s'enfricher risquant de totalement fermer le paysage.

A la fin de cette large respiration verte, coteaux et boisements s'écartent pour laisser place au **hameau de la Grande Gorge (18)** et ses vergers.

Le passage entre les différents hameaux de Chavanay et la commune en elle-même (19), ne comporte plus de coupure d'urbanisation. L'habitat s'étale sur les coteaux de l'ouest, au milieu des vignes.

Une brève coupure verte est présente à la **sortie de Chavanay (20)** mais elle est vite contrariée par les maisons individuelles isolées implantées ça et là.

L'entrée à Verlieu (21) se fait d'un côté par un cimetière, de l'autre par une zone d'activités très peu soignée. Seul l'arrière-plan est agréable et offre une vue ouverte sur les coteaux.

Une fois la zone d'activités passée (22), l'habitat s'aligne en bord de route. La zone d'activités présente un manque de cohérence dans le traitement architectural des bâtiments, une faible qualité des espaces extérieurs (publics ou privés) ainsi que des dispositifs publicitaires pour certains illégaux.

La sortie de Verlieu (23) débouche sur une zone très viticole qui ne s'est fait empiéter ni par la friche, ni par l'habitat, éléments tous deux présents mais non impactants.

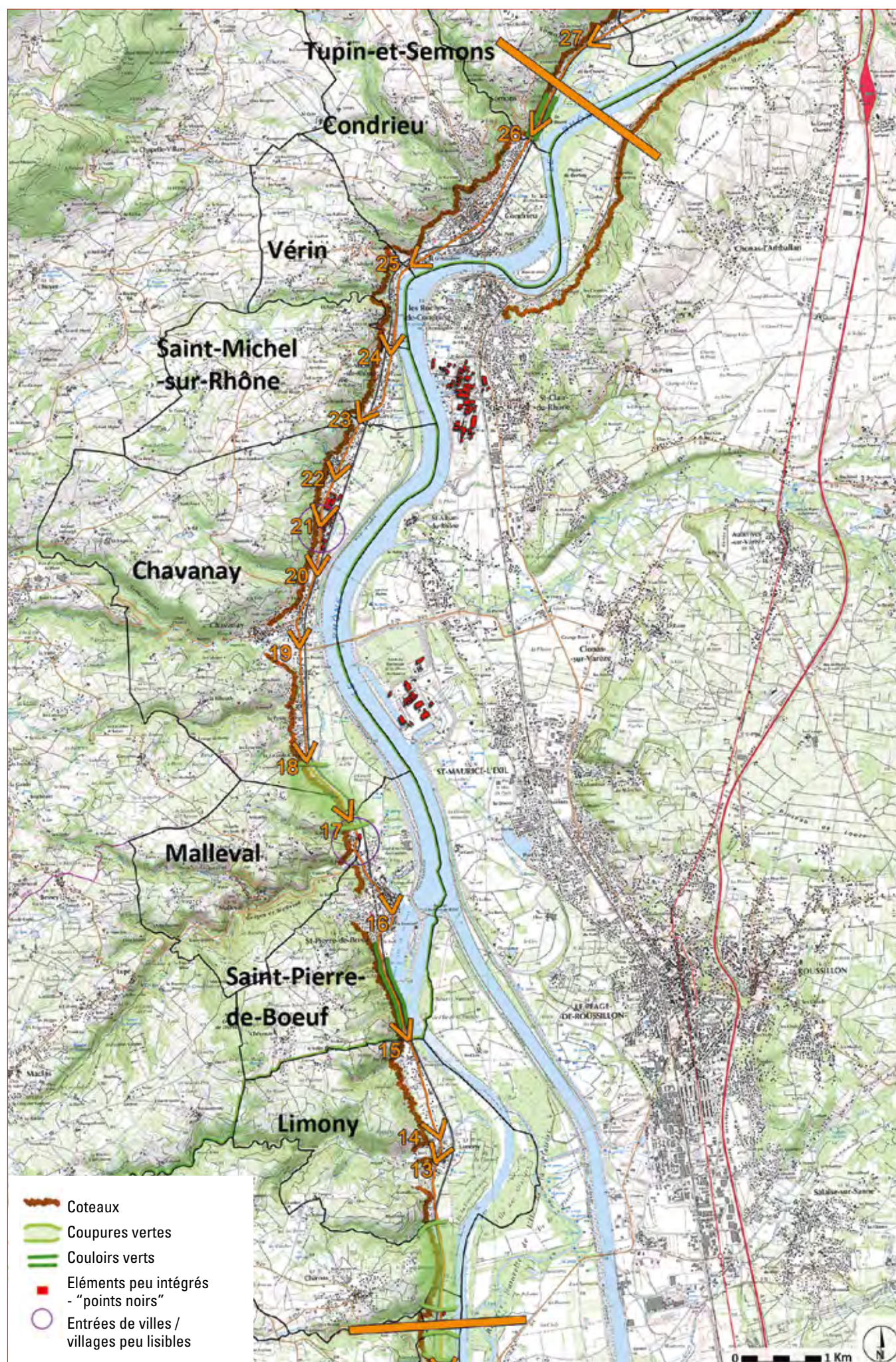
Passé le hameau de la Croix Rouge, sur Saint-Michel-sur-Rhône, le paysage s'ouvre sur **les coteaux plantés de vignes, les vergers et les**

cultures (24). Du développement commercial en linéaire de voie est peu valorisant d'autant que la silhouette du village de mariniers de Vérin ainsi que le Château Grillet (Monument historique inscrit à l'inventaire) constituent des éléments de patrimoine remarquables.

L'arrivée sur Condrieu (25) se fait par une zone commerciale. Paysage urbain peu valorisant pour une entrée de ville.

La sortie (26) nous mène tout droit dans un couloir entre murets en pierre, coteaux, et boisements. La valeur environnementale de l'île du Beurre à proximité est insoupçonnée.





SÉQUENCE N°4 : DE FÉLINES À ANDANCE

Cette première séquence d'analyse est faite à partir de la route départementale 86 en partant du sud au nord, de la commune d'Andance à celle de Félines.

Arrivée sur le hameau de Cance (1), à la traversée du ruisseau la Cance, le terrain semble être en pente d'ouest (gauche) en est. A gauche, les coteaux boisés, à droite, des cultures et au loin des bâtiments d'entreprises. La route, la voie ferrée, les lignes électriques sont des éléments qui, par leur parallélisme, constituent autant des lignes de force que des ruptures. L'habitat, ici plutôt ancien, s'organise le long de la route, surtout côté coteau. Au loin, une papeterie se fait remarquer par la fumée qu'elle dégage.

A la sortie du hameau (2), les coteaux s'éloignent pour laisser place aux vergers et abritent l'habitat à leurs pieds. Les vergers s'installent également à droite. La structure longitudinale est toujours présente voire même renforcée puisque cette fois-ci, aucun élément vient se mettre à sa perpendiculaire.

Plus loin (3), on retrouve cette organisation en pente ouest-est. Cette fois, les coteaux abritent vignes et habitat. A droite, la voie ferrée se tient entre la route et le Rhône.

L'arrivée à Andance (4), après avoir passé le vieux bâtiment agricole, est très peu soignée. De nombreux éléments brouillent la lecture : la traversée de la voie ferrée, la surcharge de panneaux publicitaires illégaux, l'alignement d'arbres sur une route en parallèle,...

Sortie du village (5), la route et la voie ferrée sont de nouveau en pied de coteau au relief très abrupt. A droite, la végétation en bord de route camoufle une zone d'activités. Ces éléments font de la route un couloir en limitant les vues de chaque côté. Seulement, il est à noter que la végétation est caduque et donc qu'à la période hivernale, le manque de feuillage peut laisser apercevoir une partie de la zone.

Sortie de ce « couloir » (6), les vues s'ouvrent sur un paysage viticole et arboricole. En fond de plan, la zone d'activités des Ecolanges vient se dresser.

Avant la commune de Champagne (7), une longue zone d'activités s'est installée en bord de route de façon très visible. La seule présence végétale est celle de la bande engazonnée entre la route et les entreprises.

La sortie de Champagne (8) est également peu valorisée. L'étalement des maisons individuelles rend la limite floue. Ensuite, la vue est comparable avec le cliché 6 : un paysage ouvert sur les cultures et les coteaux avec en fond de plan, un point noir (fumée).

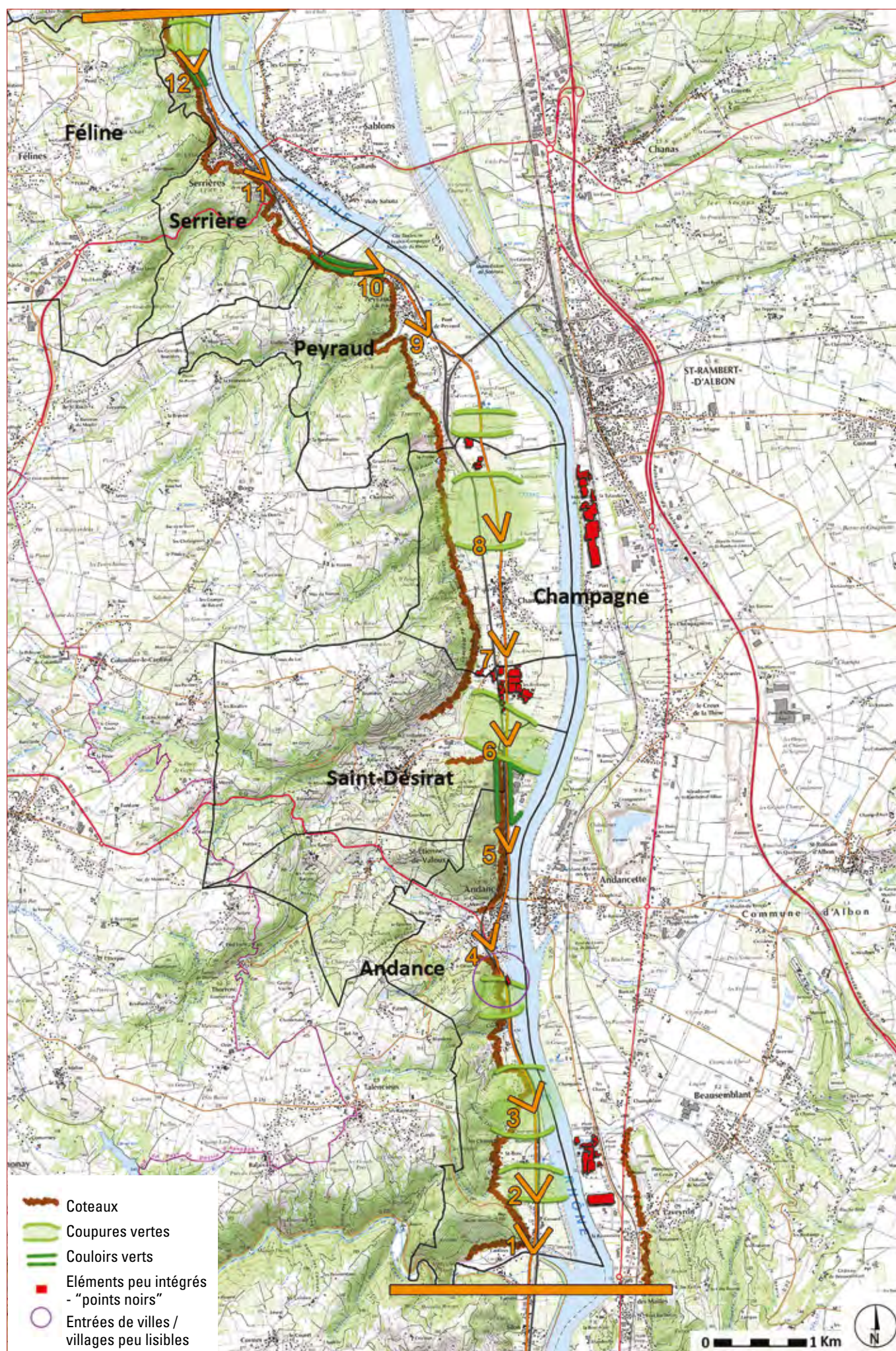
L'entrée de Peyraud (9) est très végétale. Vergers et végétation arbustive de bord de route camouflent légèrement l'étalement urbain. Peyraud marque une transition entre

deux paysages. A la sortie : plus de vignes, plus de vergers, plus de maisons isolées, seulement **des boisements denses qui bordent la route (10)**. Contrairement à certaines communes, Peyraud est délimitée par les maisons anciennes accolées en bord de route. En effet, l'étalement n'a pas eu lieu en raison des fortes pentes.

Serrières (11) présente en son centre une typologie d'habitat ancien dense en bord de route, de maisons toutes accolées n'offrant que peu d'ouvertures sur le paysage extérieur mais renforçant une impression urbaine.

Une fois sorti de Serrières (12), l'activité arboricole domine, mais le paysage a tendance à se fermer en raison de l'enfrichement de parcelles coincées entre la voie ferrée et la route.





4.3

ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES ET PATRIMOINE ARCHITECTURAL

LES CHEMINS TOURISTIQUES

De nombreux itinéraires de randonnée et de tourisme sont présents sur le territoire et à proximité.

La ViaRhôna constitue une voie vélo de passage important qui a pour objectif de relier le lac Léman à la Mer Méditerranée. Elle est également très utilisée localement par les riverains. Sur la côtière rhodanienne, elle longe le Rhône sur quasiment l'ensemble des communes de la rive droite jusqu'à Saint-Pierre-de-Boeuf où elle traverse sur la rive gauche. Toutefois des aménagements de chemin ont été conçus sur certaines communes pour créer une liaison continue sur la rive droite.

Le GR65, sentier de la flore, est un sentier de randonnée de premier ordre qui fait partie du sentier de Saint Jacques de Compostelle. Il est le seul GR de ce type sur le territoire, il traverse la commune de Chavanay.

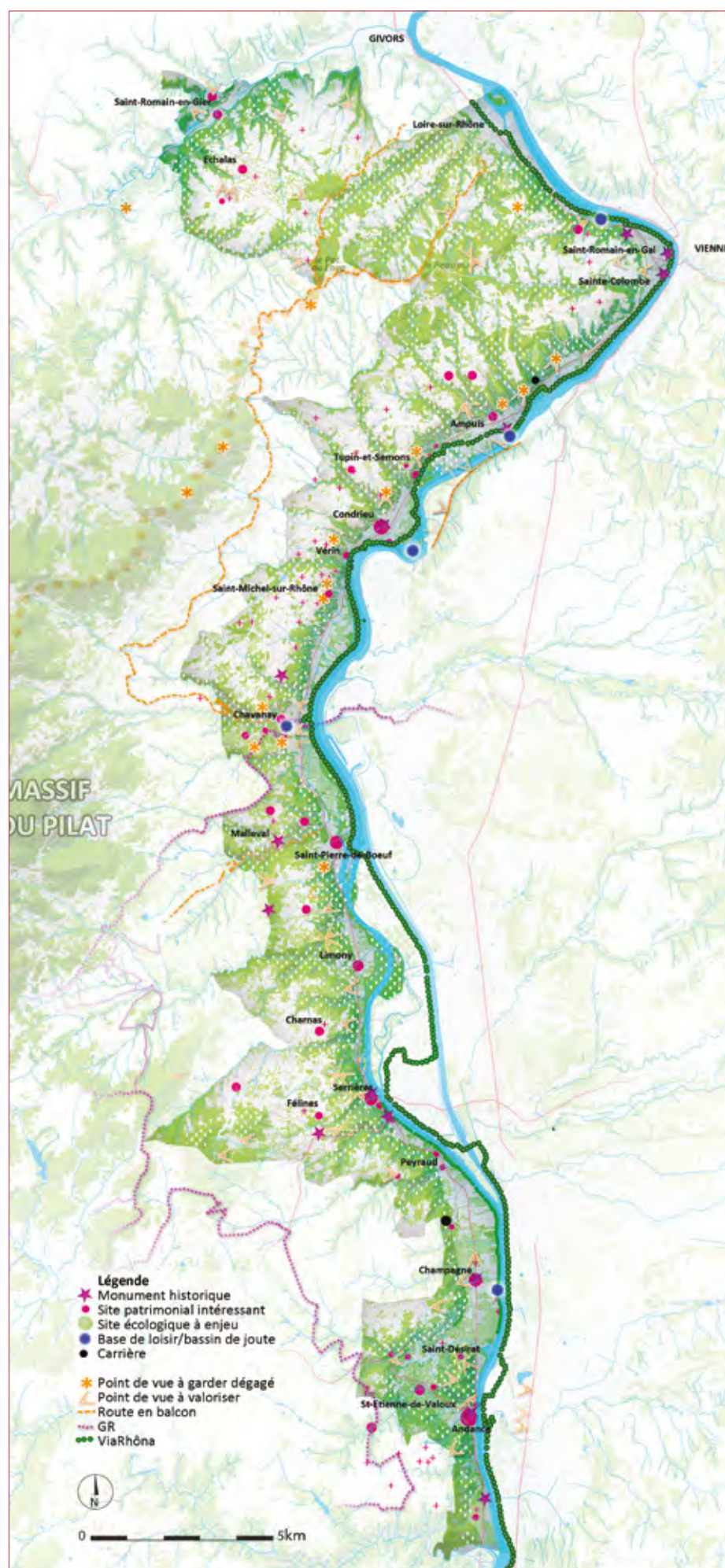
Des sentiers existent également sur l'ensemble des communes et au sein des ravins. Ces sentiers sont globalement de qualité et permettent les balades dominicales des habitants. Certains ravins mériteraient un meilleur entretien voire une restauration à cause des problématiques d'érosion pour améliorer la qualité des sentiers. Ces problématiques d'érosion et de fermeture de coursiers se situent plus généralement dans le département du Rhône.



Chemin longeant le Rhône à Champagne



La ViaRhôna au niveau de l'île des Pêcheurs à Condrieu



RÉPARTITION DES ÉLÉMENTS DE PATRIMOINE REMARQUABLES ET ÉQUIPEMENTS
TOURISTIQUES

LE PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE ET BÂTI

Le patrimoine archéologique de Saint-Romain-en-Gal

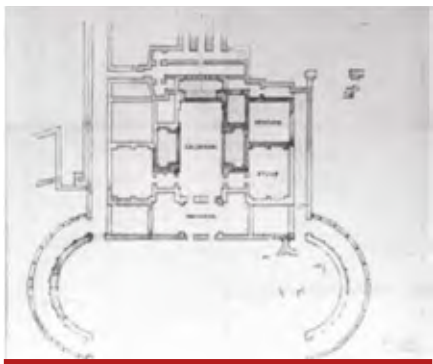
Ville voisine de Vienne où le patrimoine archéologique est énorme, Saint-Romain-en-Gal n'est pas en reste avec son musée gallo-romain et son site archéologique de 3 hectares découvert en 1967. Ce site accueille aujourd'hui de nombreux touristes à la découverte de cet ancien quartier résidentiel de Vienne datant des années 50 ap J.C.



Musée gallo-romain datant de Saint-Romain-en-Gal

Le patrimoine Monument Historique

De nombreux monuments se répartissent sur le territoire. Ils se situent généralement au niveau des bourgs historiques datant de la fin du XVIII^{ème}. Les communes de Saint-Romain-en-Gal, Sainte-Colombe et Serrières présentent une richesse architecturale de ces monuments. Nous retrouvons généralement les églises de certaines communes.



Palais du miroir (Saint-Romain-en-Gal)



Chapelle de Saint-Sornin (Serrières)



Ruine romaine (Andance)



Tour des Valois (Sainte-Colombe)

Le patrimoine architectural rural

De nombreux centres historiques sont encore préservés aujourd'hui et de bonne qualité sans toutefois être classés ou inscrits aux monuments historiques. Nous les avons repérés sur la carte précédente par des sites patrimoniaux intéressants. En effet, ces lieux présentent des qualités urbaines et architecturales harmonieuses. Les implantations des bâtiments, leurs volumétries, les matériaux, la présence de la végétation sont autant d'éléments identifiables qui contribuent à la qualité d'ensemble d'un hameau ou d'un centre ancien.



Bourg de Saint-Pierre-de-Boeuf



Bourg de Chavanay



Hameau de La Rodière Echals



Bourg de Charnas

L'architecture locale

L'ensemble des bâtiments historique fait appel à des pratiques économes de la construction. La forme des bâtiments est de forme simple à base rectangulaire. Ce principe s'applique aussi bien pour les constructions de bourgs que pour celle d'un hameau agricole. Seules la hauteur et la largeur de ces constructions sont différentes. Une construction de bourg possède 3 niveaux et est relativement étroite (10m) alors qu'une construction agricole sera de 2 niveaux et plutôt large (20m).

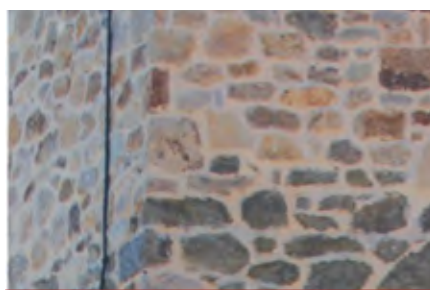


Constructions de 3 niveaux à Ampuis implantées à l'alignement sur rue



Constructions de 2 niveaux, hameau de l'Olagnière à Saint Michel sur Rhône

L'architecture traditionnelle de la côte rhôdaniennne se caractérise par des constructions réalisées avec des matériaux locaux. Nous trouvons ainsi des maçonneries principalement en pierre couverte de tuiles canales avec un toit de faible pente (<35°). La pierre est plus ou moins taillée et de couleur grise-brune-beige. Généralement les pierres d'angle et d'encadrements de fenêtre sont plus importantes pour permettre la descente de charge du bâtiment. Les tuiles sont de couleur rouge clair majoritairement.



Matériau et couleur de pierre fréquemment utilisés



Unité du bourg de Limony dégagée par des couleurs de matériaux (pierre et tuile) relativement homogènes

Quelques bâtiments se distinguent par une construction en pisé sur le territoire. Nous citerons simplement le hameau de Tartaras à Ampuis qui présente un grand nombre de construction avec ce matériau.



Construction en pisé dans le bourg d'Ampuis

Les constructions en pisé se distinguent par une granulométrie plus fine en façade.

Les percements des façades

Si l'on notera le faible nombre d'ouvertures pour les bâtiments de hameaux et agricoles, les bâtiments de bourgs ont, eux, une composition classique autour de fenêtres alignées les unes aux autres selon les différents niveaux de la façade. Ces ouvertures sont plus hautes que larges et créent une symétrie de la façade. Seul le percement du dernier niveau est souvent plus petit d'une hauteur moins importante que ceux des niveaux inférieurs.



Bâtiment sur les quais à Andance axé autour de la porte de garage



Bâtiment aux fenêtres de faible hauteur au dernier niveau



Bâtiment aux fenêtres de faible hauteur au dernier niveau



SYNDICAT MIXTE DES RIVES DU RHÔNE

Espace Saint-Germain
Bâtiment l'Orion
30, avenue du général Leclerc
38200 VIENNE
Tél : 04 74 48 64 71
contact@scot-rivesdurhone.com
www.scot-rivesdurhone.com

PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT

Moulin de Virieu
2 rue Benaÿ
42410 PÉLUSSIN
Tél : 04 74 87 52 01
info@parc-naturel-pilat.fr
www.parc-naturel-pilat.fr

URBICAND

71 Rue Chabot Charny
21000 DIJON

JDM PAYSAGISTES

Benoît Martineau
54 boulevard Carnot
21000 DIJON

SOBERCO ENVIRONNEMENT

Chemin du Taffignon
69630 CHAPONOST